
DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
DIRECTION : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

COMPTE RENDU INTÉGRAL

26^e SÉANCE

Séance du mardi 23 mai 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENTCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

1. **Procès-verbal** (p. 817).
2. **Modification de l'ordre du jour** (p. 817).
3. **Demande d'autorisation d'une mission d'information** (p. 817).
4. **X• Plan.** - Discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 817)

Discussion générale : MM. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan ; Jean Velitchkovitch, président de la commission spéciale du Plan du Conseil économique et social, en remplacement de M. Yves Chaigneau, rapporteur de cette commission spéciale ; Bernard Barbier, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; Jacques Oudin, rapporteur pour avis de la commission des finances ; Paul Séramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Jean-Pierre Fourcade, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.

PRÉSIDENTCE DE M. ETIENNE DAILLY

MM. le secrétaire d'Etat, Jacques Oudin, rapporteur pour avis ; Robert Vizet.

Suspension et reprise de la séance (p. 841)

MM. Pierre Louvot, Robert Laucournet, Daniel Hoeffel, Georges Mouly, Philippe François, Jacques Habert, Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. Franck Sérusclat, Xavier de Villepin, Stéphane Bonduel, Charles Ginésy, Mme Danielle Bidard-Reydet, M. René Régnauld.

Renvoi de la suite de la discussion.

5. **Dépôt d'une question orale avec débat** (p. 860).
6. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 860).
7. **Transmission de projets de loi** (p. 861).
8. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 861).
9. **Ordre du jour** (p. 861).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTENCE
DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,
vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

2

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement la lettre suivante :

« Paris, le 23 mai 1989.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement modifie l'ordre du jour prioritaire du Sénat de la façon suivante :

« Mardi 23 mai, à seize heures et le soir, mercredi 24 mai, à quinze heures et le soir :

« - projet de loi approuvant le X^e plan (1989-1992) ;

« - projet de loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles (deuxième lecture).

« En outre, la proposition de loi relative à la révision des condamnations pénales est retirée de l'ordre du jour du jeudi 25 mai.

« Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération.

« Signé : Jean Poperen »

Acte est donné de cette communication.

En conséquence, l'ordre du jour de nos séances du mercredi 24 mai et du jeudi 25 mai est ainsi modifié.

3

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE MISSION D'INFORMATION

M. le président. M. le président du Sénat a été saisi par M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan, d'une demande tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information afin de participer aux travaux de la XIV^e conférence mondiale de l'énergie qui se réunira à Montréal, au Canada.

Le Sénat sera appelé à statuer sur cette demande dans les formes fixées par l'article 21 du règlement.

4

X^e PLAN

Discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi approuvant le X^e Plan (1989-1992) (n° 279 rect., 1988-1989), considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, après déclaration d'urgence. [Rapport n° 294 (1988-1989) ; avis nos 311, 290 et 309 (1988-1989).]

Avant d'ouvrir la discussion, je dois vous rappeler que M. le président du Sénat a reçu de M. le président du Conseil économique et social une lettre en date du 7 mars 1989 par laquelle le Conseil économique et social demandait que, conformément aux dispositions de l'article 69 de la Constitution, un de ses membres puisse, pour ce texte, exposer l'avis du Conseil économique et social devant le Sénat.

Le Conseil économique et social a désigné M. Jean Velitchkovitch, président de la commission spéciale du Plan, en remplacement de M. Yves Chaigneau, rapporteur de cette commission spéciale.

Conformément à l'article 69 de la Constitution et à l'article 42 de notre règlement, huissiers, veuillez introduire M. Jean Velitchkovitch.

(*M. Jean Velitchkovitch est introduit avec le cérémonial d'usage.*)

M. le président. Monsieur le président, je vous souhaite la bienvenue.

Je rappelle qu'en application de l'article 42, alinéa 4, du règlement le représentant du Conseil économique et social expose devant le Sénat l'avis du Conseil avant la présentation du rapport de la commission saisie au fond.

Le représentant du Conseil économique et social a accès dans l'hémicycle pendant toute la durée de la discussion en séance publique. A la demande du président de la commission saisie au fond, la parole lui est accordée pour donner le point de vue du Conseil sur tel ou tel amendement ou sur tel ou tel point particulier de la discussion.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, vous ne m'en voudrez pas, je l'espère, si, avant d'entrer dans le sujet qui m'amène devant vous, j'ai une parole de sympathie envers la famille du sénateur Dominique Pado qui vient de décéder et que j'ai eu le plaisir de connaître. Outre l'éclat qu'il a donné à votre assemblée par son action, il était également un journaliste de grand talent. Aussi, je m'associe à tous les hommages que votre assemblée lui a rendus.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, le propre d'un Plan est d'être tourné vers l'avenir. Les Français veulent savoir où l'on va, ce que l'on veut, de façon que l'avenir ainsi éclairé puisse permettre à chacun de conduire sa vie, ce qui est après tout le souhait de toute personne humaine en démocratie.

En conséquence, le premier écueil à éviter est, selon le mot célèbre de Paul Valéry, d'« entrer dans l'avenir à reculons », c'est-à-dire de juger ce X^e Plan à l'aune des plans passés.

Ce serait une erreur ! Si la planification à la française a survécu depuis quarante ans, c'est précisément parce qu'elle a su s'adapter.

Le Plan de Jean Monnet, voulu par le général de Gaulle après la guerre, était un Plan de reconstruction. Après la guerre, l'Etat, et l'Etat seul, décidait de tout. Ainsi, ce plan prévoyait la production de charbon, d'acier et d'électricité.

Vingt ans plus tard, le Plan de Pierre Massé, à l'époque où j'étais chargé de mission avec quelques autres, dont M. Jacques Delors, était déjà bien différent : « l'ardente obligation » du général de Gaulle s'efforçait de mobiliser non seulement l'Etat mais aussi le secteur privé dans une économie mixte – je dis bien une économie mixte – où acteurs publics et privés étaient condamnés à vivre ensemble et donc à se concerter pour progresser ensemble. En 1982, M. Michel Rocard, ministre d'Etat chargé du Plan, élargissait le contenu à une nouvelle dimension : la décentralisation, et c'était la naissance de la procédure des contrats de plan Etat-régions.

En 1986, une nouvelle majorité était élue et tenait un discours sur la nécessité de réformer le Plan : pourquoi pas ? Mais hélas ! La réalité était loin du discours. Alors que la loi de 1982 prévoyait un début de préparation de ce X^e Plan à l'été 1987, je découvrais avec consternation en arrivant un an plus tard que, si le gouvernement précédent avait bien lancé les contrats Etat-régions six mois plus tôt, ce dont je me suis publiquement félicité, il n'avait rigoureusement rien entrepris au niveau national et que non seulement il s'était mis et il m'avait mis en marge de la loi de 1982 depuis un an, mais il me plaçait dans la situation toujours délicate de préparer en six mois ce qui nécessite normalement trois fois plus de temps.

Permettez-moi dans ces conditions de m'étonner d'entendre certains, depuis quelques semaines, critiquer le « manque d'ambition » du présent Plan. Si peu qu'il en ait, il en aura toujours autant ou plus que le non-plan vers lequel on s'acheminait. Car, comme je l'ai dit à l'Assemblée nationale, ce que j'ai trouvé comme état de préparation du Plan en arrivant rue de Martignac relevait plus de la chapelle ardente que de « l'ardente obligation ». (*Rires et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Face à cette carence, qu'avons-nous fait ?

Le commissaire général, M. Pierre-Yves Cossé, qui est présent, et moi-même avons ensemble – je tiens à souligner ce mot « ensemble » car le commissariat général et le secrétariat d'Etat ont travaillé main dans la main, quotidiennement, depuis le conseil des ministres du mois de juillet dernier – nous avons ensemble, dis-je, étudié la situation et nous avons discerné un premier élément : l'entrée de la France dans le grand marché unifié européen exigeait justement un changement profond du type de planification – nous en avons déjà discuté en commission avec vous et nous en discuterons encore certainement en séance – se rapprochant de ce que j'appellerai, en anglais, le *strategic planning* – c'est, en effet, l'expression consacrée en vocabulaire d'entreprise – c'est-à-dire de la planification stratégique d'entreprise plutôt que du Plan traditionnel que, vous et moi, avons connu en France depuis qu'il existe.

En effet, aujourd'hui, ni l'Etat ni les entreprises françaises ni même l'Etat et les entreprises françaises ensemble ne gouvernent plus l'économie française. Ce matin, je me trouvais dans ma circonscription de l'Oise où nous inaugurons l'usine Unilever, entreprise européenne multinationale. Nous sentons bien, vous comme moi, que nous vivons à une heure où c'est l'Europe qui fait l'économie et non plus les décisions uniquement nationales. A partir de ce moment-là, faire le Plan de la France, c'est faire le « Plan de l'entreprise France », pour reprendre les termes exacts qu'utilisait M. Michel Rocard, voilà un mois, devant l'Assemblée nationale, en venant introduire le débat sur le Plan.

La France est désormais dans l'Europe ce que l'entreprise était dans la France il y a vingt ans, c'est-à-dire un point de décision important mais non unique. Dès lors, les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'Etat, comme l'entreprise, s'oriente vers un type de planification nouveau pour lui : la planification stratégique.

Cette planification stratégique – le mot est quelque peu abstrait et peut quelquefois provoquer des incompréhensions ou des ambiguïtés – consiste à s'orienter dans un univers que l'on sait mouvant et aléatoire, mais dont on connaît les règles de base, celles de l'économie de marché. Reconnaître cette vérité n'a pas toujours été facile, notamment au niveau politique. La volonté européenne a facilité cette évolution des idées qui permet aujourd'hui à un gouvernement fondé sur une majorité socialiste d'accepter sans réticences de voter et

d'appliquer l'Acte unique pour un grand marché unifié. Comme le disait M. Pierre Mauroy, au nom du parti socialiste, lors du débat sur le Plan à l'Assemblée nationale, voilà un mois : « Le Plan ne s'oppose pas au marché, il en est le complément indispensable. »

Il est donc pour moi étonnant de voir quelques-uns, d'autant plus qu'ils sont dans certains cas présumés de tendance libérale, se prévaloir d'une planification archaïque pleine d'objectifs chiffrés totalement incompatibles avec les réalités et les aléas du marché international actuel.

Je vous raconterai, à cet égard, une anecdote qui permettra peut-être de mieux comprendre ce qu'est un Plan à l'approche de l'horizon 2000.

En 1973, au moment où survint le premier choc pétrolier, le groupe français B.S.N. était un groupe verrier ; il fabriquait du verre à vitres, des bouteilles et du verre plat. Comme il entre, vous le savez, beaucoup d'énergie dans la fabrication du verre, B.S.N. subit de lourdes pertes en 1974 et 1975 et commençait à peine à remonter la pente en 1977-1978 lorsque son président, M. Antoine Riboud, entendit parler de la rumeur d'un éventuel second choc pétrolier. Prenant aussitôt la mesure de ce danger possible, mais non encore réel, il déclara : « Je vends le verre ». Il vendit effectivement ses usines à travers le monde pour se reconvertir dans l'agro-alimentaire, dont il est, dix ans plus tard, le numéro un français et l'un des leaders mondiaux.

Par ces quatre mots : « Je vends le verre », sans avoir besoin d'objectifs chiffrés ou de budgets détaillés, B.S.N. avait pris la plus grande décision stratégique de son histoire. C'est exactement ce type de choix fondamentaux que nous avons essayé de faire pour la France dans le X^e Plan.

Nous n'y avons pas aussi bien réussi que B.S.N., puisqu'il nous a fallu quatre-vingt-dix pages au lieu de quatre mots, mais c'est déjà trois ou quatre fois moins que les Plans précédents. Cela montre que le vrai reproche que vous pourriez nous faire est plutôt d'avoir présenté un Plan trop long et non d'avoir été trop brefs.

Mon ambition était, d'ailleurs, de faire un Plan plus bref, encore plus ramassé autour de ses objectifs essentiels. Selon une formule que vous et moi utilisons souvent pour nos discours, le temps nous a manqué pour que nous soyons encore plus brefs. Il est profondément vrai qu'il est beaucoup plus facile de faire un Plan exhaustif de cinq cents pages qu'un Plan sélectif de cinquante pages.

Le temps nous a manqué. A qui la faute ? Je l'ai dit : à l'absence de préparation du Plan du gouvernement précédent. En arrivant en juin 1988, nous avons confirmé ce qui existait, c'est-à-dire les projets de contrats de plan Etat-régions. Si j'avais trouvé un projet de Plan, j'aurais été très heureux de le prendre comme base de travail et de le poursuivre naturellement en l'aménageant dans le sens des priorités de la nouvelle majorité.

Nous avons un moment pensé – je ne le cache pas et je le cache d'autant moins que M. le Premier ministre l'a dit – repousser les échéances et donc décaler d'un an. Mais, au niveau régional, c'eût été créer un vide pour l'année 1989 dans les contrats de plan. Comme vous êtes, on le sait, on ne peut plus sensibles aux problèmes régionaux, vous n'auriez certainement pas été satisfaits du vide contractuel que ce décalage aurait entraîné.

Enfin, au niveau national, c'eût été prendre du retard pour préparer les échéances européennes du 1^{er} janvier 1993.

Le temps nous pressait. Dès lors, nous avons décidé de mettre les bouchées doubles pour essayer de combler le retard. Le bref calendrier que je vais vous indiquer vous montrera que nous n'avons pas perdu de temps.

Le 20 janvier 1988 : conseil des ministres sur le Plan. Je vous le rappelle, car ce n'est pas tout à fait anecdotique, c'était le deuxième conseil des ministres après les élections. Le premier avait été consacré aux engagements pris par le candidat Mitterrand : le revenu minimum d'insertion et l'impôt de solidarité sur la fortune. Cela a un sens.

En juillet 1988, le Premier ministre signait la lettre d'orientation pour les contrats de plan Etat-régions.

Le 1^{er} septembre 1988, nous lançons la concertation dans les vingt-deux régions.

Le 24 septembre 1988, nous avons un premier comité présidé par M. Michel Rocard sur le Plan national, d'où sortait l'esquisse du Plan acceptée par le Gouvernement.

Le 1^{er} octobre 1988, nous lançons la concertation nationale sur le Plan ; nous n'avions donc plus qu'un mois de retard sur la concertation régionale.

A Noël, nous collections les premiers avis des commissions.

Le 24 janvier, après un travail interministériel, nous avons un deuxième comité interministériel présidé par M. Michel Rocard ; nous approuvons les lignes semi-définitives du projet de Plan.

Le 10 février 1989, le comité interministériel pour l'aménagement du territoire, le C.I.A.T., approuvait les enveloppes des contrats de plan Etat-régions, c'est-à-dire que la charrie était revenue derrière les bœufs. En effet, les priorités nationales avaient été approuvées quinze jours avant les priorités régionales, alors que nous avions six mois de retard au départ.

Cela nous permettait d'arriver le 1^{er} mars 1989 devant le Conseil économique et social. Je voudrais, à cette occasion, profiter de la présence de M. Velitchkovitch pour le remercier à la fois de son action personnelle pour le travail sur le Plan et de tout ce qui a été fait au Conseil économique et social en relation avec le Gouvernement.

Au début du mois de mars, le Conseil économique et social approuvait - par 105 voix pour, 55 abstentions et 30 voix contre - le projet d'avis sur le Plan.

Le conseil des ministres se réunissait le 22 mars, pour approuver le texte soumis aux assemblées.

Je suis heureux de vous annoncer aujourd'hui une nouvelle importante : après le C.I.A.T. de vendredi dernier sur l'Île-de-France et juste avant la signature du contrat de plan Etat-Auvergne, qui normalement doit intervenir cette semaine, les vingt-deux contrats de plan entre l'Etat et les vingt-deux régions métropolitaines sont en passe d'être tous signés sans aucune exception.

Vingt-deux contrats signés à temps, un Plan national présenté à temps au Parlement, qui l'eût cru voilà un an ?

Ce Plan, dont vous allez débattre, mesdames, messieurs les sénateurs, je ne vais pas vous le présenter en détail ; vous le connaissez. Certains d'entre vous ont presque pu le suivre dès l'origine, je pense à la délégation de la planification, présidée par M. Barbier, et devant laquelle je suis venu plusieurs fois depuis six mois, donc dès l'élaboration initiale du Plan. Je pense encore à la commission des affaires économiques et du Plan, dont le président, M. François-Poncet, avait organisé au mois d'octobre un colloque européen auquel j'avais participé. Enfin, d'autres ont travaillé en commission, notamment lors des deux réunions auxquelles vous avez bien voulu m'inviter voilà deux semaines.

J'aborderai donc seulement les caractéristiques essentielles, qui s'articulent autour d'une idée majeure : l'idée du X^e Plan.

Le X^e Plan, c'est un plan stratégique de préparation de la France à l'Europe. Il l'est d'emblée par le choix de sa durée - quatre ans - qui est inhabituelle par rapport à nos traditions d'un plan de cinq ans, mais évidente pour s'adapter à l'objectif du 1^{er} janvier 1993.

Il l'est dans sa conception de l'Europe, dont nous donnons la définition suivante.

Premièrement, l'Europe, pour nous, est non pas une contrainte, mais une ambition. Il ne faut pas confondre les disciplines que nous avons acceptées avec des contraintes que nous subissons. Cette ambition est collective. Notre objectif n'est pas celui du défi sportif, c'est-à-dire de placer quelques champions en tête sur la ligne d'arrivée, les autres regardant loin derrière. Il est, au contraire, d'arriver tous ensemble, le 1^{er} janvier 1993, par un effort de solidarité, qui permette au progrès général issu du marché unifié de profiter à chacun, sans exclus et sans laissés-pour-compte.

Deuxièmement, nous voulons une Europe organisée. Il existe une très grande différence entre nous et notamment Mme Thatcher, qui expliquait dans son discours de Bruges qu'elle n'avait pas fait reculer l'Etat en Angleterre pour le voir réapparaître à Bruxelles. Nous disons au contraire que nous n'acceptons, en France, de faire reculer l'Etat - nous sommes prêts au sacrifice de souveraineté sur la T.V.A., la monnaie et d'autres sujets pourtant extraordinairement sensibles - que pour retrouver, au niveau européen, un pouvoir fort, capable de faire respecter des règles du jeu dans l'économie de marché. Tel est le cas pour l'accès des produits non européens à notre marché de 320 millions de consommateurs.

Nous disons « oui » à une Europe ouverte, mais « non » à une Europe offerte !

Enfin, ce X^e Plan est européen dans ses priorités, et je n'en citerai que trois.

La première, c'est le cercle vertueux de la croissance. Nous voulons chasser, une fois pour toutes, nos vieux démons et nous les connaissons : distribuer plus qu'on ne produit, donc créer de l'inflation, dévaluer, puis recommencer. Nous avons tellement vécu ce cycle infernal que nous savons qu'il faut faire l'inverse et nous choisissons, dans le Plan, de mener une politique de monnaie forte, donc de hausse des prix faible, tendant à rejoindre le niveau allemand.

On nous dit que c'est un rêve. Eh bien, ce rêve est en train de devenir réalité, puisque le différentiel d'inflation entre la France et la R.F.A. ne cesse de diminuer depuis cinq ans et atteint aujourd'hui 0,3 p. 100, voire 0,4 p. 100, ce qui constitue une performance inimaginable au regard des trente dernières années de notre histoire économique.

Quand nous disons que nous voulons la convergence des hausses de prix, ce n'est pas pour la pureté statistique ; c'est parce que nous savons que seul ce parallélisme des hausses de prix peut permettre un parallélisme des monnaies et donc la construction, un jour, d'une monnaie unique et d'un système monétaire unifié en Europe. C'est la raison pour laquelle nous avons approuvé les propositions de M. Jacques Delors.

La deuxième caractéristique du X^e Plan concerne l'harmonisation fiscale. Je l'ai dit : nous acceptons les disciplines de l'Acte unique et, par conséquent, nous sommes prêts à planifier la baisse des impôts sur l'épargne ou la baisse de la T.V.A. Mais, bien sûr, nous ne pouvons pas nous borner à dire cela sans évoquer les conséquences que cela comporte.

Peut-on réduire les dépenses ? Nous essaierons de le faire dans la plupart des domaines mais nous savons qu'il existe des secteurs où non seulement nous ne les réduirons pas parce que nous ne voulons pas le faire, mais où, au contraire, nous les augmenterons : c'est le cas de l'éducation, c'est le cas de la recherche et c'est le cas de la protection sociale où sans chercher, bien entendu, à augmenter les dépenses, nous chercherons à préserver le système français de sécurité sociale.

A cet égard, je rappellerai une phrase forte dans le Plan selon laquelle « nous n'harmoniserons pas la sécurité sociale au niveau plus bas qu'au niveau français. »

Par ailleurs, étant donné que nous ne voulons pas non plus augmenter le déficit - puisque la charge de la dette nous coûte 100 milliards de francs par an, soit 10 p. 100 de notre budget - avec des impôts en baisse, certaines dépenses en hausse et un déficit qui ne peut pas augmenter, il y a là une « quadrature du cercle », qui a suscité de très nombreuses heures de travail dans les réunions interministérielles. Le « bouclage » auquel elles ont abouti et que nous proposons dans le Plan consiste dans l'instauration, si cela se révèle nécessaire, d'un prélèvement généralisé sur tous les revenus.

Cependant, avec un taux de croissance suffisant, je ne vois pas pourquoi nous aurions besoin d'un tel prélèvement pour équilibrer le budget. J'espère bien, en conséquence, que le budget pour 1990 ne le rendra pas nécessaire. Toujours, en cas d'incompatibilité entre ces trois disciplines - harmonisation des impôts au niveau européen, effort budgétaire dans la direction que nous avons choisie et réduction du déficit - c'est le prélèvement généralisé qui permettra de « boucler » les finances publiques.

Enfin, troisième priorité du Plan : le choix de cinq grands chantiers. Nous avons voulu être aussi sélectifs que possible : ce ne sont pas vingt-cinq, mais cinq priorités que nous avons retenues ; elles sont toutes liées à ce que nous considérons comme nos handicaps structurels à l'approche du Marché unique.

L'éducation et la formation constituent la première de ces priorités. Je vous l'assure, quand on examine la situation de la France de l'extérieur, on ne peut que constater le retard que nous avons pris. Cela est d'ailleurs également vrai pour la R.F.A. et pour la plupart des pays européens. Le niveau de formation initiale des Japonais ou des Américains tend maintenant à devenir supérieur au niveau de formation initiale européen, et nous ne pouvons accepter un handicap aussi lourd de conséquences à long terme.

Autres priorités, la compétitivité et la recherche - il est inutile de dire l'importance de la technologie dans le monde moderne - et la protection sociale - nous avons en effet pour

l'Europe un projet collectif, qui est d'arriver tous ensemble grâce à une solidarité nationale et non pas les meilleurs en avant, les moins bons étant des laissés-pour-compte.

Vient ensuite l'aménagement du territoire, qui est un point essentiel du Plan au moment où se construit l'Europe. Les problèmes des villes - qu'il s'agisse des métropoles européennes, des grandes villes ou des petits bourgs - de l'habitat, des transports en commun, l'aménagement rural et la décentralisation sont essentiels. Nous consacrons 55 milliards de francs aux 22 contrats de plan métropolitains et aux contrats de plan des départements et territoires d'outre-mer.

Enfin, le renouveau du service public. Vous sentez bien, comme moi, qu'il faut redonner sa fierté, sa noblesse, son impartialité et son sens du service de l'usager à notre secteur public.

Nous voulons une Europe qui soit de plus en plus l'Europe des citoyens, c'est-à-dire une Europe qui ait un fort contenu de culture et de civilisation. Elle ne se fera pas dans un creuset unique. C'est non pas un *melting pot*, mais plutôt l'addition de nos cultures. Dans cet esprit, nous prévoyons un effort particulier pour le progrès culturel français. Nous savons en effet que la greffe européenne ne prendra pas sur des nations sans racines. C'est donc en approfondissant nos racines culturelles françaises et en les valorisant que nous serons le mieux des Européens. C'est aussi dans cet esprit que nous définissons notre concept de l'Europe des langues sous forme d'une Europe trilingue.

M. Louis Jung. Très bien !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Une langue unique, c'est utopique. Le bilinguisme serait la langue nationale plus l'anglais ; nous n'en voulons pas. Seul le trilinguisme nous permet en fin de compte de faire un atout de ce qui, au départ, est un handicap par rapport aux Etats-Unis et au Japon, qui n'ont qu'une seule langue. En effet, l'allemand rayonne sur l'Europe de l'Est et l'Europe centrale, l'anglais sur l'ensemble des pays industriels, le français sur l'Afrique et les pays francophones, l'espagnol et le portugais sur l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale. Si nous pouvons combiner toutes ces forces linguistiques en une Europe trilingue, l'absence d'une langue unique sera, par rapport aux Etats-Unis et au Japon, un avantage et non, comme actuellement, un handicap. C'est pourquoi nous avons la grande ambition de faire apprendre à nos enfants, dès l'école primaire, deux langues étrangères. Un formidable effort dans cette direction est inscrit dans les propositions de Lionel Jospin.

Mesdames, messieurs les sénateurs, la discussion qui s'est engagée à l'Assemblée nationale à propos de ce projet a fait apparaître trois préoccupations dominantes qui ont amené le Gouvernement à accepter quelque vingt amendements en provenance de tous les groupes parlementaires sur les cent amendements déposés.

La première de ces préoccupations est celle de la justice sociale, on pourrait même dire du "partage social". Cette préoccupation est évidemment au cœur du débat politique démocratique dans un pays comme le nôtre. Il n'est pas de cohésion possible ni donc de succès possible pour la France dans l'Europe si elle n'arrive pas à réaliser un partage social équitable qui tienne compte non pas des revendications - car ce n'en sont pas - mais des souhaits légitimes, à la fois, des chômeurs de trouver un emploi et des travailleurs de voir leur niveau de vie augmenter.

Après la discussion qui a eu lieu à l'Assemblée nationale, la tonalité du nouveau partage social tel qu'il figurait dans le Plan a été quelque peu modifiée. Qui peut, mieux qu'une assemblée souveraine, définir cet équilibre démocratique entre des aspirations légitimes ?

Nous avons inscrit cette recherche de l'équilibre social sous forme de phrases, c'est-à-dire sous forme de directions d'actions, parce que nous ne savons pas avec précision ce qui pourra être distribué. M. le Premier ministre a précisé que, pour l'année 1989, en comptant sur un taux de croissance de 3 p. 100, 1 p. 100 devrait aller à la modernisation, 1 p. 100 à la création d'emplois pour les chômeurs et 1 p. 100 à l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés et de l'ensemble des personnes au travail.

Vous aurez sans doute également à vous exprimer sur ce point sensible. Mais, quelle que soit l'expression que vous donnerez de ce partage, vous sentez bien qu'il faut à la fois du grain à moudre pour augmenter le pouvoir d'achat des

travailleurs et du grain à semer pour les investissements créateurs d'emplois. C'est à ce niveau que la volonté nationale doit s'exprimer.

La deuxième préoccupation qui s'est manifestée au cours du débat à l'Assemblée nationale est celle de l'aménagement du territoire.

Personne ne veut d'une France à deux vitesses avec des régions fortes qui deviennent plus fortes et des régions faibles qui deviennent plus faibles. Nous devons donc sans tarder nous attaquer à cette faiblesse que représentent l'adaptation des structures de certaines collectivités territoriales, l'empilement de strates, la taille des régions - il en a été beaucoup question, notamment au cours de la conférence de presse du Président de la République - le chevauchement des compétences à plusieurs niveaux, l'obsolescence de certains aspects de la fiscalité locale, problèmes que vous connaissez bien puisque vous les vivez quotidiennement. Tout cela ne saurait néanmoins être prétexte à remettre en cause la décentralisation, un des grands acquis de ces dernières années qui doit être, en tout état de cause, consolidé.

Le Gouvernement a également donné suite aux nombreuses observations qui nous ont été faites sur l'aménagement rural, qui est certainement l'un des problèmes les plus difficiles à résoudre pour les années à venir, en procédant sur ce chapitre à quelques ajouts : desserrement des contraintes pesant sur la pluriactivité, soutien à la coopération intercommunale, encouragement à la constitution et au renforcement de pôles ruraux, références explicites à la montagne,

La troisième source de préoccupation était relative au rôle de l'Etat. Elle a donné lieu à deux ajouts, très différents d'ailleurs, dont le rapprochement montre bien à quel point le Gouvernement abordait ce débat sans *a priori* idéologique.

Ainsi, les rapports entre l'Etat et le secteur productif, entre secteur public et secteur privé, ont été précisés en des termes clairs et réalistes. Par ailleurs, le Gouvernement a introduit l'idée de passerelles entre la fonction publique et le secteur privé sans, bien entendu, que soit porté atteinte aux principes fondamentaux de la fonction publique.

Enfin, le Gouvernement a été sensible aux préoccupations des députés sur le suivi et l'exécution du Plan, et ce d'autant plus facilement que ces préoccupations sont aussi les siennes.

Je crois très sincèrement que ce X^e Plan, plus qu'aucun autre, part avec toutes les chances et tous les atouts pour être mis en œuvre effectivement.

Tout d'abord, il ne repose pas sur des prévisions économiques irréalistes. Ensuite, sa préparation a donné lieu, dès le départ, à un travail interministériel intense au cours duquel les ministres ont eu l'occasion de s'exprimer et de définir leur propre projet. Ce Plan est le leur ; ils ont donc toutes les raisons de l'appliquer. Enfin, et par dessus tout, il est cohérent avec les orientations définies par le Président de la République en 1988 et il bénéficie d'un soutien affirmé de la part du Premier ministre.

Néanmoins, je conçois que l'histoire souvent cahotique de notre planification puisse conduire à quelque scepticisme. Aussi ai-je tenu, lors du débat à l'Assemblée nationale, à donner mon accord à deux décisions importantes pour le suivi du Plan.

En premier lieu, à la session de 1991, un rapport à mi-parcours vous sera remis après avoir été examiné par un collège composé des présidents de toutes les commissions du Plan, puis par le Conseil économique et social, conformément, d'ailleurs, à la demande de ce dernier.

En second lieu, des indications annuelles sur la cohérence du budget avec le Plan devront être fournies en annexe au rapport économique et financier annuel de chaque projet de loi de finances. Cela permettra au Parlement, année après année, de contrôler le lien qui existe entre le budget et le Plan.

Telle est la teneur des débats qui se sont déroulés à l'Assemblée nationale. J'espère qu'au Sénat un débat constructif nous permettra également de trouver des points d'accord sur des améliorations à apporter au texte du Plan. En tout cas, mesdames, messieurs les sénateurs, soyez sûrs que tel est mon souhait.

Ce n'est pas la première fois que je viens devant vous, mesdames et messieurs les sénateurs. Aussi bien comme membre d'une majorité différente que comme membre de la majorité actuelle, j'ai toujours apprécié dans votre Haute Assemblée ce que l'on appelle souvent la « sagesse » du

Sénat et qui est un mélange de sérénité, de tolérance et de modération. Peu enclins aux grandes querelles idéologiques, vous préférez en général une approche pragmatique et de bon sens.

Or vous savez très bien, au fond de vous-même, que, sur les trois sujets sensibles des choix politiques français, le X^e Plan a précisément choisi la même démarche que vous : le choix du bon sens et le choix du juste milieu.

Sur le premier sujet de querelle « Plan et marché », vous voyez bien que le X^e plan reconnaît d'emblée l'économie de marché européenne, et ce n'est pas vous, qui n'avez rien d'ultralibéraux, qui lui reprocherez de vouloir que ce marché comporte des règles du jeu organisées. N'est-ce pas cela la philosophie même d'une économie de marché efficace ?

Sur le deuxième sujet de querelle « Plus d'Etat, moins d'Etat », vous voyez bien que le X^e Plan a choisi « moins d'Etat » pour la décentralisation, « mieux d'Etat » pour le service public, et « autant d'Etat » dans le *statu quo* des nationalisations-privatisations. Ce sont là des thèses dont je ne pense pas qu'elles puissent heurter la grande majorité d'entre vous.

Sur le troisième sujet de querelle « France-Europe », vous voyez bien que nous avons choisi d'appliquer cet Acte unique que vous avez voté, il y a trois ans, à l'initiative d'une majorité différente : par 302 voix sur 317. Jean Lecanuet s'en félicitait alors, ici même, au sein de cette majorité en disant « l'adhésion à l'idée communautaire dépasse les frontières des camps politiques ».

Alors, mesdames et messieurs les 302 sénateurs qui ont voté l'Acte unique, pouvez-vous avoir voté cet Acte et refuser au Gouvernement actuel votre soutien pour le mettre en œuvre, au seul motif que la majorité a changé entre temps ?

Constatez avec moi qu'il est temps de parler vrai, de débattre vrai et que nos concitoyens ne supportent plus que l'on joue au billard politique avec l'avenir de la France en subordonnant le texte au contexte, et le contexte au prétexte.

Constatez avec moi que le besoin démocratique d'une majorité et d'une opposition - vital - ne s'apparente plus à la guerre civile, ni même à la lutte des bons contre les méchants et que, à Lyon, à Nantes, à Strasbourg et ailleurs, les mieux élus sont les moins sectaires.

Je ne m'accommoderai donc pas d'un débat où ce que vous auriez applaudi, venant d'une autre majorité, serait par vous détruit parce que la majorité a changé. Ayant travaillé depuis longtemps sur ces thèmes européens, qui ne sont la propriété de personne, je sais que le contenu de ce Plan, tel qu'il est écrit, et non tel qu'on veut le présenter, ici ou là, est proche, très proche de la pensée sincère et véritable de beaucoup d'entre vous.

Ce Plan n'est pas celui d'un parti. Ce Plan n'est pas celui qu'une majorité veut imposer, sans l'écouter, à une minorité. Ce Plan est un projet de rassemblement qui s'est enrichi successivement à l'écoute des syndicats, du patronat, des experts des commissions, du Conseil économique et social, des députés...

M. Robert Vizet. Les syndicats ont voté contre !

Mme Hélène Luc. Absolument !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Mon espoir et ma volonté sont, mesdames et messieurs les sénateurs, que vous apportiez, vous aussi, votre contribution à ce Plan parce que c'est le Plan de la France. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du rassemblement démocratique et européen.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission spéciale du Plan du Conseil économique et social.

M. Jean Velitchkovitch, président de la commission spéciale du Plan du Conseil économique et social, en remplacement de M. Yves Chaigneau, rapporteur de cette commission spéciale. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames et messieurs les sénateurs, je dois d'abord vous présenter des remerciements et vous soumettre des excuses.

Le Conseil économique et social est très sensible à l'invitation que vous lui avez adressée d'exposer à la tribune de votre Haute Assemblée l'avis qu'il a adopté sur le projet de X^e Plan. Il vous en remercie.

Je vous communique par ailleurs les profonds regrets du rapporteur de la commission spéciale : malade, il n'a pu venir lui-même commenter le rapport dont il est l'auteur. Il vous prie de l'en excuser.

En tant que président de la commission, j'ai recueilli de M. le rapporteur, hier seulement, sa mission, et j'ai accompli maintenant ma tâche par un exercice quelque peu impromptu.

L'avis relatif au projet de X^e Plan a été approuvé par le Conseil économique et social, le 1^{er} mars 1989, par 105 voix contre 30, et 55 abstentions.

Comme chaque fois que le Conseil est consulté sur un texte législatif, le vote a porté sur le projet d'avis et non pas sur le projet de loi lui-même.

Dans son principe, le projet gouvernemental a été bien accueilli au Conseil économique et social, car celui-ci a tout-à-fait favorisé la planification.

Certes, le Conseil n'ignore pas les difficultés actuelles de la prévision dans un monde bouleversé. Il sait combien est grande la concurrence entre les pays développés, que, dans cette concurrence, sont apparus des partenaires nouveaux en provenance du Sud-Est asiatique et dont les atouts sont parfois mystérieux. Il sait que les marchés internationaux sont insuffisamment régulés. Il sait que le déficit budgétaire américain est une cause d'inquiétude grave, que les à-coups pétroliers en sont une autre. Il a mesuré l'importance de la dette du tiers monde et les incertitudes de la politique à l'Est. Il sait donc qu'il est très difficile de formuler une prévision sur ce qui va concerner notre pays, mais on se résignerait difficilement, comme l'a dit M. le secrétaire d'Etat tout à l'heure, à considérer que nous entrons dans l'avenir à reculons.

A l'inverse, nous n'avons pas l'innocence de croire, comme Gaston Berger, que, regarder l'avenir, c'est déjà le changer.

Sur la nécessité et la nature d'un Plan, le Conseil économique et social avait débattu en 1987. A cette occasion, il avait souligné l'avantage irremplaçable de la concertation et la nécessité d'une perspective et d'un projet pour la nation.

Dans une économie incertaine, il importe plus encore de définir des objectifs cohérents et une stratégie d'ensemble. Dans une économie largement immergée dans l'économie mondiale, il faut être l'acteur à la fois déterminé et mobile de sa propre stratégie ou devenir l'objet passif de celle des autres.

Dans ces conditions, le Conseil économique et social a apprécié que le Gouvernement ait choisi une planification mixte visant à guider l'action publique et à doter d'une sorte de tropisme de convergence la volonté des agents économiques et sociaux.

Toutefois, très vite, deux regrets se sont inévitablement fait jour. Ils tiennent aux délais trop brefs dont ont disposé les auteurs du Plan : tout d'abord, il n'y a pas eu de vrai cadrage global économique ; ensuite, la concertation entre partenaires sociaux a été sommaire et sectorielle.

Mme Hélène Luc. C'est vrai !

M. Jean Velitchkovitch, président de la commission spéciale du Plan du Conseil économique et social. Pour formuler son avis sur les priorités et les objectifs proposés dans le projet de loi tel qu'il lui fut présenté, le Conseil économique et social a souhaité définir au préalable son propre système de référence.

Il a retenu, quant à lui, trois objectifs de base : premièrement, développer l'emploi et valoriser les ressources humaines ; deuxièmement, améliorer le niveau et les conditions de vie, consolider la protection sociale et renforcer la solidarité ; enfin, troisièmement, construire un projet pour l'Europe.

En ce qui concerne l'emploi, le Conseil économique et social approuve entièrement le projet de Plan gouvernemental et il pourrait reprendre à son compte les phrases du projet du Gouvernement : « Une France forte et solidaire n'est pas une France résignée devant le chômage. C'est la cohésion sociale de la nation tout entière qui est en jeu, car les individus qui composent une collectivité sont en droit d'attendre qu'elle lutte résolument contre l'inégalité devant l'emploi. Une société qui n'aurait à offrir à une grande partie de sa jeunesse que la perspective du chômage serait une société condamnée. »

Le Conseil économique et social approuve la priorité accordée à l'emploi dans le partage social, la recherche d'une croissance riche en emplois, l'importance accordée à la formation, à l'organisation du travail dans l'entreprise et à l'utilisation plus longue des instruments de travail accompagnée d'un assouplissement des temps de travail. Il approuve aussi une meilleure intégration des emplois précaires.

Le Conseil économique et social aurait cependant souhaité que l'on insistât davantage sur le développement de la stratégie industrielle, notamment sur la maîtrise de l'énergie.

A propos du niveau de vie, le Conseil économique et social a constaté une amélioration de la conjoncture économique. Il en a déduit la possibilité, sans toucher au caractère prioritaire de la politique de l'emploi, d'améliorer le niveau de vie. Il lui paraît en effet concevable, par des ajustements fins, de mener une politique des salaires plus soutenue.

Cette affirmation a été prononcée avec prudence, sous la stricte et double condition de ne pas compromettre la lutte contre l'inflation et le rétablissement des équilibres extérieurs.

L'Europe est présente tout au long de l'avis du Conseil. D'abord, il y est évoqué le processus dit d'« harmonisation » qui implique, de la part des différents partenaires, des concessions réciproques.

A ce sujet, le Conseil a mis en avant trois principes : assurer l'égalité de la concurrence, préserver la compatibilité entre l'identité européenne et la spécificité des voies nationales de développement économique et social, construire dans l'équité l'harmonisation fiscale.

Beaucoup de craintes se sont exprimées. Elles relèvent presque toutes d'une constatation qui peut, assez sommairement, s'exprimer ainsi : l'Europe du capital va être réalisée avant l'Europe sociale, dans un temps où le chômage sévit partout mais où, en revanche, l'argent est partout recherché ; d'où le risque que fera courir la suppression de réglementations complexes, parfois abusives, parfois utiles, qui, au plan national, avaient établi une sorte d'équilibre entre le revenu du capital et la valeur du travail.

Cependant, au-delà des contraintes, l'Europe, pour le Conseil économique et social, est un projet d'avenir qu'il faut infléchir encore vers le perfectionnement d'un modèle social et culturel européen, vers la conduite d'opérations communautaires structurantes, vers le développement des échanges avec les pays de l'Association européenne de libre-échange ainsi qu'avec les pays de l'Est et avec les pays nouvellement industrialisés, vers une coopération plus intense et une solidarité plus étroite avec les pays en voie de développement.

Voilà pour les objectifs.

Le moyen d'atteindre les objectifs, c'est, pour le Gouvernement, une politique de croissance par la compétitivité qui doit être accompagnée d'un progrès social. Le Conseil économique a insisté sur le nécessaire accompagnement du progrès social.

Le Plan décrit le cercle vertueux dans lequel la France est entrée. Le préalable est la maîtrise de l'inflation. Le Conseil économique y souscrit. Les risques de l'inflation sont connus et bien décrits dans le projet de Plan. Le Conseil croit lui aussi qu'une croissance sans inflation peut être réalisée par le développement de l'exportation et par l'investissement. Mais il croit également qu'on pourrait faire appel à une reconquête du marché intérieur.

Cette reconquête lui paraît à la fois possible et souhaitable. Il se demande même si elle ne peut pas être accompagnée d'une extension de ce marché intérieur, à la condition expresse qu'elle n'entraîne ni inflation ni déséquilibre du commerce extérieur. On peut ainsi penser, par exemple, à des investissements ou à des équipements qui ne font pas appel à l'importation. C'est notamment le cas dans le bâtiment et les travaux publics.

Le premier des grands chantiers est l'éducation.

En matière d'éducation et de formation, l'avis considère que les orientations du projet de Plan correspondent d'une façon générale aux préoccupations déjà exprimées par le Conseil. Ce dernier s'est toutefois interrogé sur la « faisabilité » des projets avancés en matière d'apprentissage des langues.

En ce qui concerne la formation continue, le Conseil a souhaité que soient examinées les propositions visant à jumeler la formation continue et son développement avec une réduction du temps de production dans le travail.

S'agissant des équipements et des services collectifs, le Conseil s'est interrogé sur l'objectif du Gouvernement en matière de constructions neuves : est-il adapté à la croissance du nombre des ménages, qui doit progresser d'environ 250 000 unités par an pendant la période du Plan ? Le Conseil a par ailleurs insisté sur l'urgence de la reconstitution d'une offre foncière suffisante, et demandé que le Plan prévoie la définition d'une politique foncière.

L'équilibre de notre système de protection sociale est affecté par la situation particulièrement défavorable de la France - nombre d'inactifs comparé à celui des actifs - qui contribue aux difficultés des systèmes de retraite et de maladie.

Le Conseil économique et social a considéré que l'introduction, dans les mécanismes de financement de la sécurité sociale, de ressources assises sur tous les revenus pouvait répondre à l'évolution vers un système de solidarité de certains éléments du régime de protection sociale, du fait de leur généralisation.

En ce qui concerne la politique familiale, l'avis rappelle que les prestations, dont l'objectif est de compenser les charges familiales, ne constituent qu'un des éléments d'une politique familiale globale.

S'agissant des dépenses de santé, le Conseil a souligné la nécessité d'une évolution qualitative et quantitative de l'équipement sanitaire et social. Il a souhaité qu'une meilleure régulation du système de soins soit recherchée avec toutes les parties et a insisté sur la nécessaire transformation des conditions et des relations du travail dans le système hospitalier.

En matière de retraite, compte tenu de l'évolution démographique, le Conseil a estimé que, face à la disparité des situations, le choix du critère d'âge n'était pas très juste et qu'en cas de nécessité les modifications devraient porter sur la durée d'activité plutôt que sur l'âge minimal d'ouverture des droits.

Le Conseil économique et social a rappelé toute l'importance qu'il attache à l'aménagement du territoire et au développement régional. Tout en comprenant les raisons gouvernementales, le Conseil a regretté la dissociation de la planification nationale de la planification régionale. Il a réaffirmé la nécessité de poursuivre une véritable planification régionale. Il a souligné la nécessaire articulation entre les deux, entre le commissariat au Plan et la délégation à l'aménagement du territoire.

Le Xe Plan, en cours d'examen, laissant entière l'obligation incombant aux régions d'élaborer leur propre plan, le Conseil a souhaité que les contrats de plan Etat-régions puissent, le cas échéant, être complétés par voie d'avenants. Il a, en outre, demandé que soient davantage précisées les orientations concernant le réseau des métropoles à vocation européenne.

Le Conseil a enfin considéré que le projet de Plan, en ce qui concerne les départements et territoires d'outre-mer, était formulé en termes un peu trop généraux.

Au sujet des équilibres, le Conseil s'est interrogé sur la compatibilité entre les différents aspects de l'action budgétaire du projet gouvernemental : entre, d'une part, les financements nécessaires dans les domaines prioritaires, dont le Conseil a approuvé le choix, et, d'autre part, l'objectif d'une réduction régulière du déficit budgétaire.

L'interrogation devient franche inquiétude lorsque apparaissent les réformes fiscales que rend tôt ou tard inévitables l'harmonisation européenne.

Sur ce sujet, le Conseil ne peut que recommander une grande prudence et une grande fermeté dans la négociation communautaire. Il a, en particulier, souhaité que les études envisagées concernant la retenue à la source de l'impôt sur le revenu portent d'abord sur la difficulté d'instauration d'un tel système avant d'examiner sa mise en œuvre.

D'une façon générale, le Conseil a très largement approuvé, au-delà même de ceux qui ont voté le projet d'avis, l'infléchissement de notre planification dans le sens d'une stratégie de développement. Il a cependant estimé que le projet, peut-être en raison des impératifs de délai, traitait des dispositifs de mise en œuvre plus en termes d'orientation que sous la forme de modalités d'exécution. Il a considéré, par exemple, que les dispositions de nature législative ou réglementaire sans incidence économique et financière pouvaient être définies avec plus de précision.

Une démarche de planification de type stratégique laisse entière, pour des domaines bien délimités, la possibilité de lois d'orientation, voire de programmation, sur les infrastructures lourdes, la rénovation du logement, l'extension des capacités d'accueil de l'éducation nationale, etc.

Le Conseil a donc souhaité que la seconde phase de la planification, actuellement en cours, soit mise à profit pour une formulation plus précise des modalités de mise en œuvre du Plan.

La planification stratégique implique, par nature, un système de suivi et d'évaluation. Pour le Conseil, il appartient naturellement au commissariat général du Plan d'en assurer la coordination.

Mais la planification stratégique implique aussi des procédures de réexamen, d'adaptation des moyens et peut-être même des objectifs. C'est dans cet esprit que le Conseil a souhaité être en mesure d'examiner à mi-parcours l'exécution du X^e Plan.

Il ne peut que se réjouir de constater que le projet, tel qu'il est soumis à votre assemblée, comporte, par rapport à celui qu'il a lui-même examiné, un certain nombre de modifications correspondant à ses propres recommandations.

Le Conseil ferait volontiers sienne la devise : « L'avenir est à ceux qui ne sont pas désabusés » ; il sait que la Haute Assemblée partage cette conviction. Il exprime donc le souhait que les travaux qu'il a menés, à l'occasion de l'examen du X^e Plan, sur un sujet auquel il attache une particulière importance, vous soient utiles.

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Bernard Barbier, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, notre pays va célébrer, cette année, le bicentenaire de la Révolution française. Mais le millésime 1989 marque aussi, de manière beaucoup plus confidentielle, le 43^e anniversaire du Plan.

Les quelque neuf plans qui se sont succédé depuis la Libération ont, en quelque sorte, rythmé la respiration économique de la nation au cours des quatre dernières décennies. Ils ont tous mobilisé, lors de leur réalisation, les représentants des diverses instances de la vie collective, et chacun d'entre eux est le reflet des préoccupations essentielles de la nation au moment de son élaboration.

Je songeais à cela, en vous écoutant attentivement, monsieur le secrétaire d'Etat, tandis que vous nous décriviez, avec le talent que nous vous connaissons tous, la philosophie et le contenu du projet de loi portant approbation du X^e Plan.

Ces réflexions m'inspiraient deux tentations.

La première - l'occasion m'est maintenant donnée d'y satisfaire - était de vous rendre hommage, monsieur le secrétaire d'Etat, non seulement pour la conviction avec laquelle vous nous avez présenté un projet qui n'est pourtant plus - loin s'en faut - celui que vous-même aviez conçu, mais surtout pour vous remercier de la disponibilité et de la courtoisie que vous avez, tout comme vos services et vos collaborateurs, toujours manifestées devant le souci de notre assemblée d'examiner au mieux le contenu du X^e Plan et que j'ai pu apprécier tant en qualité de président de la délégation du Sénat pour la planification que comme rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan.

Ma seconde tentation - vous constatez que j'y succombe aussi - était de regretter une telle mobilisation de talent pour un Plan qui ne cherchait même plus, contrairement à ses prédécesseurs, à être un acteur de son temps, qui peut juste prétendre à en être un témoin.

Car, en définitive, mes chers collègues, qu'y a-t-il dans le projet de X^e Plan qui nous est présenté ?

Il y a, d'abord, une ardente ambition, nous dit-on. Le X^e Plan, qui, en cela, rompt radicalement avec les errements bureaucratiques des deux plans précédents, se caractérise, en effet, essentiellement par une volonté stratégique. Beaucoup, parmi vous, considéreront sans doute qu'une ambition stratégique est à la politique ce que l'émotion est à l'action, et je ne pourrai guère leur donner tort. Mais je ne m'y attarderai pas.

Cette stratégie vise prioritairement à satisfaire deux objectifs : l'emploi et l'Europe. En cela, elle résume parfaitement les grandes interpellations économiques et politiques de notre temps.

Elle repose sur l'hypothèse d'une forte croissance suscitant une faible inflation et une importante création d'emplois, hypothèse dont nous aurons à discuter.

Elle se fonde aussi sur des engagements gouvernementaux relatifs au déficit budgétaire, à l'investissement et au commerce extérieur, sur la portée desquels on peut s'interroger.

Enfin, cette stratégie pour l'emploi et pour l'Europe définit cinq priorités complémentaires : l'éducation, la recherche, la solidarité, l'aménagement du territoire et la rénovation du service public, dont les moyens restent bien incertains.

Mais le X^e Plan, c'est aussi un Parlement contourné et un discours idéologique déplacé.

Je ne reprendrai pas en détail, contrairement à ce que j'ai fait dans mon rapport écrit, ces différents points. Je me contenterai de résumer l'opinion de la commission sur l'ensemble du dispositif. Au préalable, je crois nécessaire de poser la question de savoir quelle pourrait être la capacité d'entraînement du Plan que nous a présenté M. le secrétaire d'Etat.

La commission des affaires économiques et du Plan considère, quant à elle, que le texte que nous examinons comporte quatre défauts fondamentaux qui le handicapent lourdement et un vice rédhibitoire qui le rend inacceptable.

Le Plan est, à l'évidence, déformé par quatre imperfections notoires.

Tout d'abord, les hypothèses économiques qu'il retient, à savoir une croissance forte s'accompagnant d'une inflation dominée et d'une importante création d'emplois, pèchent par un optimisme excessif et artificiel qui fragilise indéniablement la cohérence d'ensemble du dispositif proposé.

Les travaux réalisés à l'aide des modèles de l'I.N.S.E.E. pour la préparation du X^e Plan ont, en effet, été rendus publics : ils font apparaître, de manière édifiante, que deux séries de projections ont été successivement réalisées.

La première série, effectuée en novembre 1988, reposait sur des hypothèses prudentes induisant pour la France un rythme de croissance de 2 à 2,5 p. 100 par an.

Cependant, dans cette projection, l'objectif de convergence des taux d'inflation français et allemand vers 2 p. 100 en 1992 se traduisait par une aggravation sensible du chômage sur la durée du Plan.

Au vu de ce résultat, qui révèle, à l'évidence, la difficulté d'appliquer à l'économie française un modèle de croissance « à l'allemande », une deuxième série de projections a été effectuée.

A défaut de pouvoir plier la réalité aux exigences de sa politique, le Gouvernement a ainsi, en quelque sorte, tenté de modifier la graduation des instruments permettant d'apprécier cette réalité.

La seconde série de projections s'est fondée sur l'amélioration de l'environnement économique international constaté au cours des deux dernières années, principalement en 1988, pour retenir l'hypothèse d'une croissance soutenue jusqu'en 1992 et laisser espérer un taux supérieur d'environ un demi-point par rapport aux premières prévisions.

Cette révision s'avérait cependant insuffisante pour permettre de conjuguer l'abaissement du rythme d'inflation à 2 p. 100 par an, l'assouplissement de la rigueur salariale et la réduction du taux de chômage.

Les secondes séries de projections ont donc introduit une nouvelle hypothèse, en supposant une double modification du comportement des entreprises dans la fixation des prix et dans la combinaison des facteurs de production capital et travail.

Sous ces conditions, dont notre collègue M. Philippe François n'a pas manqué de relever le caractère arbitraire, les modèles économiques ont enfin donné des résultats plus conformes à l'esprit du projet de Plan. L'on passe, en effet, d'une situation où le nombre d'emplois diminue et où le taux de chômage s'élève à une situation où le nombre d'emplois augmente et où le taux de chômage tend à se stabiliser, voire à régresser.

En changeant l'instrument de mesure on a obtenu les résultats souhaités, mais on n'a pas pour autant modifié la réalité.

Les excellents travaux de la cellule économique du service des études législatives du Sénat, que je remercie une nouvelle fois, travaux effectués, en 1989, sous l'égide de la délégation du Sénat pour la planification, ont mis en valeur, contrairement aux projections associées au Plan, la fragilité de l'économie française en ce qui concerne l'inflation. Le risque de sa résurgence apparaît, notamment, de manière très claire dans l'hypothèse, retenue par le Plan, d'une reprise durable de la croissance mondiale.

De plus, nous pouvons craindre une nouvelle vigueur des pressions inflationnistes dans le monde. Le Fonds monétaire international, dans ses prévisions pour 1989, évalue à 3,7 p. 100 la progression des prix à la consommation dans les pays industrialisés, en 1989, contre 2,9 p. 100, en 1988.

En France, hélas ! la hausse des prix pour avril 1989 a atteint 0,6 p. 100 contre 0,3 p. 100 en mars et en février.

Par ailleurs, depuis le premier choc pétrolier, la France est le pays qui a le plus « économisé » le facteur travail et le plus « consommé » le facteur capital, ce qui engendre une forme de croissance fortement capitalistique peu apte à répondre au fort besoin d'emplois que génère la démographie française.

Certes, les évolutions les plus récentes traduisent une transformation des comportements des entreprises en la matière, mais les économistes n'ont pas, aujourd'hui, d'explication définitive de ces évolutions.

Nous pouvons tous espérer leur continuation, mais considérer celle-ci comme certaine, ce que suppose le Plan, fait figure de pari audacieux.

Le caractère favorable de ces hypothèses n'est nullement contesté. Qui ne souhaiterait, pour les quatre prochaines années, un taux de croissance à 3 p. 100, une inflation à 2 p. 100 ? Ce qui est critiqué, ici, c'est leur érection en certitudes inébranlables, sur le seul argument d'une évolution récente qui va à l'encontre de tendances lourdes du passé.

Sous prétexte que la pluie qui tombait depuis des mois s'est arrêtée depuis plusieurs jours, on nous annonce un été sans orage. Le bon sens amène à s'interroger sur le sérieux d'une telle prédiction.

La commission a, ainsi, été saisie d'un doute raisonnable à l'analyse de la logique macro-économique qui sous-tend le projet de Plan et elle a considéré que le caractère pour le moins incertain des hypothèses retenues ne confortait guère, malheureusement, la crédibilité des ambitions affichées.

D'autant plus que les moyens envisagés pour favoriser cet enchaînement vertueux d'une croissance forte en emplois et d'une inflation faible n'emportent pas la conviction.

Le projet de Plan retient le principe d'une réduction, chaque année, du déficit budgétaire et d'une progression des dépenses publiques moindre que celle de la production nationale.

Mais les projections les plus optimistes, réalisées sur la demande du commissariat général du Plan, mettent en évidence la difficulté d'atteindre cet objectif. Le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques évolue, en effet, de 1,6 p. 100 du P.I.B., en 1989, à 1,4 p. 100, en 1992, alors même que les projections ne prennent pas en compte les priorités déclarées en faveur de l'éducation et de la recherche et qu'elles s'assortissent d'une progression du taux des prélèvements obligatoires de 0,1 point à 0,6 point de P.I.B.

Pour la seule année 1990, comment concilier, d'une part, la prise en charge des dépenses importantes que nécessite le financement des décisions politiques et stratégiques prises depuis quelques années - modernisation de la défense, revalorisation de la condition d'enseignant, rénovation de l'éducation nationale, revenu minimum d'insertion - et, d'autre part, la réduction des ressources fiscales les plus productives, telle la T.V.A., imposée par l'intégration européenne au nom de l'harmonisation ?

L'accroissement des dépenses nouvelles risque donc d'être, dès l'année prochaine, plus rapide que celui des recettes supplémentaires que pourrait procurer la croissance. Si, en outre, une croissance de 3 p. 100, dont le ministre de l'économie et des finances escompte 35 milliards de francs de recettes supplémentaires, n'était pas au rendez-vous, loin de se réduire, le déficit budgétaire pourrait alors s'aggraver, d'autant plus que le Gouvernement s'est interdit de recourir à la marge de manœuvre financière qu'avaient antérieurement constituée les privatisations.

On ne peut donc que s'interroger sur la capacité du Gouvernement à assurer cette réduction du déficit. Or celle-ci est indispensable pour permettre d'atteindre l'objectif d'une progression de l'investissement deux fois plus rapide que celle de l'économie.

Celui-ci ne saurait, en effet, s'envisager sans une diminution de la tension sur les taux d'intérêt que créent les emprunts massifs de l'Etat sur le marché des obligations pour financer les quelque 1 100 milliards de francs de la dette publique et les 100 milliards de francs annuels de versement d'intérêt qu'elle implique.

Cependant, si le Plan reconnaît qu'en raison de la capacité insuffisante de notre appareil de production l'accroissement de l'investissement est structurellement nécessaire à l'accroissement de l'emploi et s'il érige l'investissement en priorité, il ne propose pas pour autant une indispensable politique de l'épargne qui eût rendu plus cohérent cet engagement.

En effet, notre économie, contrairement à celle de nos partenaires, souffre de l'absence d'un système d'épargne longue qui conforterait le capital de nos entreprises et permettrait d'assurer le financement des importantes adaptations structurelles qui doivent être réalisées.

Le développement d'une épargne financière longue est vital pour l'avenir et il appartenait, à l'évidence, au Plan, qui accorde une telle importance à l'investissement, de poser le problème et d'envisager les moyens de le résoudre.

Il n'en a malheureusement rien été.

La dernière vertu prônée est celle du commerce extérieur dont la situation ne laisse pas d'être préoccupante même si elle connaît une amélioration depuis le début de l'année 1989.

Selon les projections ayant servi de références au Plan, la progression des exportations, estimée en moyenne sur la durée du Plan entre 5,4 p. 100 et 7 p. 100, est en volume supérieure à celle des importations, de 5 p. 100 à 6,5 p. 100.

Ce résultat encourageant ne saurait, cependant, faire illusion. Il demeure, en effet, insuffisant pour retrouver à l'horizon 1992 un solde excédentaire de produits manufacturés, objectif fixé par le projet de Plan.

Certes, celui-ci fait de la reconquête des parts de marché à l'exportation un objectif essentiel pour les prochaines années, mais il ne définit pas de stratégie pour conforter notre commerce extérieur.

En la matière, il s'inspire, d'ailleurs, dans sa presque totalité, des mesures inscrites dans le programme d'action du Gouvernement pour le commerce extérieur présenté en janvier de cette année au conseil des ministres.

Ces ambitions sont louables mais révèlent une nette tendance à ne percevoir le commerce international que sous le seul aspect de l'exportation. Pourtant, l'équilibre extérieur dépend fondamentalement du rendement global des échanges et impose en conséquence aussi une réflexion à la fois sur les conditions auxquelles nous achetons à l'étranger et sur la justesse du choix des pays auxquels nous vendons.

Le Plan ne propose pas de solution à la mauvaise répartition géographique et sectorielle de nos exportations. Il n'oriente pas vers des secteurs de force, qui pourraient être l'axe de notre spécialisation dans le commerce international ; il se borne à détailler une liste d'atouts sectoriels où ne figurent d'ailleurs ni l'aéronautique ni l'automobile, ni le nucléaire ni l'industrie de luxe.

Le Plan appelle au combat exportateur, sans plan de campagne et sans stratégie, qui assurerait de conserver des positions que notre économie avait enlevées avant 1985 mais qu'elle n'a pas pu ou su maintenir.

En bref, que ce soit pour la réduction du déficit budgétaire, l'accroissement de l'investissement ou l'équilibre du commerce extérieur, la description des moyens identifiés par le projet du Plan, pour répondre aux enjeux économiques de notre temps, ne brille ni par la précision ni par la vigueur. Elle ne permet guère de convaincre le lecteur attentif d'une réelle volonté politique.

Soutenu par des hypothèses économiques incertaines et servi par de pieuses intentions, le projet de Plan ne s'illustre pas non plus par une extraordinaire cohérence interne. Nous n'en prendrons que deux exemples : l'Europe monétaire et l'Europe sociale.

L'Europe monétaire tout d'abord.

Le X^e Plan se prononce nettement en faveur d'une monnaie européenne unique dont la réalisation ne peut être, certes, envisagée d'ici à 1993, mais qui doit conduire, dès 1989, à la mise en œuvre « d'un espace monétaire intégré » et, plus généralement, à une coordination des politiques économiques. Il est vrai qu'un tel objectif est absolument vital pour la viabilité de la construction européenne.

Le Plan intègre aussi l'importance des contraintes qu'impose l'unification complète du marché des capitaux prévue pour juillet 1990.

Or, dans l'ensemble des projections réalisées à l'occasion de son élaboration, seule a été retenue l'hypothèse conventionnelle d'un maintien des parités en vigueur. On peut s'interroger à loisir sur la crédibilité d'un tel choix, qui semble difficilement compatible avec les deux objectifs précités !

Une définition nette des moyens qu'il est prévu de mettre en œuvre pour aboutir à l'Europe monétaire aurait été appréciable et appréciée. Mais elle est étrangement absente.

L'Europe sociale ensuite.

M. le secrétaire d'Etat ne me démentira pas si j'affirme que les deux préoccupations essentielles du X^e Plan sont l'Europe et l'emploi ! (*M. le secrétaire d'Etat approuve.*)

Plus de la moitié du deuxième chapitre est consacrée à la description des politiques nécessaires à la reconquête d'un haut niveau d'emploi.

Quant à l'Europe, le mot rythme le déroulement de la presque totalité de l'exposé.

Un chapitre entier est consacré à l'avenir communautaire de la France sur les quatre que compte le texte et l'idée se retrouve au cœur de tous les autres ; la plupart des passages essentiels s'y réfèrent sous une forme ou une autre.

L'un des seuls moments où l'Europe ne semble pas évoquée, c'est, justement, tout au long des sept pages consacrées exclusivement à la reconquête d'un haut niveau d'emploi.

On aurait pu au moins croire, à l'inverse, que l'emploi figurerait en bonne place dans le projet d'Europe sociale que le Gouvernement se propose de promouvoir dans le cadre communautaire. Nullement !

Les pays de la Communauté ont beau totaliser près de 16 millions de chômeurs, la question y est évacuée de manière allusive en une phrase. Le partage social est, sans doute, une idée trop ambitieuse pour franchir les frontières nationales !

Heureusement que le développement sur l'Europe sociale s'insère dans un ensemble intitulé : « Une Europe plus solidaire » !

Ces exclusions sont graves car elles révèlent des lacunes fondamentales dans l'analyse des questions posées par notre adaptation à l'Europe ; elles dévoilent un examen morcelé des dossiers essentiels ; elles traduisent une dissociation intellectuelle dans l'appréhension des problèmes qui obère la crédibilité du discours, tant sur l'emploi que sur l'Europe.

Soutenu par des hypothèses économiques incertaines, servi par de simples intentions pieuses et entretenant quelques incohérences internes, le projet de Plan se caractérise, enfin, par la brume romantique qui enveloppe un grand nombre des priorités qu'il définit.

Tout d'abord, à l'exception du grand cahier « Education et formation » aucune des principales orientations arrêtées par le Plan ne fait l'objet d'une évaluation financière.

M. le secrétaire d'Etat nous a expliqué que cette absence de chiffrage résultait du caractère stratégique du Plan. D'aucuns, persuadés que la stratégie est une forme achevée de l'impressionnisme, ont pu être convaincus. D'autres peuvent se rappeler que, sur un champ de bataille, les meilleurs stratèges ne sont pas ceux qui méprisent la connaissance des effectifs en présence, l'état des stocks de munitions ou la cotation des reliefs du terrain. Quant à moi, je doute quelque peu de la pertinence de l'argument.

Quelle est la force d'un projet économique dont la puissance démonstrative est limitée à la phraséologie ? Quelle est la possibilité de contrôle parlementaire sur la vigueur d'intentions politiques dont on ne peut évaluer que le poids des mots ?

Ne nous attardons pas, outre mesure, sur ce point et considérons-le simplement comme une des plus brillantes illustrations de l'imprécision et de l'approximation qui caractérisent en grande partie le projet que nous examinons.

Une étude exhaustive de cette déconcertante rhétorique nous absorberait bien trop longtemps tant les exemples abondent. Aussi nous contenterons-nous d'une simple sélection commentée.

Sans nous appesantir sur le grand chantier « Education et formation », rappelons cependant qu'il réussit à associer avec une profusion et une confusion dont on ose espérer qu'elle n'est qu'apparente, cinq priorités, trois directions essentielles, trois objectifs fondamentaux, et un grand nombre d'orientations claires.

La subtilité byzantine qui a permis d'élaborer ces distinctions d'une limpidité toute relative marque d'ailleurs d'autres développements sur le même sujet.

Ainsi, l'engagement de conduire quatre élèves sur cinq au niveau du baccalauréat n'a de signification qu'apparente car l'on n'apprend nulle part de quels baccalauréats il s'agit. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Enfin, n'oublions pas qu'en la matière le Plan stratégique a conduit à s'intéresser à la tactique puisque, malgré l'évocation fort générale des moyens de la politique de l'éducation, il a été corrigé, par lettre rectificative du 27 avril 1989, pour supprimer certaines incohérences entre le texte du Plan et l'avant-projet de M. Lionel Jospin.

Quand il se manifeste, le souci d'un minimum d'exactitude ne réussit pas particulièrement au Gouvernement ! Pourtant, il sait s'en méfier !

Ainsi, le projet de Plan traduit une conscience aiguë de l'enjeu qui conditionne la réussite par notre pays de son adaptation aux mutations de l'environnement économique mondial, puisque la « priorité gouvernementale » en matière de compétition entre les pays industrialisés « est centrée sur l'effort de recherche ».

L'objectif, déjà annoncé dans la loi d'orientation de 1985, est de porter l'effort de recherche et de développement à 3 p. 100 du produit intérieur brut.

La stratégie décrite retient notamment les orientations suivantes : renforcer la recherche technologique par le rapprochement des différents intervenants et la création, notamment pour les petites et moyennes entreprises, d'un marché des technologies ; renouveler les personnels et accroître les investissements pour la recherche fondamentale ; améliorer la recherche industrielle par des services d'accompagnement - conseil en brevet, financement du risque, aide au conseil technologique.

Cependant, l'effort envisagé ne fait pas, là encore, l'objet d'une quantification. Le projet de Plan prévoit seulement des aides à la recherche industrielle et une incitation des entreprises publiques à amplifier leurs investissements en la matière. L'Etat, quant à lui, réservera un traitement privilégié à ses dépenses de recherche et tentera d'inciter à une croissance de la recherche industrielle.

Les quelques idées avancées suscitent une frustration d'autant plus grande qu'elles entraînent naturellement de nombreuses questions qui ne trouvent malheureusement aucune réponse.

Rien n'est dit du recrutement de 20 000 chercheurs, de la création d'universités de technologie considérées comme nécessaires par le Conseil économique et social. Comment fonctionnerait le marché des technologies qui est projeté ? Comment consacrer, dès 1990, 3 p. 100 du produit intérieur brut à la recherche, alors que cela n'a pas été possible depuis 1985 ? Qui assurerait la mise en œuvre et le financement des services d'accompagnement à l'effort de recherche industrielle des petites et moyennes entreprises ?

En définitive, sur le thème de la recherche, le Gouvernement ne présente qu'un exposé suggestif mais fort peu convaincant.

Parfois, le vague des politiques présentées prend un caractère affligeant tant est grand l'espace qui sépare l'importance des problèmes de la faiblesse des mesures annoncées.

Ainsi, dans le grand chantier « Aménagement du territoire », les propositions du projet de Plan, pour « favoriser de nouveaux équilibres en milieu rural », sont tout à fait insuffisantes au regard des problèmes qui se posent.

Alors qu'il rappelle que 15 p. 100 du territoire naturel - et à moyen terme 40 p. 100 - sont constitués de zones rurales fragiles, le projet de Plan se contente en effet d'annoncer la rationalisation de l'implantation des services publics - sans préciser selon quels critères - et de promettre une politique

d'aménagement rural « beaucoup plus active », mais qui sera coordonnée avec les actions de la Communauté européenne. Or, nous connaissons tous ici l'importance du problème et l'urgence qu'il y a à agir pour éviter une désertification irréversible de près de la moitié du territoire national.

Votre commission des affaires économiques et du Plan a donc estimé, mes chers collègues, que ces lacunes compromettaient la crédibilité du X^e Plan ainsi que sa capacité à influencer l'évolution économique de notre pays.

Cependant, j'incline personnellement à penser que ces insuffisances graves auraient pu composer la matière d'un important débat parlementaire qui, peut-être, eût permis d'améliorer le projet ou, tout au moins, d'en corriger les principales erreurs.

Le X^e Plan recèle, en effet, quelques qualités qui méritent d'être mises en évidence.

M. Robert Laucournet. Tant mieux !

M. Bernard Barbier, rapporteur. Même s'il s'interdit de proposer une réelle politique familiale, il affronte courageusement le problème de la structure déficitaire des régimes de retraite nationaux et leurs risques d'implosion financière. Il refuse, en la matière, le silence pusillanime et il suggère la modération de l'évolution du niveau des pensions ainsi qu'un relèvement progressif de la durée d'assurance requise pour obtenir la retraite à taux plein.

Il regarde en face la nouvelle réalité que composent les défis concurrentiels au monopole et au statut des postes et des télécommunications, et il esquisse des réponses économiquement lucides et socialement sages à cette question importante pour une économie développée.

Il affirme la nécessité de rénover le service public. Il vise à redonner vie à cette belle notion en mobilisant les fonctionnaires par l'intéressement aux gains de productivité des administrations, l'amélioration des prestations et une plus grande participation à la définition des conditions de travail. Il répond ainsi à une attente générale et à une nécessité évidente.

Il trace la voie d'un avenir européen qui, globalement, pourrait rassembler une large adhésion.

Bref, la copie aurait pu seulement être insuffisante, mais elle est devenue radicalement inacceptable en raison de la dénaturation de l'idée même de Plan qu'elle a progressivement acceptée.

Le vice rédhibitoire du projet de Plan revêt un double aspect, procédural et dogmatique, dont la combinaison a entraîné notre désapprobation.

Sur le plan procédural, il y aurait sans doute beaucoup à dire sur la manière dont a été « expulsée » la loi du 29 juillet 1982 et sur les limitations de la concertation préalable à l'élaboration du projet de Plan. Mon rapport écrit expose, en détail, les critiques qui peuvent être formulées sur le sujet. Il s'interroge, notamment, sur la constitutionnalité de la procédure suivie devant le Conseil économique et social qui, ainsi que cela s'était déjà pratiqué, n'a été saisi que d'un avant-projet de loi et non d'un projet comme le prévoit expressément l'article 70 de la Constitution.

Je rappellerai simplement qu'après avoir constaté les prémisses d'un dialogue constructif nous avons assisté à une « fermeture » délibérée et définitive.

Ce changement d'attitude s'est révélé à une date précise, celle du mercredi 22 mars 1989, jour de l'adoption du projet de Plan par le conseil des ministres : l'intervention du Président de la République pour souligner les points du projet de loi qui lui paraissaient essentiels a marqué définitivement la fin de toute concertation sur les objectifs fondamentaux du Plan et les choix de société. Monsieur le secrétaire d'Etat, à l'Assemblée nationale, vous avez résumé la situation nouvelle dans une formule simple : « Le choix est fait, la cause est entendue ».

La commission des affaires économiques avait fait observer, lors de la discussion de la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, qu'en définitive l'approbation des plans s'apparentait plus, pour le Parlement, à un vote faisant suite à une déclaration de politique générale qu'à un projet de loi soumis à la procédure législative de droit commun. La décision d'user du vote bloqué et d'engager la responsabilité du Gouvernement sur le vote du projet de loi approuvant le X^e Plan confirme encore, s'il en était besoin, la justesse de ce raisonnement.

Dès lors que le Gouvernement s'assure ainsi un contrôle absolu des orientations du Plan, il serait vain et illusoire de croire encore à la réalité du débat parlementaire.

M. René Rénault. C'est un mauvais procès ! Cela m'attriste !

M. Bernard Barbier, rapporteur. Mais l'altération majeure résulte de la dérive idéologique qu'a connue le X^e Plan au fur et à mesure de son appropriation exclusive par une famille politique.

Vous nous présentez, monsieur le secrétaire d'Etat, un projet qui parle de « consensus autour d'un certain nombre de valeurs », qui évoque, non sans lyrisme, le rassemblement et l'union, « valeurs essentielles pour notre pays », et qui refuse « une réponse idéologique » au débat sur la planification ; un projet qui, dans sa version initiale, constatait même une « diminution des tensions idéologiques et politiques dans la société française » ; un projet qui, en un mot, aurait pu laisser espérer un examen prospectif à la fois serein et fructueux des solutions à apporter aux problèmes de notre pays.

Ce projet, notre commission aurait pu vous proposer de l'amender si elle n'avait été convaincue de l'inanité de tout effort face à une obstination doctrinaire dissuadant tout dialogue parlementaire.

M. Robert Laucournet. C'est la vôtre !

M. Bernard Barbier, rapporteur. Car le projet de Plan qui nous est soumis aujourd'hui n'est plus celui qui aurait pu être débattu avec la tranquillité d'esprit que procure la recherche en commun de l'intérêt supérieur de la nation.

M. René Rénault. Que ne l'avez-vous fait !

M. Bernard Barbier, rapporteur. L'idéologie qui avait été conviée à sortir par la grande porte est revenue par une double croisée au conseil des ministres, d'abord, à l'Assemblée nationale, ensuite. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

A la suite de son adoption par le conseil des ministres, le projet de Plan a subi ses premières altérations, parmi lesquelles on notera, d'une part, la suppression de l'engagement selon lequel les marges de manœuvre budgétaires qui viendraient à se dégager seraient affectées, entre autres, à la poursuite de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, et, d'autre part, l'insertion, à l'improviste et sans le moindre débat préalable, d'une phrase décrétant que la France avait choisi « le système d'économie mixte ».

Les amendements déposés à l'Assemblée nationale, et repris par le Gouvernement sous forme de lettre rectificative, ont accentué cette tendance.

La section décrivant le nouveau partage social a été largement réécrite.

Le contrôle de « l'évolution des revenus et des prix », suite à l'instauration de la libre prestation des services, a également été ajouté.

En matière d'aménagement du territoire, certaines modifications relancent le débat sur les compétences optimales entre le département et la région, et laissent supposer que la coopération intercommunale nécessite l'encouragement d'une réforme des finances locales.

Surtout, une page de développements consacrés à l'économie mixte et au rôle du secteur public a été insérée, complétant la modification déjà effectuée sur le sujet par le conseil des ministres.

Cette insistance sur l'économie mixte introduit un doute quant à la confiance manifestée par ailleurs dans les mécanismes du marché pour assurer la croissance et la construction européenne. Elle accentue aussi la crainte que nos entreprises publiques ne puissent pas disposer des moyens financiers nécessaires pour renforcer leur capital et affronter dans les meilleures conditions la concurrence intensifiée qu'elles auront à subir dans quelque temps.

Je déplore sincèrement cette évolution dogmatique et inutilement provocatrice. Que l'on ne vienne pas nous accuser, ainsi que cela a pu être fait, d'être les auteurs de cette irruption de l'idéologie dans un débat qui aurait pu s'en passer ! C'est le Gouvernement qui nous place sur ce terrain et c'est lui qui est responsable de la tournure prise par nos travaux !

M. Philippe François. Parfaitement !

M. Bernard Barbier, rapporteur. En effet, nous sommes, aujourd'hui, bien loin de l'esquisse de Plan.

Certes, celle-ci n'était pas sans reproches : votre rapporteur indiquait, lors des débats sur les crédits de Plan en décembre 1988, que fixer comme idéal une croissance « à l'allemande » pouvait être dangereux pour la France et que la volonté d'aligner l'inflation sur « la meilleure performance européenne » pouvait être considérée comme un objectif « non coopératif ». On pouvait estimer aussi que l'esquisse n'était « qu'un catalogue de bonnes intentions et d'objectifs nourris par des ambitions contradictoires ».

Le projet de Plan a conservé tous ces défauts, les a aggravés et, qui plus est, en a ajouté d'autres.

Pourtant, l'emploi, l'Europe, une croissance tirée par l'investissement et les exportations, un gigantesque effort d'éducation et de formation de notre jeunesse et de tous les agents économiques, la solidarité, la recherche, la modernisation du service public et l'aménagement de l'espace, notamment rural, sont des thèmes de planification à la pertinence reconnue. Ils eussent mérité mieux que cette perversion de l'impulsion initiale que nous ne pouvons que constater aujourd'hui.

J'en arrive à ma conclusion. Le Plan n'a jamais eu valeur impérative ; il n'est plus une ardente obligation, il devient une ambition aux moyens incertains. Il aurait pu, au moins, chercher à être le centre d'un vrai débat parlementaire permettant de dégager les voies du réalisme économique et social pour l'avenir. Mais, au gré des filtres doctrinaires, il s'est transformé en une déclaration de politique générale aux contours flous, qui a été adoptée à l'Assemblée nationale par absence de censure.

Nous savons pertinemment que tout effort pour transformer valablement l'actuel projet, pour l'infléchir dans le bon sens serait absolument vain. Il y a eu dérive, détournement, voire dénégation du sens de la planification.

Le texte laisse un sentiment d'amertume quand on songe à ce qu'était le Plan et à ce qu'il est devenu. Ce majestueux instrument politique et administratif, qui a soutenu la reconstruction du pays, son équipement et son industrialisation, se trouve maintenant réduit aux dimensions d'une épure imprécise, lyrique et idéologique. Evolution inéluctable, soutiendront certains : sans doute, mais elle peut être regrettée.

Le X^e Plan intéressait pourtant le Sénat. Sa délégation pour la planification l'avait examiné avec beaucoup d'attention et pouvait espérer que la Haute Assemblée aurait la possibilité de l'améliorer. Les circonstances en ont décidé autrement...

M. René Rénault. C'est vous !

M. Bernard Barbier, rapporteur. ... et il ne reste de cet élan initial qu'une espérance déçue.

C'est pourquoi la commission des affaires économiques et du Plan vous proposera le rejet du X^e Plan. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du rassemblement démocratique et européen.*)

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Naturellement, monsieur le président, je répondrai globalement à l'ensemble des rapporteurs. Toutefois, je souhaite apporter deux précisions factuelles, après les propos que vient de tenir M. Barbier.

D'abord, il nous a indiqué que le Plan était fondé sur la certitude inébranlable d'une croissance de 3 p. 100 et d'une inflation de 2 p. 100. Je tiens à rappeler que le Plan ne comporte aucun chiffre ou taux : en effet, c'est sa nature même que de raisonner en termes stratégiques. Nous ne savons pas ce que seront la croissance et l'inflation dans les années qui viennent ; le Plan indique la manière dont nous réagirons en fonction de ce que seront les données européennes.

Ensuite, M. Barbier a dit qu'en conseil des ministres le Président de la République avait demandé que le texte sur l'économie mixte fût modifié. Or je tiens à rappeler que le passage qu'il a cité figurait déjà dans le texte soumis au Conseil économique et social. Je le relis : « La France a choisi d'entrer dans le marché unifié européen, donc d'en

accepter les règles. Elle a choisi d'y entrer avec une économie mixte où l'Etat et le secteur privé se partagent, selon des frontières désormais stabilisées, les responsabilités. Le Plan et le marché y sont donc parfaitement complémentaires. »

Telles sont les deux précisions factuelles que je souhaitais apporter. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Oudin, rapporteur pour avis.

M. Jacques Oudin, rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le X^e Plan que nous propose le Gouvernement se caractérise par une démarche incertaine, des priorités contestables ou oubliées, et des bouclages impossibles : tout cela fait beaucoup de défauts.

Il se caractérise par une démarche incertaine, tout d'abord.

Première incertitude : le X^e Plan nous propose une nouvelle approche de la planification à intention stratégique, mais sans repères chiffrés.

Certes, tous les plans sont stratégiques, mais l'absence de quantification du X^e Plan est particulièrement regrettable pour deux raisons.

La première est qu'une quantification est d'autant plus nécessaire pour que le Plan soit réducteur d'incertitude que nous sommes - chacun le sait - dans un univers ouvert, incertain, aux acteurs diversifiés.

La seconde est que le Gouvernement aurait pu et dû appuyer sa stratégie sur le noyau dur dont il est maître. L'inexistence d'objectifs chiffrés pour les pouvoirs publics est d'autant plus regrettable que certains chiffres ou indications ont valeur de symbole et assurent la crédibilité de l'ensemble.

Vous avez mesuré le paradoxe, monsieur le secrétaire d'Etat, en déclarant devant la commission des finances, que le Plan était d'autant plus contraignant pour le Gouvernement qu'il n'était pas chiffré. Si je vous comprends bien, moins il y a de repères, plus la stratégie est crédible. Pour notre part, cette nouvelle approche socialiste de la planification nous rend perplexes.

Ce choix est particulièrement critiquable, s'agissant de l'absence de véritable engagement budgétaire. C'est le deuxième aspect de votre démarche incertaine.

Sur les huit engagements totaux, quatre ont été formulés avant le Plan, quatre font intervenir des acteurs autres que l'Etat. Dans ces conditions, où est l'impulsion du Plan ? Avant de discuter de chacun d'eux, il me faut répondre à une question de fond : fallait-il être plus précis ?

La réponse est oui pour trois raisons simples.

Tout d'abord, les finances publiques sont relativement indépendantes des soubresauts de la conjoncture internationale.

Ensuite, les exemples étrangers, notamment celui de la R.F.A., attestent de l'intérêt des perspectives budgétaires à moyen terme.

Enfin, nombre d'entre nous, sur certaines travées, appelleraient de leurs vœux une programmation de finances publiques et des engagements chiffrés. Pour ceux-là, qui se taisent aujourd'hui, comme pour les autres, ce Plan est une grande déception.

J'en reviens aux engagements budgétaires. Quels sont-ils ? Citons deux objectifs en valeur, deux objectifs en taux et quatre objectifs non chiffrés.

Concernant les objectifs en « valeur », le seul engagement précis est relatif aux contrats de plan Etat-régions. Il est vrai que ces contrats ont été négociés avant le Plan. Ceci explique peut-être cela.

Le deuxième objectif en valeur est celui des quatre milliards de francs supplémentaires prévus pour le budget de l'éducation nationale « au-delà de son évolution normale ». Je laisse le soin à chacun de trouver ce qu'est « l'évolution normale » d'un budget.

Les deux objectifs en « taux » concernent l'aide publique au développement, fixée à 0,7 p. 100 du produit intérieur brut « dans les prochaines années », et la recherche-développement, fixée à 3 p. 100 du produit intérieur brut.

Chacun de ces objectifs, d'ailleurs difficiles à tenir dans une période de forte croissance, a déjà été annoncé en 1981 et en 1985.

Concernant les objectifs non chiffrés, l'essentiel concerne la réduction du déficit et la maîtrise globale des dépenses publiques. Comme le Plan ne donne pas de chiffres, « réduire le déficit » sans autre impératif ne signifie pas grand-chose. Pourquoi ne pas avoir fixé un véritable objectif en valeur ou en taux ? Le chiffre de 70 milliards de francs, ou un point du produit intérieur brut, a parfois été avancé oralement dans d'autres enceintes. Il est dommage qu'il ne figure pas dans le Plan.

A défaut d'être nombreux, ces différents engagements auraient pu au moins être cohérents. Je montrerai dans un instant qu'ils ne le sont même pas.

Enfin, troisième aspect de votre démarche incertaine, ce Plan est incertain, car il est le fruit bâclé d'une concertation insuffisante. Le non-respect des dispositions de la loi de 1982 a conduit le Gouvernement à élaborer son Plan en huit mois, à marche forcée. Les six commissions qu'il a nommées continuent, du reste, à travailler, alors même que le Parlement doit se prononcer.

On peut s'étonner d'une telle procédure, qui ne respecte guère les prérogatives du Parlement.

J'en arrive à la deuxième partie de mon exposé, qui a trait aux priorités contestables ou oubliées.

Elles sont nombreuses. Je ne prendrai que quatre exemples dans des domaines aussi divers que les structures économiques, l'aménagement du territoire, la politique sociale et l'idéologie.

En premier lieu, l'entreprise est absente.

Votre Plan ne comporte aucun projet global d'entreprise. Or, vous savez bien que c'est l'entreprise qui assurera notre compétitivité et les créations d'emplois.

L'investissement et l'abaissement des charges des entreprises, qui sont pourtant les conditions fondamentales de la reconquête d'un haut niveau d'emploi, ont une place notablement insuffisante dans le X^e Plan.

Evoquons, tout d'abord, l'investissement.

Certes, dans ce domaine, la situation s'est améliorée, mais la capacité d'autofinancement des entreprises françaises reste toujours en deçà du niveau qu'elle avait atteint avant le choc pétrolier.

Cette amélioration doit s'analyser comme la compensation d'un retard considérable d'investissements tant en France qu'à l'étranger.

Ce rattrapage de l'économie française sur ses principaux concurrents doit être poursuivi.

Certes, le X^e Plan fixe un objectif d'augmentation de l'investissement double de celui de la croissance. Cela implique un taux de 6 p. 100 pour une croissance du produit intérieur brut de 3 p. 100. C'est toutefois notablement insuffisant.

Rappelons que l'investissement productif a augmenté de 11 à 12 p. 100 en 1988. Cela a permis, pour la première fois, de faire reculer le chômage. N'oublions pas que c'est largement un acquis du gouvernement de Jacques Chirac. L'application de votre règle des trois tiers n'aurait abouti qu'à une augmentation de l'investissement productif de 7,4 p. 100, insuffisante pour créer un nombre significatif d'emplois.

Evoquons, ensuite, l'allègement des charges.

La mauvaise appréhension du problème global de l'entreprise s'applique également à l'allègement de leurs charges.

En matière fiscale, tout d'abord, le Plan a supprimé toute référence à la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, dont on connaît pourtant - toutes les études l'ont prouvé - le caractère déflationniste et créateur d'emplois.

De même, le Plan ne fait aucune allusion à la nécessité de favoriser, par l'adaptation de notre fiscalité, les rapprochements d'entreprises en Europe.

En matière de charges sociales, le X^e Plan ne prévoit qu'une stabilisation des charges des entreprises, alors que l'atypie de notre système par rapport à l'étranger tient précisément à l'importance de leur poids. Cela décourage à la fois les entreprises étrangères de s'implanter en France et les entrepreneurs français d'embaucher.

Le X^e Plan apparaît ainsi comme le Plan de l'oubli de l'entreprise.

La seconde priorité oubliée, dans un tout autre ordre d'idée, est celle des infrastructures autoroutières, élément majeur d'aménagement du territoire et d'implication de la France dans l'Europe des transports du XXI^e siècle.

Les contrats de plan contiennent une enveloppe significative pour les routes. Doit-on rappeler que l'ordre des priorités avancé par les régions a été inversé, et que les routes, qui figuraient au premier rang des demandes des régions au moins pour dix-huit d'entre elles, sont passées au troisième rang dans la hiérarchie des actions soutenues par l'Etat ?

Je donne des précisions sur ce sujet dans mon rapport écrit. Elles débouchent sur une conclusion : Comment faire en sorte que la France devienne une véritable plaque tournante de l'Europe, si l'Etat freine la réalisation de ces équipements structurants majeurs que sont les autoroutes ?

Rappelons quelques chiffres : entre 1981 et 1986, les mises en service d'autoroutes se sont effondrées : 335 kilomètres, en moyenne annuelle entre 1975 et 1981, 135 kilomètres entre 1982 et 1988. Il a fallu attendre le plan Méhaignerie pour relancer réellement l'activité, mais il est possible de faire plus et plus vite.

Pourquoi ? Comment ?

Pourquoi ? Les raisons en sont simples. J'en vois au moins trois. Aucune industrie nouvelle ne souhaite désormais s'installer en province à plus de 30 kilomètres d'une autoroute. L'autoroute est seule capable d'absorber l'augmentation du trafic sur les prochaines années. Enfin, elle est un équipement de sécurité de haute qualité. A l'heure où l'on parle de sécurité routière, il faudrait aussi parler d'autoroutes.

Comment ? Le programme actuel peut être augmenté pour peu que les excédents dégagés par l'ensemble du réseau et, en particulier, par les sections les plus anciennes soient réinjectés intégralement pour le financement des autoroutes nouvelles.

L'ensemble du système autoroutier est inéluctablement bénéficiaire. Nous pouvons accélérer la construction de notre réseau national et achever les 3 200 kilomètres du schéma national en 1998.

Pour cela, il est impératif que les sociétés concessionnaires soient autorisées à emprunter sur le marché financier environ 15 milliards de francs par an. Votre rapporteur pour avis aurait aimé trouver des indications sur ce sujet dans le Plan.

Je citerai un troisième exemple : l'absence de politique familiale véritablement ambitieuse.

Si la France demeure l'un des pays les plus natalistes d'Europe, il ne faut pas oublier que, depuis déjà de nombreuses années, le taux de fécondité reste largement insuffisant pour assurer le simple renouvellement des générations.

Or, en ce domaine, le Plan affiche des ambitions tout à fait insuffisantes.

D'une part, compte tenu des contraintes financières qui pèsent sur l'ensemble du dispositif de protection sociale, il écarte tout accroissement significatif de l'effort global en faveur des familles, bien que cette branche soit excédentaire.

D'autre part, il propose de mobiliser les faibles marges de manœuvre disponibles en faveur de trois objectifs : d'abord, les familles modestes, qui pourraient être aidées dès le premier ou le deuxième enfant, puis les familles nombreuses et, enfin, les aides au logement.

Une telle hiérarchie des priorités ne tient pas compte du fait essentiel qu'enseignent toutes les études démographiques : une reprise de la natalité dans notre pays passe par un redressement de la fréquence des naissances de rang « trois ».

A l'évidence, toute politique familiale véritablement ambitieuse doit être centrée sur cet objectif prioritaire entre tous. Telle n'est pas la voie choisie par le Plan.

La commission des finances le regrette. A terme, cela conditionne tout l'équilibre de nos comptes sociaux.

J'évoquerai, enfin, le dernier exemple, celui de l'idéologie ou de l'économie mixte sublimée.

Le Gouvernement a souhaité que le X^e Plan soit marqué par l'idéologie regrettable de l'économie mixte.

Certes, toutes les économies occidentales sont plus ou moins mixtes. Pourtant, dans le mouvement général de privatisations qui se développe chez tous nos partenaires européens, notre pays réaffirme son engagement idéologique et archaïque pour l'économie mixte.

Celle-ci veut s'appuyer sur trois justifications pseudo-économiques, qui, manifestement, ne résistent pas à l'analyse.

En premier lieu, la prétendue « fragilité de l'actionnariat privé » obligerait l'Etat à entrer dans le capital des entreprises privées pour répondre à leurs besoins en fonds propres.

Cette justification est aberrante. Depuis 1984, le pourcentage des fonds propres de nos entreprises a augmenté de plus des deux tiers. Cela ne résulte en rien des bienfaits supposés de l'économie mixte, mais cela résulte plutôt de mesures favorables au développement du marché financier et à l'amélioration de la rentabilité des entreprises.

Cet argument peut d'autant plus surprendre que ce sont précisément les entreprises publiques, bloquées par le dogme « ni privatisations ni nationalisations », qui manquent cruellement de fonds propres.

Votre deuxième argument n'est pas plus fondé.

Il s'agit du prétendu « risque de déstabilisation de l'actionnariat par l'étranger ». Vous dites que la menace d'O.P.A. justifierait l'intervention de l'Etat.

Or, si la législation anti-O.P.A. demande à être précisée dans le sens d'une plus grande transparence, il est clair que les entreprises disposent, d'ores et déjà, des moyens de protéger leur capital contre une opération inamicale sans recourir pour cela à l'Etat.

Enfin, vous avancez l'argument d'une prétendue « défaillance de l'initiative privée », notamment dans les secteurs à haut risque. S'il est certain que l'Etat a le devoir d'encourager nos entreprises à se situer dans des créneaux de cette nature, est-il pour autant nécessaire d'accroître encore la part des organismes publics alors même que nous constatons une évolution inverse chez nos partenaires ?

Finalement, l'affirmation du concept d'économie mixte ne se justifie que par l'idéologie. Elle permet tous les débordements puisque l'Etat est juge et partie du domaine d'application de sa théorie. En matière financière, nous savons que les débordements sont toujours dangereux.

Un code de bonne conduite paraît donc indispensable. Le Plan a beau affirmer que l'Etat jouera son rôle d'actionnaire, ni plus ni moins, les exemples de Renault, de la Société générale ou du Crédit lyonnais permettent d'en douter. Pour ces différentes raisons, la commission des finances s'est prononcée contre la référence à l'économie mixte.

La troisième série de critiques concerne les bouclages impossibles.

Le X^e Plan fait apparaître des bouclages impossibles, sauf à recourir à l'alourdissement de nos prélèvements obligatoires qui figurent déjà parmi les plus élevés d'Europe.

Trois bouclages impossibles seront décrits : le premier, sur les finances publiques ; le deuxième, sur les entreprises publiques ; le troisième, sur les dépenses sociales.

Je traiterai, tout d'abord, des finances publiques.

J'ai déjà parlé, dans ma présentation, des engagements budgétaires. Je l'ai fait en critiquant leur faiblesse. Je souhaite aborder un autre aspect de cette question, en évoquant la relative incohérence des objectifs retenus, notamment du principal d'entre eux : la maîtrise des dépenses publiques et son corollaire, la réduction du déficit.

Votre souhait affiché d'une « maîtrise globale de la dépense publique », comme cela a été écrit dans le Plan, est-il autre chose qu'une bonne intention ? Trois éléments permettent de penser que ce n'est que cela. Tout d'abord, la première année d'application du Plan, à savoir 1989, contredit formellement cet objectif.

La position du Sénat fut parfaitement claire au cours du dernier débat budgétaire.

Les charges prévues par la loi de finances initiale augmentent, pour 1989, de 6,6 p. 100, ce qui est manifestement excessif.

Sur proposition de sa commission des finances, le Sénat avait donc réduit les dépenses de 30 milliards de francs. Le déficit du budget général aurait ainsi été ramené de 100 milliards à 70 milliards de francs et la progression des crédits serait passée de 6,5 p. 100 à 3 p. 100, ce qui est plus conforme à l'évolution du P.I.B. en volume et à vos souhaits.

La maîtrise des dépenses de l'Etat aurait ainsi été réalisée. Toutefois, le Gouvernement et sa majorité relative à l'Assemblée nationale n'ont pas suivi la position de sagesse défendue par le Sénat.

En second lieu, même peu nombreux, les objectifs concernant les finances publiques apparaissent difficilement compatibles. Il suffit pour le prouver de rappeler les quelques enjeux précisés dans le Plan.

Comment parvenir à une « réduction du déficit » et, dans le même temps, mener un harmonisation fiscale dont le coût global approche les 100 milliards de francs, et respecter les objectifs chiffrés, alors que l'impact budgétaire de quatre d'entre eux est de l'ordre de 42 milliards de francs ?

Ainsi, la commission des finances s'interroge sur le respect des engagements antérieurs, notamment celui des lois de programmation. Vous vous en êtes expliqué, monsieur le secrétaire d'Etat, et, après vous avoir écouté, nous avons quelques doutes sur le respect de ces lois de programmation, tout particulièrement de la loi de programmation militaire, ce que nous regrettons.

Comment parvenir à réduire le déficit en engageant une politique de grands chantiers, sans doute à dessein non chiffrés ?

La réduction du déficit, comme la maîtrise de la dépense publique d'Etat, apparaît comme totalement irréaliste dans un tel contexte.

En troisième lieu, l'objectif de la « maîtrise globale de la dépense publique » engage d'autres acteurs que l'Etat.

Chacun sait qu'il ne représente que la moitié de la dépense publique, les collectivités locales et les organismes sociaux en représentant l'autre moitié.

Pour maîtriser cette dépense globale, l'Etat compte-t-il imposer aux autres acteurs des règles, des limites, voire des contraintes de comportement et comment peut-il y parvenir ?

Si vous avez quelques idées à cet égard, n'hésitez pas à nous en faire part, monsieur le secrétaire d'Etat.

Les élus locaux, nombreux au Sénat, écouteront avec intérêt ce que compte faire l'Etat à leur endroit pour maîtriser une dépense qui évolue, notamment sous la pression des charges que l'Etat leur transfère, de façon affichée ou occulte.

Quant aux dépenses sociales, dynamisées par des données structurelles, elles évoluent d'autant plus facilement que la volonté de l'Etat de maîtriser à court terme la fraction de la dépense sur laquelle il peut agir n'apparaît pas clairement.

A cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, où en est ce vaste débat sur l'avenir de la sécurité sociale que le Gouvernement s'était solennellement engagé à organiser devant le Parlement pour la présente session ?

Dans ces conditions, la maîtrise de la dépense publique passe par une politique autrement plus clairvoyante, courageuse et volontariste qu'un simple « redéploiement budgétaire » que le Plan appelle de ses vœux.

Deuxième bouclage impossible : les comptes des entreprises publiques.

Face à la concurrence internationale, la France dispose d'entreprises publiques affaiblies.

L'application de la règle « ni nationalisations, ni privatisations » empêche les entreprises publiques françaises de mener une politique de gestion dynamique et à la hauteur de leurs ambitions.

Les données du problème sont extrêmement simples.

Devant s'endetter pour maintenir son train de vie, l'Etat ne dispose d'aucun autofinancement et doit donc encore emprunter pour doter ses entreprises en fonds propres.

La solution trouvée dans le cas du Crédit Lyonnais ouvre de nouvelles perspectives inquiétantes. En effet, une émission réservée de 1 500 milliards de francs va être souscrite par la Caisse des dépôts et consignations sur ses fonds propres. Cette opération, qui décharge le budget de l'Etat d'une souscription nécessaire mais financièrement lourde, soulève une question fondamentale.

Pour la Caisse des dépôts et consignations, cette opération pourrait annoncer sa transformation, dans une certaine mesure, en banque d'investissement du secteur public. Si cela était le cas, la Caisse ne pourrait continuer à financer de telles opérations sur fonds propres, puisque ceux-ci sont relativement limités. Il faudrait donc l'autoriser à utiliser ses fonds d'épargne, ce qui bouleverserait totalement son rôle.

Le Parlement aura-t-il au moins à en débattre ? Mais peut-être le Gouvernement songe-t-il à créer un vaste holding regroupant les participations de l'Etat, lequel pourrait ainsi intervenir sur les marchés nationaux ou internationaux !

Ces diverses solutions montrent clairement l'impossibilité pour un Etat endetté d'honorer son devoir d'actionnaire. La question est donc posée de savoir si l'Etat doit détenir une

part importante et toujours aussi considérable du secteur concurrentiel. Pour le moins, le recours au public par la mise sur le marché d'une partie du capital des entreprises publiques s'imposerait au cours du X^e Plan. Pour l'instant, vous refusez cette solution ; je doute qu'il puisse en être ainsi très longtemps.

Enfin, troisième bouclage impossible, celui des comptes sociaux.

Le retour à un équilibre durable et dynamique de nos comptes sociaux est totalement problématique hors recours à l'augmentation des prélèvements. L'enjeu est considérable.

Tout d'abord, à législation inchangée et dans l'hypothèse d'une stabilité des effectifs salariés, il faudrait augmenter les prélèvements sociaux de 0,4 point de produit intérieur brut par an jusqu'en 1993 pour assurer un équilibre précaire à notre système de protection sociale.

En outre, toutes les projections indiquent que la résorption des déséquilibres ne pourra venir de la seule reprise de l'emploi.

Le Plan prend acte de cette contrainte structurelle, mais n'en tire malheureusement pas toutes les conséquences.

En matière de maîtrise des dépenses, les orientations retenues présentent certes une apparente rigueur, mais apparente seulement.

Pour l'assurance vieillesse et l'assurance maladie, qui constituent, en effet, les deux domaines les plus exposés, le Plan reprend, en grande partie, des propositions formulées dès octobre 1987 par le comité des sages et préconise donc deux axes d'intervention.

Le premier axe est une adaptation des régimes de retraite, qui est qualifiée de « nécessité absolue. »

Le deuxième axe réside dans une meilleure régulation des dépenses de santé.

Ces options sont courageuses, même si vous semblez les découvrir alors qu'elles apparaissent inévitables depuis longtemps.

Toutefois, à l'évidence, le Plan ne leur donne pas un contenu suffisamment précis pour que l'on puisse escompter un effet rapide sur le rythme de progression des dépenses.

A titre d'exemple, l'adaptation des régimes de retraite est renvoyée à une programmation qui reste à établir et dont le Plan ne fixe ni les grandes caractéristiques ni les principales contraintes à l'échéance de 1992.

Une telle imprécision est pour le moins regrettable lorsqu'on se souvient que les comptes de la seule caisse nationale d'assurance vieillesse se dégradent désormais au rythme de 8 milliards à 12 milliards de francs par an.

Faute d'ambitions suffisamment affirmées en matière de maîtrise des dépenses de retraite et de santé, l'équilibre des comptes sociaux reposera, à l'évidence, sur un recours à des financements complémentaires pesant sur les ménages.

Le Plan préconise d'ailleurs comme une priorité la création d'un prélèvement généralisé sur tous les revenus. Les travaux de la mission Dupeyroux laissent penser que ce moyen sera rapidement utilisé, d'autant que les perspectives financières du régime général pour la fin de 1989 et *a fortiori* pour 1990 « amoncellent » les milliards de déficit.

La commission des finances ne peut souscrire à cette logique qui consiste à faire appel aux ressources permanentes avant même de définir les mesures concrètes pour traiter le vrai problème, celui de la dérive des dépenses.

Dans une optique plus large, le prélèvement généralisé sur tous les revenus vous apparaît comme la seule variable clé permettant d'assurer le « bouclage financier » du X^e Plan. Mais sont taux reste « en blanc ».

Soyons clairs ! Vous dites que vous souhaitez la construction de l'Europe. Vous estimez que l'Europe sera sociale ou ne sera pas. Mais vous ajoutez qu'il est exclu de toucher à un pan quelconque de votre système de protection sociale. Vous précisez que tout cela aura un coût. Certes ! Nous en prenons acte.

Mais, d'un autre côté, vous parlez d'améliorer la compétitivité globale de notre économie et vous oubliez les engagements antérieurs de baisse des prélèvements obligatoires. Bien au contraire, vous mettez en priorité l'augmentation des prélèvements généralisés sur les revenus.

Face à l'échéance européenne, tout cela est d'une parfaite incohérence.

L'incantation à l'Europe politique se heurtera à la réalité sans pitié des différences structurelles de nos économies. Dans ce cadre, je gage que vous reculerez face à l'échéance européenne.

En conclusion, je rappellerai les propos de M. Poncelet qui affirmait que le Plan n'ose pas avouer clairement les difficultés à venir et les changements qui attendent les Français. Il ajoutait d'ailleurs que le X^e Plan est non une ardente ambition, comme le voudrait le Gouvernement, mais une ardente intention que la commission des finances n'a pas jugée suffisante.

Elle a donc émis un avis défavorable sur ce projet de loi. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées du rassemblement démocratique et européen.*)

M. le président. La parole est à M. Séramy, rapporteur pour avis.

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le secrétaire d'Etat, comme vous l'aurez peut-être soupçonné, si vous avez eu le temps de parcourir mon rapport écrit, la commission des affaires culturelles a été « un peu déçue » par le projet de Plan que vous nous présentez. Cela prouve d'ailleurs que nous étions sans préjugés. En effet, si nous sommes déçus, c'est que nous avions espéré.

C'est parce que nous attendions quelque chose de ce Plan que nous avons ressenti un certain agacement devant un texte qui énonce des objectifs en forme de slogans et qui aligne des orientations en forme de vœux pieux sans nous expliquer comment elles pourront se réaliser, avec quels moyens et dans quels délais.

Je vous l'accorde, monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est pas d'aujourd'hui que date le déclin de la planification à la française. (*M. René Régnault proteste.*)

Ce n'est pas la première fois que nous nous irritons d'un Plan qui ne planifie rien, qui suscite plus de questions qu'il n'apporte de réponses et qui ne réussit pas même à dissimuler les incertitudes qu'il prétend réduire.

Ce n'est pas le rôle de notre commission que de réfléchir sur le devenir de la planification. Aussi ne m'étendrai-je pas longtemps sur ce sujet.

Je voudrais, cependant, évoquer devant le Sénat les observations pertinentes et convergentes qu'ont faites sur ce point, en commission, nos collègues, tout particulièrement M. Pierre Laffitte. Certes, nous comprenons tous la réticence des planificateurs - échaudés par de cuisantes expériences - à édifier, sur des hypothèses parfois aventurées, des prévisions trop régulièrement démenties.

Mais nous n'en demandons pas tant.

Il nous semble simplement que, dans des domaines où les pouvoirs publics disposent de moyens d'action non négligeables, dans des domaines dont on nous répète à l'envi qu'ils sont prioritaires, on pourrait au moins s'attendre à ce que le Gouvernement sache ce qu'il veut faire et consente à le dire.

Vous nous avez dit tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il faut savoir où l'on va et savoir ce que l'on veut pour ne pas « entrer dans l'avenir à reculons ». Certes, la formule est belle et nous l'approuvons... cette formule !

S'il faut un Plan, il pourrait être l'occasion, sur des sujets comme l'éducation, la recherche, la culture, de proposer au Parlement quelques engagements précis et réalistes, quelques choix clairs et motivés, quelques mesures destinées à prévenir les déséquilibres que l'on peut redouter, sur lesquelles nous pourrions nous prononcer en connaissance de cause. « La science des projets », disait Vauvenargues, « consiste à prévenir les difficultés de la réalisation ». C'est précisément de cette science que nous aimerions que fassent preuve nos planificateurs.

Au lieu de cela, on nous présente le Plan comme un acte de foi. Pour un peu, monsieur le secrétaire d'Etat, on nous dirait : « faisons un rêve » !

Et, de fait, il est clair que les passages qui traitent ou, plutôt, qui ne traitent pas des sujets qui sont de la compétence de la commission des affaires culturelles ne font guère appel ni à notre raison ni à notre jugement. Etonnez-vous, après cela, qu'ils ne suscitent pas notre enthousiasme ! Je sais

bien, comme l'observait, je crois, Jean Rostand, qu'à force de prévoir l'avenir on le rend aussi fastidieux qu'un passé. Mais tout de même, n'aurait-on pu faire preuve d'un peu d'imagination créatrice ? N'avait-on vraiment rien à nous proposer qui puisse rompre cette impression décourageante de déjà vu, de déjà lu, comme si on conjuguaient, en quelque sorte, le futur à l'imparfait ?

Prenons la recherche. L'objectif proposé - porter l'effort national de recherche à 3 p. 100 du P.I.B. - n'est hélas ! pas nouveau. Nous devrions déjà l'atteindre. Mais ce qui est plus grave, c'est que, franchement, je ne vois rien dans le projet de Plan qui nous garantisse qu'on l'atteindra dans trois ans. Car pour être ancien - autant en emportent les plans ! - cet objectif n'en demeure pas moins ambitieux. Or, la « stratégie » qu'on nous propose pour y parvenir l'est, quant à elle, beaucoup moins. On nous annonce bien sûr des efforts nombreux et divers, des mesures incitatives, des retards qui seront rattrapés.

Fort bien ! Mais il faudrait plutôt nous dire en quoi consisteront ces efforts, ces mesures, en quoi ils se distingueront de tous ceux qui depuis des années se sont révélés insuffisants, alors qu'on en reste au stade de l'incantation, de la déclaration de vagues intentions, quand ce n'est pas aux vérités premières. Attendions-nous vraiment le X^e Plan pour savoir qu'« une recherche fondamentale de qualité est indispensable pour accroître les connaissances et former les jeunes » ? Vraiment, il n'y a là rien d'original. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

En ce qui concerne le recrutement des chercheurs, la commission des affaires culturelles vous donne volontiers acte de l'objectif annoncé de recruter chaque année un nombre de chercheurs égal à 4 p. 100 des effectifs en activité. J'emploie cette expression peut-être approximative mais que j'ai la faiblesse de préférer au « stock de chercheurs » dont parle le Plan. Mais elle aurait souhaité plus de précisions sur l'intention de « créer une véritable mobilité des chercheurs » et elle portera une attention particulière aux modalités de mise en œuvre de la politique de recrutement annoncée. Car il ne suffit pas de recruter, encore faut-il bien recruter. Je tiens aussi à vous faire part, monsieur le secrétaire d'Etat, des remarques formulées par le président de la commission, M. Maurice Schumann, et par notre éminent rapporteur du budget de la recherche, sur l'absolue nécessité de développer l'effort de recherche des P.M.E. : c'est en effet un point crucial, et nous regrettons vivement que le projet de Plan n'en traite pas plus à fond.

Je serai bref sur le sujet de la politique culturelle, que le Plan réduit à la portion congrue de l'Europe audiovisuelle et du rôle des services culturels - *sic* - envisagés comme un atout de notre compétitivité économique. Ce qu'ils sont sans doute, mais sont-ils seulement cela ? En tout cas la politique culturelle est une priorité dont le Plan semble faire peu de cas. On aurait pu penser, pourtant, que les grands travaux auraient tout naturellement trouvé leur place parmi vos grands chantiers. Nous aurions voulu aussi savoir si l'on entendait poursuivre l'effort programmé en faveur du patrimoine monumental. Mais il est vrai que la programmation n'est pas à la mode !

Parlons, alors, de l'Europe audiovisuelle - si peu européenne puisqu'elle importe 70 p. 100 de ses programmes. Je me bornerai, monsieur le secrétaire d'Etat, à vous faire part de notre étonnement. Est-il bien sérieux d'inscrire solennellement dans le Plan la nécessité d'instaurer des quotas de production européenne pour se résigner si facilement et si vite à y renoncer ?

MM. Maurice Schumann et Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Est-ce ainsi que l'on veut nous convaincre que le Plan est autre chose qu'une énumération de vœux pieux ?

J'en viens à présent à un sujet qui m'est cher, l'éducation. C'est aussi, malheureusement, celui sur lequel le projet de Plan est le plus décevant. En effet, s'il est un domaine dans lequel on pouvait espérer que le Gouvernement ait mûri sa pensée, ses intentions, sa politique, c'est bien celui-là. Or, que nous propose-t-on ? Des objectifs, chiffrés certes, mais qui n'en sont pas pour autant plus précis, ni plus réalistes, ni suffisants à définir une politique ; des orientations et des priorités qui reproduisent largement la substance - sinon la

logique - de l'avis de la commission compétente ; un engagement financier déjà dépassé ; quelques affirmations un peu imprudentes - vous les avez d'ailleurs reprises, monsieur le secrétaire d'Etat - sur l'apprentissage des langues par exemple - comment voudriez-vous que le professeur de langue que j'ai été ne soit pas enthousiaste à la pensée que les Français seront trilingues, oh, quel beau rêve ! - et enfin ces « pierres philosophales », dont on se garde bien de nous donner la formule, que devraient être l'autonomie des établissements, des universités, de la communauté scolaire et le contrat : contrat de réussite, contrat entre l'Etat et l'université, voire « entre les acteurs concernés ».

J'ai essayé, dans tout cela, de trouver un fil conducteur, un projet. Je n'y suis pas parvenu et j'ai même renoncé, je vous l'avoue, à relever chaque faiblesse et à m'interroger sur le sens de chaque formule vague. Je suis persuadé qu'un certain nombre de mes collègues déposeront des amendements qui nous éclaireront sur ce que je n'ai pas trouvé.

Je sais, nous savons tous, que l'éducation est un immense problème, un immense défi. Je n'attendais pas et personne n'attendait que ce Plan en ait raison en quelques pages. Mais n'aurait-on pas pu, au moins, faire l'effort de se poser les vraies questions, de mesurer le chemin à parcourir, de hiérarchiser les urgences ?

Prenons la formule - car ce n'est qu'une formule, d'ailleurs reprise par des ministres successifs - des « 80 p. 100 d'élèves au niveau du baccalauréat ». Se demande-t-on ce que cela veut dire et, si l'on peut y arriver,...

M. René Régnault. Vous n'y croyez pas ?

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Personnellement, je trouve cela parfaitement illusoire et peu souhaitable. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

M. René Régnault. Et c'est le professeur qui parle !

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Surtout, ce qui serait pourtant la question essentielle, de quel baccalauréat s'agit-il ?

M. Marc Lauriol. Exactement !

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Serait-ce de deux baccalauréats ou des baccalauréats ? Je me demande dans quelle mesure une orientation permanente des enfants ne serait pas préférable ainsi que l'abandon de cet objectif démagogique. Quatre-vingts pour cent d'une classe d'âge au baccalauréat... pour quoi faire ? (« Très bien ! » et applaudissements sur les travées du R.P.R.)

M. René Régnault. C'est le comble du conservatisme !

M. Franck Sérusclat. Il existait le certificat d'études, autrefois.

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Il était parfait, le certificat d'études et j'y ai préparé longtemps. Se demande-t-on si ce baccalauréat sera vraiment pour ses titulaires le « sésame » de la réussite, comme on nous encourage à le croire, sans jamais l'avoir démontré, sans même, semble-t-il, y avoir jamais réfléchi ?

M. Franck Sérusclat. Vous avez cinquante ans de retard !

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis. Dans le même temps, et sans retard, la commission des affaires culturelles a exprimé sa très vive inquiétude en apprenant qu'il serait envisagé de réduire le nombre des épreuves du concours externe d'agrégation. Une telle mesure aurait, en effet, pour conséquence d'en diminuer le niveau et le prestige. Elle aurait aussi des conséquences fâcheuses sur la formation et la culture des enseignants, voire sur le maintien de certains enseignements universitaires.

Parlons des « 20 p. 100 d'étudiants en plus »... Ne faudrait-il pas aussi se préoccuper d'améliorer le taux de réussite de ceux que nous avons déjà ?

Pourquoi, enfin, esquivait-on tant d'autres vraies questions qui, pourtant, auraient bien leur place dans ce projet de Plan : les investissements à réaliser, les besoins en personnels, l'évolution des conditions de travail des enseignants, sans oublier la revalorisation de leur rémunération ? Sans doute

verrons-nous ces questions dans le projet de M. Jospin dont nous aurons à discuter d'ici à la fin de la session, questions sur lesquelles nos planificateurs n'ont pas un mot à dire, et ils sont bien les seuls dans ce cas !

Que vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat ? Ce projet de Plan, bavard et muet à la fois, décourage même la critique. Il n'a laissé à la commission des affaires culturelles d'autre choix que de proposer au Sénat un avis défavorable à son adoption. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Fourcade, rapporteur pour avis.

M. Jean-Pierre Fourcade, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la commission des affaires sociales a longuement débattu du projet de loi dans l'examen duquel nous sommes plongés depuis quelques heures. Cela n'a pas toujours été facile. Le projet a, en effet, subi de notables transformations, en particulier lors de son passage à l'Assemblée nationale. En outre, comprenant le souci du Gouvernement de ne pas trop quantifier, de ne pas trop recourir aux chiffres, il a fallu détecter les grandes idées stratégiques.

Nous avons cependant essayé d'analyser ce texte avec un esprit ouvert, en tentant de trouver des points d'accord et de noter nos réserves. Le sentiment de la commission des affaires sociales à l'égard de ce texte est passé par trois stades : la bienveillance tout d'abord, car malgré quelques réserves - il y en a toujours - nous avons senti dans le projet initial une inspiration générale souvent positive, se traduisant par de bonnes intentions notamment en matière d'emploi et de formation ; la déception ensuite, lorsque nous avons abordé les orientations de la politique sociale, notamment la description du grand chantier de la solidarité, couronnées par des « incantations » sur l'Europe sociale ; l'incompréhension enfin, lorsque nous avons examiné les modifications apportées par le Gouvernement à l'Assemblée nationale tant celles-ci, du moins certaines d'entre elles, comme je le démontrerai, vont à l'encontre de la philosophie première du projet.

Du point de vue de l'accueil bienveillant, comme je viens de l'indiquer, la commission des affaires sociales a relevé un certain nombre de références positives dans l'inspiration générale du projet initial et, monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens à en donner acte au Gouvernement. La compétitivité des entreprises, moteur de la création d'emplois, a été placée au premier rang des priorités. C'est un fait nouveau qu'il convient donc de souligner.

Nous savons tous que, depuis 1987, la situation de l'emploi s'améliore. En 1988, pour la première année depuis le début de ce que l'on appelle la crise, les créations d'emplois ont permis d'absorber une partie de l'arrivée des jeunes sur le marché du travail. Pour la première fois depuis longtemps, le chômage a donc commencé à diminuer. Il s'agit d'un élément favorable.

Cette amélioration démontre que la création d'emplois ne peut intervenir que dans le cadre d'une économie assainie. D'une certaine manière, le projet de Plan initial partage cette analyse et en tire les conséquences.

La commission des affaires sociales vous approuve, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le commissaire général au Plan, lorsque vous insistez - et vous le faites de manière très claire - sur l'importance du lien entre le coût du travail et l'emploi et que vous soulignez la nécessité de modérer le coût du travail, en donnant la priorité aux créations d'emplois.

Bien sûr, si nous entrons dans le détail, nous relevons certaines insuffisances. Le projet aborde, sans véritablement le traiter, le problème de la politique des rémunérations dans l'entreprise. On hésite entre le « corset » des accords de branches ou des accords interprofessionnels et la stratégie au niveau de l'entreprise. Le projet de loi propose également de stabiliser les charges sociales des entreprises. Mais, là aussi, il s'agit davantage d'une intention que d'un objectif.

Quoi qu'il en soit, l'orientation nous paraît positive. Il en est de même lorsque vous reconnaissez de plus grandes capacités d'adaptation aux entreprises, lorsque vous écarterez - par référence sans doute à la fameuse affaire des 39 heures -

toute « mesure uniforme et imposée » de réduction du temps de travail ou lorsque vous prônez l'augmentation de la durée d'utilisation des équipements.

La commission des affaires sociales aurait souhaité, bien sûr, que ces orientations se traduisent en engagements plus précis dans le domaine de l'emploi et de la formation. Sur ce point, nos réserves, nos « bémols », monsieur le secrétaire d'Etat, commencent à apparaître.

D'abord, vous souhaitez améliorer le service public de l'emploi. C'est une bonne chose. Qui ne l'a dit ? Qui ne l'a écrit depuis quinze ans ? Personne ne l'a fait.

Notre commission avait d'ailleurs demandé qu'un audit général de l'A.N.P.E. soit réalisé par des organismes spécialisés pour mesurer le coût et l'efficacité de l'intervention de cet organisme lors de la dernière discussion budgétaire. Nous attendons que le Gouvernement en tire les conclusions.

Ensuite, vous voulez renforcer les mesures actives de lutte contre le chômage - par exemple, les contrats de retour à l'emploi, que le Sénat a votés l'année dernière - et exploiter de nouveaux gisements d'emplois dans le secteur des services. Nous vous approuvons.

Lorsque nous abordons le chapitre de la formation, l'imprécision devient plus grande. Tout à l'heure, on a même parlé de « brumes ». Nous déplorons une grave lacune, qui est à mon avis significative d'un état d'esprit.

Le rôle de l'apprentissage est à peine mentionné. Or il est clair, pour tous ceux qui ont examiné les processus de création d'emplois et d'entrée des jeunes dans la vie professionnelle, que la voie de l'apprentissage est plus faible et moins bien organisée en France qu'en République fédérale d'Allemagne, en Grande-Bretagne ou en Italie. C'est là que réside notre principal retard par rapport à nos concurrents. Par conséquent, connaissant le handicap dont souffre notre pays dans ce domaine et sachant que l'apprentissage permet maintenant de dépasser largement le stade du C.A.P. pour parvenir au brevet, au baccalauréat ou encore au B.T.S., on aurait dû accentuer le développement de l'apprentissage.

Cela permettrait de mieux former les jeunes à l'activité professionnelle, de faciliter leur insertion dans la vie professionnelle et, par conséquent, de recruter des gens qualifiés lorsque cela est nécessaire.

Monsieur le secrétaire d'Etat, tout à l'heure vous avez abordé les problèmes de l'organisation du territoire. A ce propos, lorsqu'on constate, au niveau d'une région, la difficulté de discerner les créations nettes de postes dans les lycées et l'immense besoin qui apparaît en matière de création de centres de formation d'apprentis, et quand on voit le ratio d'entrée dans la vie professionnelle des élèves des centres de formation d'apprentis, il est indéniable que, parmi les exigences que nous devons satisfaire, c'est tout d'abord à celle de l'apprentissage que nous devons faire face.

Je regrette que, dans ce chapitre formation, l'apprentissage soit à peine supérieur au crédit formation et que le flou subsiste quant aux conditions d'accès et aux modalités de financement de cet ensemble. Si les objectifs sont bons, si la compétitivité a été placée au bon niveau, c'est sur le plan des mécanismes de formation que nous commençons à diverger.

J'en arrive à mon deuxième point : la déception. Il s'agit évidemment de la politique sociale, notamment la lecture attentive et l'examen de ce que vous avez appelé le grand chantier de la solidarité.

J'évoquerai tout d'abord le volet solidarité.

Nous avons peu d'objections à formuler sur la lutte contre l'exclusion sociale et nous ne tiendrons pas rigueur au Gouvernement de rester très prudent sur la politique d'insertion des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion. Nous, qui sommes confrontés sur le terrain aux réalités, nous comprenons qu'il s'agit d'un dossier délicat et que, dans cette affaire, il faut conjuguer nos efforts plutôt que de rompre des lances.

Dans le domaine de la santé, vous commencez à évoquer un certain nombre de vrais sujets. Qui ne souscrirait à des objectifs tels que la maîtrise des dépenses, la restructuration des capacités hospitalières et la réorganisation du travail à l'hôpital ? Mais, dès qu'on commence à s'avancer dans le détail des mesures, on s'aperçoit qu'il existe beaucoup d'insuffisances.

En ce qui concerne la prévention des fléaux sociaux, n'est-ce pas dans un document aussi large que le Plan que le Gouvernement devrait prendre un engagement clair sur sa politique en matière de tabac ? Si le Plan a un sens, c'est bien pour fixer au Gouvernement un certain nombre d'objectifs.

De même, aucune solution novatrice n'est proposée en matière de financement des hôpitaux. Un certain nombre de paragraphes sont difficiles à lire, mais faciles à comprendre, sur la politique à mener à l'égard de la médecine libérale. Le texte multiplie les réserves sur le fameux secteur II. Il se prononce pour un encadrement, dont l'étendue et les limites ne sont pas précisées ; tout semble indiquer que la contrainte prévaudra sur la coopération.

En ce qui concerne les retraites, le projet de loi que vous présentez ne sous-estime pas les difficultés et il a l'avantage d'esquisser un certain nombre d'idées, de pistes de réformes.

Je vous rappelle, mes chers collègues - vous le savez tous - qu'à législation inchangée la branche vieillesse du seul régime général connaîtra d'ici à 2005 une dérive annuelle de 8 milliards de francs. J'ai choisi 2005 parce que c'est à cette date qu'interviendra la cassure démographique avec le départ en retraite des générations nombreuses de l'après-guerre.

Le Plan se prononce pour l'adaptation progressive des régimes aux contraintes de la démographie. Il envisage plusieurs solutions courageuses et il a le mérite de les indiquer : recul de l'âge effectif de départ en retraite, harmonisation des régimes, relèvement de la durée d'assurance requise au-delà des trente-sept années et demie actuellement exigées.

Une volonté d'infléchir les dépenses de retraite se dessine, mais vous nous permettrez de rester sceptiques.

En effet, autant on semble se résigner à une augmentation des prélèvements sur les actifs, présentée comme inévitable, autant la mise en place d'un certain nombre de propositions de réforme sur l'ensemble de nos régimes de retraite tarde.

Voilà un an que nous attendons, comme l'a dit mon collègue M. Oudin, le grand débat sur la réforme de la sécurité sociale. Il existe un décalage entre les intentions et la réalité. C'est un point sur lequel je vais lourdement insister dans quelques instants : il me semble que l'idée de créer une prélèvement général sur les revenus devrait être associée à des propositions de réforme de régimes, plutôt que s'y substituer. C'est un point, monsieur le secrétaire d'Etat, sur lequel la commission des affaires sociales diverge fondamentalement de vos thèses.

Autre motif de déception - on l'a dit avant moi, je serai donc très bref - la politique familiale. Sur ce point, le propos est clair : il est exclu d'accroître significativement l'effort global en faveur des familles. De toute manière, tel qu'est prévu le système, la branche famille est destinée à devenir le « parent pauvre » de notre système de protection sociale, car ses ressources seront absorbées du fait de l'unicité de trésorerie - règle que le Gouvernement ne veut pas changer par les besoins toujours plus importants de la branche retraite, d'un côté, de la branche maladie, de l'autre. D'ailleurs, la diminution du taux des cotisations d'allocations familiales compensée pour l'instant va tout à fait en ce sens.

Ainsi que la commission des affaires sociales du Sénat l'affirme depuis très longtemps - monsieur le secrétaire d'Etat, rassurez-vous, elle n'a été entendue ni du gouvernement précédent ni de celui auquel vous appartenez - la préservation de la politique familiale doit passer par une séparation claire des trois branches du régime général.

En effet, c'est branche par branche qu'il faut appréhender les problèmes, définir les objectifs et rechercher les solutions. Sinon, c'est la branche familiale qui sera toujours sacrifiée devant les dépenses exponentielles des deux autres régimes. C'est sur ce point que le Plan serait utile, car il donnerait une indication, permettrait de clarifier le débat, d'orienter la réflexion du Parlement et de l'opinion publique. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Enfin, dernier aspect de la politique sociale décevante, c'est le financement de la protection sociale. A ce sujet, la commission des affaires sociales, mes chers collègues, est en désaccord profond avec le projet de loi.

D'abord, il y a une contradiction : le Plan veut stabiliser, voire alléger les charges sociales des entreprises. Le Gouvernement, lui, a une autre conception : il vient de nous faire voter un dispositif qui transfère les charges sociales de certaines entreprises vers d'autres. Ainsi, en déplaçant les

cotisations d'allocations familiales, il est parvenu à alourdir les charges des entreprises à haute qualification, des travailleurs indépendants et de tous ceux qui ont une forte valeur ajoutée. Il est clair que, dans la compétition européenne, ce déplaçonnement va directement à l'encontre de l'objectif d'amélioration de la compétitivité. Nous commençons à voir qu'il y a loin entre les intentions de départ d'un renforcement de la compétitivité et la réalité pratique de l'action du Gouvernement.

Nous connaissons tous, mes chers collègues, le moyen d'alléger les charges des entreprises et de rétablir leur compétitivité : c'est de ne plus leur imposer de financer la politique familiale en programmant sur plusieurs années - thèse que nous réclamons depuis longtemps - la fiscalisation du financement des prestations familiales.

M. Marcel Lucotte. Très bien !

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur pour avis. Non seulement le Plan ne mentionne pas ce point, mais encore le Gouvernement a repoussé à l'Assemblée nationale un amendement de la commission des finances qui proposait tout simplement l'étude de ce dossier.

Par conséquent, l'instauration d'une cotisation sociale généralisée, c'est-à-dire d'un prélèvement sur tous les revenus, constituait l'occasion de réaliser cette fiscalisation. Dans le projet, je le crains, la cotisation sociale généralisée se surajoute aux cotisations existantes. Elle n'est qu'un prélèvement supplémentaire, peut-être même - c'est là notre crainte - le moyen commode d'éviter toute action de réforme sur l'une quelconque des branches et, par conséquent, le moyen de laisser se poursuivre l'augmentation continue de nos dépenses sociales.

M. Jacques Oudin, rapporteur pour avis. C'est évident !

M. Philippe François. C'est cela qui se passera !

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur pour avis. J'en viens à l'Europe sociale, thème qui recueille les faveurs de l'actualité. Nous avons eu un large débat dans cette même enceinte voilà quelques semaines et j'ai constaté que, dans les discours dominicaux, l'Europe sociale constituait un thème de référence permanent.

Comme l'a dit mon excellent collègue M. Bernard Barbier, nous avons l'impression que les véritables enjeux n'ont pas été clairement mesurés. Dans votre texte initial - la précision est importante, car, nous le verrons tout à l'heure, tout a été modifié à l'Assemblée nationale - on avait un peu esquissé le débat. Vous nous parliez de l'harmonisation des conditions d'hygiène et de sécurité, de coordination des régimes de protection sociale, de charte des droits sociaux fondamentaux, de développement du dialogue social. Tout cela, on en parle un peu partout ; cela figure dans l'Acte unique - avec quelques autres dispositions qu'on a oubliées, notamment la protection particulière dont doivent bénéficier les petites et moyennes entreprises, qui n'apparaissent pas dans le dispositif - et tels sont les thèmes qu'on agissait.

Au fond, entre les deux conceptions de l'Europe sociale que l'on peut avoir, vous aviez plutôt, dans le projet initial, choisi la première. Quelles sont-elles, mes chers collègues ?

La première, celle du « socle minimal », est une théorie selon laquelle on doit essayer d'harmoniser les législations existantes des douze partenaires de manière à éviter, nous, de reculer, mais à harmoniser le mieux possible l'espace social.

La deuxième conception, celle de « l'encadrement général », tend à se développer. On appelle de ses vœux un pouvoir communautaire fort, imposant de nouvelles réglementations à tous les acteurs de la vie économique et sociale, notamment des mécanismes nouveaux supérieurs à tout ce qui existe dans aucun pays des douze partenaires en matière de protection sociale, en matière de financement des prestations ou en matière de dialogue social.

Sur les conséquences concrètes de cette Europe sociale, vous ne vous prononcez pas, monsieur le secrétaire d'Etat. Sur la réglementation communautaire, il faut choisir : deux directives ont été récemment élaborées et adoptées. L'une, la directive « machine » - à laquelle Mme Cresson a pris une part prépondérante, ce dont je l'ai d'ailleurs félicitée du haut de cette tribune - se contente de coordonner ce qui existe dans les douze pays et qui s'inspire assez largement du système français.

L'autre, la directive « bruit », a été élaborée par des superfonctionnaires européens tout à fait déconnectés des réalités. Selon eux, aucune des législations des douze partenaires n'étant suffisante, ils ont donc inventé une législation communautaire nouvelle, qu'ils veulent imposer à tous.

Il est clair qu'entre ces deux conceptions de l'Europe sociale il faudra un jour choisir, et ce d'autant plus rapidement que la jurisprudence de la Cour de justice sur l'exportation des prestations sociales pénalise nos régimes sociaux. Elle est un facteur d'accélération, dans notre pays, de l'immigration sauvage, compte tenu du fait que, maintenant, il va falloir généraliser à tous ceux qui entrent en France ou qui, étant venus, s'en vont, le financement de toutes les prestations familiales et sociales qui sont, comme chacun le sait, plus élevées que chez beaucoup de nos partenaires.

Telle est, monsieur le secrétaire d'Etat, la déception que nous avons ressentie et qui s'est aggravée à l'examen des modifications de fond qui sont intervenues après la discussion de ce texte à l'Assemblée nationale.

En effet, à l'Assemblée nationale, la majorité qui soutient le Gouvernement a proposé un certain nombre d'amendements ; la minorité également mais, seuls ceux de la majorité, c'est la règle, ont été repris dans la lettre rectificative. Personne ne s'en offusquera...

M. Robert Laucournet. C'est la règle.

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur pour avis. Vous voyez que je l'accepte avec bonhomie...

M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat. Ce que vous avez dit n'est pas exact, monsieur le rapporteur pour avis.

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur pour avis. Certes, deux amendements de l'U.D.C. ont été pris en considération mais ils ne tiraient pas beaucoup à conséquence, monsieur le secrétaire d'Etat.

Je ne reviendrai pas sur le débat relatif à l'économie mixte. Certains en sont partisans, d'autres y sont opposés. En fait, nous vivons en économie mixte, mais, monsieur le secrétaire d'Etat, tous ceux qui savent un peu calculer sont conscients du fait que nous ne pourrions pas poursuivre notre expansion dans une économie mixte à la française.

Nous ne pourrions pas, à la fois, préserver la compétitivité de nos entreprises et réagir avec succès au grand marché économique. Par conséquent, il vous faudra procéder à la privatisation de quelques entreprises publiques, sinon, comme l'ont très justement dit MM. Oudin et Barbier, vous ne pourrez ni modérer la dépense publique ni boucler le financement de l'ensemble de votre mécanisme.

Enfin, je ne resterai pas davantage sur ce sujet et je m'en tiendrai au strict domaine de l'emploi et de la politique sociale pour lequel, malheureusement, une orientation similaire et dangereuse a été prise.

Ainsi, la compétitivité des entreprises ne figure plus au rang des impératifs. La modération salariale est perdue de vue. La progression du pouvoir d'achat doit désormais accompagner celle de la valeur ajoutée. Des engagements nouveaux apparaissent, tels que le relèvement des salaires minimaux conventionnels ou encore la transformation des formules d'insertion précaires en emplois rémunérés au Smic. Comment tout cela ne pèserait-il pas sur le coût du travail ?

Tous les propos qui ont été tenus au début de l'exercice sur le lien nécessaire entre le coût du travail et la création d'emplois deviennent donc lettre morte. Pourtant, monsieur le secrétaire d'Etat - je m'adresse ici à l'économiste confirmé que vous êtes - l'expérience des années 1981 et 1982 devrait montrer aux plus sceptiques que l'augmentation non gagée du pouvoir d'achat débouche directement sur le chômage. En effet, les 600 000 emplois perdus entre 1983 et 1987 sont là pour témoigner qu'on ne peut, à la fois, partager la plus-value pour créer des emplois et augmenter le pouvoir d'achat.

Je croyais que ce souci de compétitivité était à la base du projet de X^e Plan. Compte tenu des amendements adoptés par l'Assemblée nationale, cela ne l'est plus ! Il est évident que c'est l'un des aspects fondamentaux de la cohérence du texte qui disparaît ainsi.

La liberté de gestion des entreprises, facteur primordial de la création d'emplois, est désormais sérieusement encadrée. L'Assemblée nationale a multiplié les références aux

« emplois précaires », appelant de ses vœux une réglementation plus sévère du travail temporaire. Dans d'autres amendements, nous décelons une méfiance excessive - malgré la « troisième loi Auroux » - à l'égard de la négociation dans l'entreprise, dont on veut restreindre les marges de manœuvre.

Enfin, au détour d'une phrase - mais c'est essentiel - le texte fait de la préservation des acquis sociaux une des conditions de la modernisation de notre économie. Que deviennent alors les déclarations sur l'adaptation des entreprises et, point particulièrement important pour la commission des affaires sociales, sur la réforme des retraites ? Comment arriver à remettre de l'ordre dans l'ensemble de nos régimes sociaux si la préservation des acquis est la loi première de tout exercice de planification ?

J'évoquerai pour terminer le problème de l'Europe sociale. L'Assemblée nationale a totalement transformé le texte d'origine, réclamant de « véritables textes conventionnels ou, à défaut, une réglementation communautaire permettant l'émergence d'un droit social européen ».

On est ainsi passé, assez subtilement mais indéniablement, de la première théorie, celle du « socle minimal », à la théorie de l'encadrement. Il est clair que la référence à « l'émergence d'un droit social européen » à partir d'une réglementation européenne change complètement les conditions de l'exercice, modifiant nettement la conception de l'Europe sociale.

Ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, au fil des versions successives, comme l'ont noté mes collègues rapporteurs, notamment MM. Barbier et Séramy, il est clair que le Plan a perdu un peu de cohérence.

Que croire lorsque, après avoir plaidé pour la modération salariale, le texte préconise la progression du pouvoir d'achat, ou encore lorsque l'on propose d'adapter la réglementation des retraites tout en refusant la moindre remise en question des acquis sociaux ?

La philosophie du Plan s'exprime-t-elle à travers les passages favorables à la compétitivité et à l'adaptation des entreprises ou à travers ceux qui conduisent inévitablement à l'alourdissement des charges et des contraintes ?

Le projet fixait des priorités. Il avait une stratégie d'ensemble. J'ai peur que cette stratégie ne soit quelque peu cahotante aujourd'hui. En tout cas, on ne peut plus dire qu'il a une ligne stratégique continue.

Le Plan souffre donc d'un décalage entre les intentions de départ et les intentions définitives. C'est vrai pour l'emploi, pour la protection sociale et pour l'Europe sociale. Pour toutes ces raisons, la commission des affaires sociales a émis un avis défavorable sur ce projet.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez posé une question politique fondamentale au sens noble du terme, en disant : « Comment des parlementaires qui ont ratifié l'Acte unique européen organisant le grand marché pourraient-ils se déjuger en ne votant pas le projet de X^e Plan tel qu'il leur est soumis ? » Bonne question !

M. Robert Vizet. Bonne question, en effet !

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur pour avis. Pour moi comme pour la majorité des membres de la commission des affaires sociales, la réponse est tout à fait claire. C'est précisément parce que nous avons voté l'Acte unique et parce que nous mesurons l'importance de la compétitivité, la nécessité d'assouplir un certain nombre de nos réglementations et le besoin impératif de renforcer l'autonomie et la liberté des entreprises qu'il n'est pas question, pour nous, d'adopter un Plan dans lequel de bonnes intentions de départ n'ont pas résisté à la réapparition d'un certain nombre de vieux démons, de vieux mythes bien connus. Nous sommes parfaitement logiques, après avoir voté l'Acte unique, en ne votant pas ce dispositif qui risque de mettre l'emploi de nos concitoyens en difficulté. Nous demandons au Gouvernement de rectifier un peu le tir et de prendre enfin parti pour l'avenir, la modernisation et la compétitivité, en évitant de céder aux vieux démons.

Tel est le rôle du Gouvernement ! En ce qui nous concerne, nous pensons avoir accompli le nôtre ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

(**M. Etienne Dailly** remplace **M. Pierre-Christian Taittinger** au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,
vice-président

M. Lionel Stoléru, *secrétaire d'Etat.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Lionel Stoléru, *secrétaire d'Etat.* L'importance du travail accompli par M. le rapporteur et MM. les rapporteurs pour avis, qui représentent l'ensemble des sénateurs des commissions concernées, justifie de ma part une brève réponse avant que n'interviennent les orateurs inscrits dans la discussion générale. Telle est d'ailleurs, me semble-t-il, la tradition en cette enceinte.

J'essaierai de répondre non pas à chacun d'entre eux mais globalement, sujet par sujet, même si cet exercice est quelque peu difficile. J'ai noté un certain nombre de points que je vais examiner rapidement.

Commençons par les questions de procédure qui ne nous passionnent pas, je pense, ni les uns ni les autres.

En ce qui concerne la réflexion de M. Barbier à propos du Conseil économique et social, je dirai que, si la Constitution peut porter à interprétation, en pratique - et M. Velitchkovitch pourra intervenir, s'il le souhaite, sur ce point - le Conseil économique et social a toujours été consulté avant le conseil des ministres. C'est dans cet esprit de continuité que nous avons procédé.

S'agissant des commissions du Plan, certains rapporteurs ont souligné que c'était presque à la limite du mépris - je n'ai pas compris si celui-ci s'exerçait à l'encontre des commissions ou du Parlement - que de faire en sorte que les commissions continuent à travailler alors même que le Parlement débat. Mais l'esprit dans lequel le Plan est élaboré a changé ! Nous ne sommes plus à l'époque où le Gouvernement décidait de tout, et le fait que nous travaillions en deux étapes avec les commissions me paraît assez conforme à la nature des temps.

Dans une première étape, nous avons consulté les commissions sur le projet du Gouvernement. Cette étape a duré d'octobre à Noël. Les commissions ont formulé chacune un avis que nous avons incorporé dans le projet de Plan dont nous discutons aujourd'hui, et cela d'une manière assez satisfaisante puisqu'aucune commission n'a estimé avoir été trahie.

Ensuite, deuxième étape, tandis que nous débattons ici, les commissions continuent de travailler. Est-ce contradictoire ? Pas du tout.

Je crois au contraire que le fait que le Gouvernement ait pris ses responsabilités au début du mois de janvier, permet aux commissions d'aborder cette deuxième phase de recherche pour déterminer, dans le contexte des choix du Gouvernement, comment les acteurs économiques et sociaux du secteur privé, qui n'ont pas à rendre compte à l'Etat de leurs décisions, pourront inscrire leur action.

Cette deuxième phase va déboucher sur des rapports qui resteront la propriété des commissions et que nous publierons sans en changer une virgule, alors que, dans la première phase, s'il y avait eu conflit entre les commissions et le Gouvernement - ce qui, heureusement, n'a pas eu lieu - c'est le Gouvernement qui aurait emporté l'arbitrage puisque le projet de loi est de la responsabilité du Gouvernement et non de celle des partenaires sociaux.

Nous avons donc clarifié les règles du jeu entre les décideurs publics et les décideurs privés que sont les partenaires sociaux, ce qui est d'ailleurs l'un des rôles du Plan. Vous verrez que les sept rapports des sept commissions que nous publierons cet été ou à la rentrée, seront des documents complémentaires tout à fait importants. L'Etat a pris ses responsabilités par rapport à la représentation démocratique parlementaire. Les partenaires sociaux, qui sont des décideurs indépendants, prendront les leurs dans le cadre des commissions.

Sur le fond, quelques aspects ont été plus particulièrement évoqués.

Le premier concerne la stratégie macro-économique, notamment le problème des chiffres. Ne nous livrons pas à un faux dialogue de sourds, sur ce point.

J'ai rappelé tout à l'heure l'absence de données chiffrées dans le projet de Plan, tant sur la croissance que sur l'inflation. Ce n'est pas faute d'en avoir ! On en aurait plutôt trop que pas assez. Nous voulons justement éviter, comme ce fut trop souvent le cas, que le Plan ne soit périmé après six mois parce que le dollar a monté, parce que les taux d'intérêt ont diminué, parce que le prix du pétrole a bougé, parce que le taux de croissance a baissé ou augmenté, etc. Le projet de Plan décrit des actions que nous entreprendrons en fonction des événements. Cette volonté de ne pas recourir aux chiffres, loin d'affaiblir le Plan, lui donne un contenu beaucoup plus fort puisque les engagements du Gouvernement sont indépendants des aléas de la conjoncture. Il est trop facile de prétendre ensuite : « On n'a pas fait cela parce que la conjoncture a changé ! »

Si j'ai cité l'exemple de B.S.N. prenant la décision stratégique de vendre du verre, décision importante bien que non chiffrée, c'est bien pour faire apparaître la nature de ces engagements du Plan qui sont, effectivement, différents de ceux qui étaient pris habituellement. Je crois qu'il faut s'y faire !

En réalité, ce que vous pouvez attendre du Gouvernement, ce que nous pouvons exiger de nous-mêmes, c'est de décider des actions que nous allons entreprendre, comme dans un bateau on peut demander, légitimement, au capitaine de choisir son cap. On ne peut pas lui demander, car personne ne peut le savoir, à quelle heure il arrivera à bon port puisque cela dépend de la force des vents et des tempêtes qu'il rencontrera. En revanche, choisir son cap, cela ne dépend que de lui et c'est bien ainsi que nous avons voulu procéder.

Sur ce point, il ne doit pas y avoir de malentendu ou de procès d'intention. En particulier, monsieur Barbier, vous avez indiqué que les prévisions étaient fluctuantes. Celles-ci ont d'ailleurs connu une nouvelle mise à jour il y a une semaine à peine, avec le rapport « Mimosa » émanant d'un organisme lié au Plan. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas fonder nos actions sur des prévisions, même s'il est intéressant de savoir comment chacun voit l'avenir.

En général, nous avons plutôt fondé nos hypothèses sur des prévisions internationales de façon à éviter tout conflit franco-français. Ces prévisions ne figurent donc pas dans le Plan, mais dans un rapport annexe au Plan, de façon à bien distinguer les engagements des prévisions.

Je rappelle enfin que, lorsqu'on inscrit des chiffres dans le Plan, on est effectivement tenté par le démon de la facilité, qui consiste à faire figurer des chiffres agréables. Dans un Plan français - ce n'était pas le meilleur ! - intervenu en pleine crise pétrolière, on avait ainsi prévu un taux de croissance de 2 à 3 p. 100. On s'est aperçu, par la suite, que cela aboutissait à un nombre de chômeurs tel que, d'un commun accord - parce qu'il y a toujours une certaine connivence à pratiquer la politique de l'autruche - on a prévu, parce qu'il était inconcevable à l'époque d'avoir tant de chômeurs, d'inscrire 1 p. 100 de croissance au lieu de 3 p. 100. On aurait, ainsi, beaucoup moins de chômeurs. Malheureusement, ce n'est pas ce qui s'est produit, parce que les faits sont têtus.

Nous allons donc dans le sens de la vérité en évitant de nous conforter artificiellement par des chiffres qui seraient plus des vœux pieux que des réalités.

L'emploi, la compétitivité et le commerce extérieur ont été évoqués.

Nous n'avons pas d'objectifs d'emplois en termes chiffrés, pour les mêmes raisons. Mais, bien entendu, les actions sont dirigées vers la priorité en faveur de l'emploi. C'est pour cela, monsieur Fourcade, que nous avons renoncé aux facilités d'une relance dont les limites ont été observées à plusieurs reprises et que nous avons fondé une croissance et un emploi durables sur la compétitivité.

Selon vous, monsieur Barbier, rien n'est dit, en ce qui concerne le commerce extérieur, sur les secteurs dans lesquels nous devons nous spécialiser, ni sur le redéploiement géographique que nous devons entreprendre. Je croyais, monsieur Barbier, que vos conceptions économiques étaient plutôt libérales et je ne vous savais pas partisan de l'interventionnisme sectoriel et géographique !

Il existe des entreprises exportatrices dans tous les secteurs et des bons marchés dans tous les pays ; en fin de compte, c'est l'étude de l'environnement économique général qui doit permettre à nos entreprises de déterminer elles-mêmes les

produits à vendre à l'étranger, et sur quels marchés. Quand on élabore un plan « machine-outil », par exemple, on s'aperçoit très vite qu'en voulant décider à la place des entreprises on fait plutôt des bêtises que des performances. Il est vrai, toutefois, que, dans le domaine de la recherche, l'Etat peut être amené à investir pour développer certaines nouvelles technologies.

Cela étant, dans le domaine du commerce extérieur, nous nous sommes plutôt situés dans l'esprit du discours libéral que vous tenez : le Plan arrêté à la fin de l'année prévoit précisément une mise en commun des moyens publics et privés à l'exportation. Ainsi, s'agissant de nos relations avec la République fédérale d'Allemagne, nous associons à nos actions, dans le cadre de la charte pour l'exportation, les chambres de commerce françaises en France, les chambres de commerce françaises et les postes d'expansion économique en République fédérale d'Allemagne et la direction des relations économiques extérieures, de façon à avoir un ensemble Etat-entreprises publiques et privées qui soit efficace et coordonné.

Mais exporte qui voudra ! Si l'on se met à dire ce qu'il faut exporter et qui doit exporter en République fédérale d'Allemagne, alors je pense que l'on va au-devant de déboires assez sérieux.

MM. Barbier et Oudin ont parlé de crédibilité financière.

Je suis personnellement favorable aux budgets pluriannuels. C'est ainsi que nous avons écrit, avec l'accord de M. Bérégovoy, que nous adopterions prochainement la méthode des budgets pluriannuels. Je ne suis pas sûr que nous puissions le faire dès la session d'automne, mais nous l'avons dit et nous le ferons.

En revanche, en ce qui concerne les lois de programmation, un débat s'est instauré à l'intérieur du Gouvernement - et jusqu'au Président de la République lui-même - d'où il est résulté que nous ne retiendrons plus la notion de loi de programmation. Vous voyez bien ce qui se passe en ce moment avec la loi de programmation militaire ! Vous savez également que la loi de programmation sur la recherche n'a pas été observée, en particulier par le précédent gouvernement.

M. René Rénault. Tout à fait !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas une question de majorité, les problèmes sont communs à tous. Il est donc inutile de faire des incantations en élaborant des lois de programmation.

Nous préférons, nous, des lois d'orientation, fidèles en cela à notre philosophie : entreprenons les actions, les moyens suivront. Ainsi, nous avons fixé l'objectif de 80 p. 100 de bacheliers en l'an 2000 et de 60 p. 100 à l'échéance du Plan.

Mme Hélène Luc. Nous ne sommes pas prêts d'y arriver !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Nous ne sommes pas prêts d'y arriver, mais il faut commencer ! Pour cela, combien préviendrons-nous d'argent ? M. Oudin faisait tout à l'heure de l'ironie sur le chiffre de 4 milliards de francs figurant dans le plan pour l'éducation nationale. « Pour une fois que nous avons un chiffre, c'est mieux que rien », a-t-il bien voulu reconnaître.

Mais ce chiffre est déjà dépassé par la réalité, et c'est très bien ainsi ! En tout cas, avec une loi de programmation, on aurait sans doute prévu 4 milliards de francs par an, et l'on n'aurait jamais apporté un sou de plus ; avec une loi fixant des orientations, on donne chaque année ce que l'on peut - et, ce que l'on peut, c'est en général plus : ne sommes-nous pas déjà aujourd'hui nettement au-delà des 4 milliards de francs ? - ce qui prouve bien que la priorité...

M. Jacques Oudin, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, m'autorisez-vous à vous interrompre ?

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Oudin, rapporteur pour avis, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Oudin, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, je n'ai pas ironisé sur les 4 milliards de francs pour l'éducation nationale, mais sur la référence « au-delà de l'évolution normale du budget ». Qu'est-ce que « l'évolution normale du budget » ? Dites-le-nous !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. L'évolution normale, c'est l'évolution tendancielle par rapport à l'évolution moyenne du budget ! On sait bien que certains secteurs prioritaires reçoivent plus tandis qu'il en est d'autres où la rigueur sévit et qui reçoivent un peu moins que l'évolution moyenne. (*Mme Beaudéau s'exclame.*)

Pour ce qui concerne l'éducation, nous sommes déjà au-delà : nous sommes plutôt autour de 6 milliards de francs. Certes, si nous pouvons prévoir 7 à 8 milliards de francs, nous le ferons, mais cela dépend aussi du taux de croissance et des rentrées budgétaires.

Voilà pourquoi, notamment en matière de baccalauréat, nous préférons les lois d'orientation, qui précisent des objectifs, aux lois de programmation.

Vous nous dites : « Quel baccalauréat ? » Je ne crois pas que l'on puisse raisonner comme vous le faites et dire que, quand il y a plus de diplômés, ce sont des diplômés au rabais ! Si l'on avait tenu ces propos depuis cent ans, où en serions-nous ? La population étudiante s'arrêterait à la sixième, au certificat d'études.

M. René Rénault. Très bien !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Aujourd'hui, donc, nous visons le baccalauréat. Au Japon, c'est déjà acquis. Peut-être leur diplôme n'est-il pas au niveau du bac français, encore que nous n'ayons pas l'impression que les Japonais soient ignares...

Nous voulons, nous, amener une classe de population complète à un niveau de formation de plus en plus élevé et nous considérons que le baccalauréat ne doit plus être un « sésame », mais témoigner d'un niveau de connaissances permettant à tous les Français d'avoir une culture générale et des capacités d'adaptation suffisantes pour entrer dans la vie dans les conditions les meilleures.

L'objectif d'une démocratie et d'une civilisation, c'est d'améliorer le niveau culturel de ses jeunes chaque année un peu plus. C'est un progrès normal ! Dire que l'on crée ainsi des diplômés au rabais, c'est développer une thèse à laquelle je refuse absolument de souscrire.

M. René Rénault. Très bien !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Pour ce qui est de la crédibilité financière et de la réduction du déficit, vous avez l'air de dire - ce qui me fait un peu de peine - qu'il est banal de vouloir réduire le déficit.

Je vous jure que ce n'est pas banal ! Certes, le déficit n'est pas très élevé comparé à celui des autres pays : 100 milliards de francs. Par rapport au produit intérieur brut, c'est peu ! Ensuite, il est vrai que le poids de la dette nous conduit à opter pour plus de rigueur.

Mais les choix budgétaires de 1990 sont dramatiquement difficiles ! Avec 8 milliards de francs de moins-value sur la fiscalité de l'épargne - à condition que l'on harmonise à 15 p. 100 la retenue à la source sur les revenus de l'épargne : si l'on harmonise à 10 p. 100, c'est 12 milliards de francs en moins - avec des baisses de T.V.A. qui n'ont pas encore été programmées puisque nous négocions au niveau communautaire - le système est en cours de révision, à l'instigation de Mme Scrivener - avec des besoins en matière d'éducation dont tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il vaudrait mieux les établir à 6 ou 7 milliards de francs plutôt qu'à 4 milliards, avec un besoin de survie d'un système social dont chacun reconnaît qu'il faudra bien le financer, avec tous ces éléments, la réduction du déficit budgétaire n'est pas la facilité, je vous le garantis !

Nous avons eu un débat, au sein du Gouvernement, pour savoir si le dogme de la réduction du déficit devait être appliqué. Finalement nous avons arbitré pour la difficulté, c'est-à-dire pour la réduction du déficit.

Je puis vous affirmer que cet objectif, que nous avons retenu dans le Plan, est l'un des plus contraignants ! Il tient en quelques mots, et ce ne sont d'ailleurs pas les objectifs qui prennent dix pages qui sont les plus forts. Nous avons cependant hésité avant d'insérer dans le Plan cet engagement très contraignant.

Quoi qu'il en soit, le budget de 1990 respectera cette règle, puisque le déficit se situera dans une fourchette de 90-95 milliards et non plus à 100 milliards de francs. Croyez-moi, ce n'est pas la facilité ! Nous le voyons, notamment, avec le budget militaire : ce n'est pas de gaieté de cœur que nous consentons à échelonner certains programmes.

En tout cas, ces objectifs ne sont pas des vœux pieux, des incantations générales. Ce sont vraiment des disciplines fortes auxquelles nous consentons, parce que nous savons qu'il le faut.

A propos de l'Europe monétaire, monsieur le rapporteur, vous avez l'air de vous demander si l'objectif consistant à rapprocher les taux d'inflation et à préserver les parités monétaires est opportun. Il est, pour nous, fondamental. Quand on dévalue cinq fois en cinq ans, on ne peut pas demander à faire l'union monétaire. Pour cela, il faut être crédible, et donc ne pas dévaluer sa monnaie tout le temps, c'est-à-dire ne pas faire plus d'inflation que les autres, notamment que le mark.

Nous pratiquons cette discipline parce que nous voyons plus loin que le bout de notre nez et que, à notre avis, la monnaie unique est, pour le franc, une chance formidable. Actuellement, en effet, la monnaie unique européenne, c'est le mark. Si nous voulons que le franc ait une quelconque influence, que nos taux d'intérêt - Dieu sait que nos entreprises auront besoin de taux d'intérêt plus bas ! - atteignent un niveau compétitif, il faut que nous réalisons la monnaie unique.

J'ai même dit publiquement - toutes les vérités ne sont-elles pas bonnes à dire ? - que, par-delà l'union monétaire, le jour où le franc et le mark seront remplacés par l'ECU, nous aurons résolu en prime le problème du déficit franco-allemand. Ce déficit, nous ne le résoudrons pas par la voie industrielle avant des décennies compte tenu de la puissance des créneaux industriels allemands, mais par la voie monétaire. En effet, le jour où nous aurons une devise unique et où nous paierons nos soldes dans la même monnaie, le déficit entre la France et l'Allemagne n'aura pas plus d'importance que celui qui existe entre la Bourgogne et la Picardie.

En ce qui concerne l'Europe culturelle, M. Séramy nous a dit que nous aurions pu faire preuve d'un peu plus de volonté dans le domaine de l'audiovisuel. Selon lui, il ne suffit pas d'inscrire des vœux dans le Plan si on ne les applique pas.

Certes, nous avons été en partie battus parce que nous sommes Douze, mais vous avez pu observer que les positions de la France à Bruxelles correspondaient très exactement à celles du Plan. Malheureusement, nous n'avons pas trouvé beaucoup de soutiens autour de nous. En effet, les productions américaines conviennent tout à fait à la Grande-Bretagne, et la République fédérale d'Allemagne a une programmation télévisuelle telle qu'elle n'est pas très sensible à nos arguments.

Il faut donc savoir que, sur le plan européen, on se bat ; quelquefois, l'on gagne, d'autres fois, non. En tout cas, nous avons défendu cette thèse au mieux, et nous le ferons encore à l'échelon national.

S'agissant de l'Europe sociale, monsieur Fourcade, vous avez opposé deux conceptions. Pour ma part, je dirai, d'abord, que c'est un chantier en évolution quotidienne et, ensuite, que vous et moi, en réalité, sommes d'accord sur le fait que, si l'Europe économique progresse toute seule et que l'Europe sociale ne progresse pas, ce ne sont pas les béquilles qui feront que cela marchera. L'Europe sociale est donc quelque peu en retard sur l'Europe économique.

Cela dit, quelle Europe sociale ? La charte sociale européenne, qui est en cours de discussion, et qui est une charte modérée, va déjà donner un exemple de ce que, politiquement, chaque pays est d'accord pour entreprendre.

Notre vision de l'Europe sociale, ce n'est pas le socle de base, encore qu'ils nous paraisse très utile pour éviter que ne se produise une course aux bas salaires entre la République fédérale d'Allemagne et le Portugal ou entre la France et la Grèce, pour ne prendre que ce type d'exemple.

Un socle social minimal, ce n'est déjà pas mal, mais nous préférons, effectivement, une référence sociale commune qui ne serait ni le P.P.C.M. ni le P.G.C.D., pour employer des expressions arithmétiques, et qui consisterait à prendre ce qui a fait ses preuves dans les divers pays en matière d'organisation sociale. En effet, en certains domaines, nous sommes en avance - je pense à certains aspects du droit du travail - dans d'autres, nous sommes plutôt en retard.

S'agissant de la société de droit européen, par exemple, l'Allemagne a su, beaucoup mieux que nous, associer les forces du travail et les forces du capital dans le système de gestion de la *Mitbestimmung* allemande.

Or, il faut bien qu'on en arrive, un jour, à une société de droit européen unique ; on ne va pas continuer à avoir douze filiales soumises à douze droits différents !

Sans *a priori* idéologique, il faut donc trouver un mode de fonctionnement de la société de droit européen qui soit acceptable par tous les pays.

L'Allemagne ayant - je l'ai dit - un modèle assez performant, même si je ne suis pas sûr que nous soyons capables de l'accepter en France, dans ce cas particulier, l'exemple serait pris en Allemagne. Sur tel autre aspect, l'exemple pourrait être pris dans un autre pays.

Il faut faire preuve de beaucoup de pragmatisme, mais en conservant l'idée d'une référence sociale européenne qui débouche sur un projet commun à tous les pays.

Toujours en ce qui concerne la crédibilité financière, MM. Barbier et Oudin ont évoqué le changement, dans le Plan, entre la première version et la version finale de l'impôt sur les sociétés.

Il en a bien été ainsi - c'est exact - et la raison en est la suivante : le bouclage financier du Plan est très contraignant - moins de recettes, plus de dépenses, un déficit qui baisse. Ce n'est pas facile.

Avec 3,8 p. 100 de croissance, des marges de manœuvre peuvent évidemment apparaître, si tout va bien, et l'idée peut venir qu'on dise dans le Plan ce qu'on en ferait.

Mais, tout d'abord, le bouclage initial est suffisamment tendu pour que l'on ne se fasse pas trop d'illusions sur la capacité de ces marges de manœuvre de permettre de faire n'importe quoi.

De plus, nous avons pensé que, si marges de manœuvre il y avait, il ne fallait pas les disperser. Dans le Plan, plusieurs utilisations éventuelles étaient prévues. Nous les avons toutes supprimées, sauf une, qui nous a paru plus importante que l'impôt sur les sociétés, à savoir la baisse des charges sociales sur l'emploi.

M. René Régnault. Très bien !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. J'en reviens ainsi au problème du chômage.

Il est tout à fait exact que nous avons deux objectifs qui diffèrent par le calendrier. Sur le moyen et le long terme, l'objectif simple, clair est la sortie par le haut, c'est-à-dire la haute technologie, la haute valeur ajoutée, permettant des salaires et une protection sociale corrects et non « la course à la Corée », aux bas salaires. Telle est l'idée générale qui nous guide dans la stratégie du Plan.

Mais, en même temps, nous avons 2,5 millions de chômeurs. Or, nous savons qu'il existe un autre réservoir d'emplois : les « petits boulots », comme l'on dit, c'est-à-dire des emplois qui sont créés dans le secteur des services, en particulier, au voisinage du Smic, du fait de la modération des coûts salariaux.

Ainsi, aux Etats-Unis, où des millions d'emplois ont été créés, si quelques-uns l'ont été dans l'informatique, beaucoup l'ont été dans les *fast-food* !

D'où l'idée que, quand on a 2,5 millions de chômeurs et qu'on donne la priorité à l'emploi, il faut, dans une période aussi tragique, agir partout où existent des réservoirs, des gisements d'emplois et, notamment, en créer le maximum dans cette zone des bas salaires.

On ne le fera pas, évidemment, en modifiant les règles du Smic, mais on peut le faire par le biais des charges sociales. Si nous pouvons, grâce à des marges de manœuvre budgétaires, baisser les charges sociales sur le Smic et les bas salaires avoisinants de 500 francs ou de je ne sais combien par mois, je suis certain que nous créerons un certain nombre d'emplois qui seront toujours mieux que des T.U.C., des S.I.V.P. ou des emplois précaires, car, comme le disait Edmond Maire : « La pire précarité, en fin de compte, c'est le chômage. »

Mme Hélène Luc. Ça ne va pas loin !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Par conséquent, notre action porte sur les deux tableaux : d'abord, la voie durable, l'objectif normal d'un pays, à savoir la sortie par le haut, vers les hautes technologies et les hautes valeurs ajoutées ; ensuite, parer au plus pressé, compte tenu des 2,5 millions de

chômeurs, en utilisant ce gisement d'emplois qui s'est concrétisé dans de nombreux pays, dont la France, dans les dernières années.

L'O.C.D.E. a chiffré à 400 000 le nombre d'emplois que nous avons créés grâce à la modération des coûts salariaux. Tant que nous aurons 2,5 millions de chômeurs, nous agirons de la sorte.

Il est évident que, lorsque le chômage, comme nous l'espérons, aura retrouvé un taux moins dramatique, c'est la priorité fondamentale, c'est-à-dire les hautes valeurs ajoutées, qui sera la nôtre, et nous abandonnerons, à ce moment-là, la priorité passagère.

J'en viens au problème de la protection sociale et aux priorités du Plan à cet égard.

Deux des rapporteurs ont, en particulier, évoqué la priorité familiale. La fiscalisation ou la budgétisation des allocations familiales est effectivement un serpent de mer que le Sénat et l'Assemblée nationale connaissent bien. Notre religion n'est ni pour ni contre : nous pensons simplement que c'est une solution possible ; nous n'y sommes pas du tout hostiles.

Le prélèvement généralisé nous paraît une formule équilibrée en ce qu'il se situe exactement à la frontière entre le système fiscal et le système de protection sociale puisqu'il finance la solidarité, c'est-à-dire très précisément le point où l'argent de l'Etat vient alimenter le budget social. Il s'agit, en effet, d'actions qui ressortissent à la solidarité ; je pense notamment au budget de solidarité relatif au chômage, distinct du budget de l'U.N.E.D.I.C., qui est géré par les partenaires sociaux.

En nous plaçant exactement à cette charnière, nous avons ménagé l'avenir. Peut-être irons-nous dans cette direction.

Je tiens tout de même à signaler que nous ne sommes pas seuls à décider et que les partenaires sociaux, notamment les syndicats, qui gèrent les caisses d'allocations familiales, ne font pas preuve d'un enthousiasme délirant à l'idée de voir ce système passer au budget, c'est-à-dire échapper à leur gestion.

L'air du temps voulant, notamment, qu'il vaut mieux un système où les partenaires sociaux sont associés qu'un système centralisé géré par l'Etat,...

M. René Rénault. Tout à fait !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. ... cet argument n'est pas du tout à négliger. Sur ce point, le jeu est ouvert, et nous aurons, dans les prochaines années, à nous déterminer.

Je terminerai par les observations dites idéologiques, c'est-à-dire l'économie mixte.

Monsieur Fourcade, vous avez bien résumé la situation en disant que tous les pays sont plus ou moins en économie mixte et que ce n'est donc pas la peine de s'exciter sur le sujet.

Vous avez le souci de savoir comment nous allons gérer cette économie mixte. Je vous rassure : nous en ferons une gestion pragmatique et efficace.

Il y a un risque de vulnérabilité des entreprises françaises qui a donné lieu au dépôt d'un projet de loi sur les O.P.A. La majorité et l'opposition l'ont voté ou sont en train de le faire, souvent ensemble, ce qui prouve qu'il y a un certain consensus sur ce sujet.

Je ne crois pas qu'on puisse dire que les entreprises privées ont assez de fonds propres pour résister. La capitalisation boursière des entreprises françaises privées est ridicule. M. Bouygues, c'est-à-dire le numéro un des travaux publics et le propriétaire de la chaîne de télévision TF1, capitalise moins d'un milliard de dollars. C'est tout de même une proie tentante !

Un milliard de dollars, ce n'est rien du tout pour Mercedes-Benz, qui a cinq milliards de dollars de *cash-flow* par an ; c'est peu de chose pour Nestlé, qui a à peu près dix milliards de francs suisses en trésorerie ; c'est encore moins pour une entreprise japonaise, dont la capacité financière en yens est telle que s'acheter Bouygues équivaut, pour nous, à s'acheter une place de cinéma pour passer une soirée de week-end.

Encore une fois, je ne crois pas qu'on puisse dire que nos entreprises ont suffisamment reconstitué leurs fonds propres pour être garanties en ce domaine. J'avais d'ailleurs cru com-

prendre que M. Balladur avait précisément créé des noyaux durs pour endiguer ces opérations extérieures, pour éviter que nos entreprises ne soient trop fragiles face à elles.

Enfin, il y a le grand débat sur *La Lettre à tous les Français* : « ni privatisations, ni nationalisations ». Vous présentez cela comme un dogme. Cela me paraît un peu bizarre. Le suffrage universel, ce n'est pas un dogme,...

M. René Rénault. Très bien !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. ... c'est l'expression des choix de la démocratie.

On avait fait de l'ironie, à l'époque, sur le fait que *La Lettre à tous les Français* ne comportait pas d'engagement et qu'elle n'était, comme le Plan, qu'un ensemble de vœux pieux. Maintenant, on découvre qu'il y avait des choses et, quand on les applique, on nous dit : c'est un dogme. Non ! Le Président de la République a été élu sur quelques objectifs - ils ne sont pas nombreux - et il les respecte. Je vois mal comment les élus que nous sommes pourraient le critiquer - bien au contraire ! - d'avoir cette attitude.

Alors, vous dites que le *statu quo* ne tiendra pas le coup sept ans. D'abord, pour l'instant, cela se passe visiblement très bien !

M. René Rénault. Tout va bien !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Je ne vois pas pourquoi on critiquerait la Caisse des dépôts et consignations lorsqu'elle finance le Crédit lyonnais ! Tout cela, c'est l'Etat. Qu'est-ce que cela peut bien vous faire ce qui se passe à l'intérieur de l'Etat, qu'il s'agisse de dotations budgétaires, pour Renault, par exemple,...

M. Philippe François. Mais si !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. ... ou de dotations de la Caisse des dépôts et consignations pour une banque qui appartient à l'Etat ? Laissez chaque entreprise gérer ses affaires ! Lorsqu'il s'agit de l'Etat, laissez le agir comme une entreprise, avec ses moyens financiers.

MM. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur pour avis, et Jacques Oudin, rapporteur pour avis. Ce n'est pas sérieux !

M. Philippe François. C'est le contrôle de l'Etat !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Si c'était une intervention dans le secteur privé, je pourrais vous comprendre.

MM. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur pour avis, et Marcel Lucotte. Il y en a eu !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. C'est autre chose !

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur pour avis. Vous êtes obligé de ...

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Je choisis mes exemples.

M. Marcel Lucotte. Terrain dangereux !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Je parle du Crédit lyonnais !

Regardez les quelques opérations qui se sont déroulées. Naturellement, si je cite l'opération « Pechiney », je vais susciter un brouhaha sur les affaires.

M. Marcel Lucotte. Des ricanements !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. L'opération « Pechiney », si l'on met à part les délits, hélas ! regrettables, est une opération industrielle. Un groupe nationalisé a acheté une entreprise privée aux Etats-Unis. On a procédé à l'introduction en bourse de Pechiney International, qui a connu un grand succès, ce qui prouve que les citoyens éparpillés ont confiance en l'Etat.

M. Marcel Lucotte. Ils étaient bien informés !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. On a trouvé une réponse pragmatique tout à fait satisfaisante.

De la même façon, Renault International a des moyens d'actions. Nous avons apuré une partie des dettes de Renault, ce qui lui a permis de refaire sa santé financière avec les succès commerciaux que nous savons.

Pour l'instant donc, je vous remercie, ne vous faites pas de souci ! Nous y parvenons très bien.

Si, par hasard, nous étions confrontés à une opération qui pose des problèmes par rapport au choix de *statu quo* des Français, il y a quelqu'un qui a pris cet engagement, c'est le Président de la République. C'est à lui, et à lui seul, qu'il reviendrait de voir comment, par rapport aux Français qui l'ont élu, adapter, si cela s'avérait nécessaire, le contrat qu'il a passé avec eux pour faire face aux réalités.

M. René Rénault. Il saura le faire !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Je le sais assez pragmatique pour être sûr qu'il y apportera, alors, les réponses nécessaires. Ne vous inquiétez donc pas outre mesure. L'économie mixte fonctionne, comme elle l'a toujours fait.

Je faisais allusion, dans mon introduction, à l'économie mixte au temps du général de Gaulle. De nombreuses références figurent dans ses discours. Il n'y a donc pas de changement majeur et, pour ce qui est de la gestion, nous gérons le secteur de l'économie mixte dans le respect des engagements pris devant le suffrage universel.

Voilà pourquoi, si j'ai trouvé très intéressants les quatre rapports qui nous ont été présentés, j'ai eu le sentiment global en écoutant les rapporteurs que, par-delà les facilités de langage, le lyrisme, la poésie de certains,...

M. Robert Laucournet. Verlainne !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. ... la brume et les diverses images météorologiques, se livrait devant moi comme un combat à front renversé.

C'était assez étonnant pour moi - je dirai même surtout pour moi - d'entendre d'un côté, à l'Assemblée nationale, les responsables de la majorité présidentielle, qui ont très bien compris que la planification très centralisée devait évoluer vers la planification stratégique, c'est-à-dire avec moins de détail, moins d'objectifs chiffrés, moins d'engagements en apparence et plus dans les faits, et de l'autre côté d'entendre des groupes qui se prévalent du libéralisme se plaindre que le Plan n'est pas assez contraignant et qu'il n'est pas assez chiffré ni assez interventionniste, etc.

Vous souhaitez en somme que l'on planifie plus alors que l'on pourrait penser que vous étiez satisfaits de cette évolution pragmatique de la planification vers des objectifs très concentrés, très limités et chiffrés en fonction de réalités et non d'utopies.

Ce combat est quelque peu surréaliste. C'est, en somme, une manière de refuser le Plan. Vous savez, il y a toujours deux façons de refuser une réforme : la première est simple, c'est de dire que l'on n'en veut pas ; la seconde, plus habile, c'est de dire que l'on en voudrait plus. Toutefois, à force de dire que l'on en veut plus, on finit par arriver à un niveau où faire plus est impossible : ainsi le résultat est atteint !

Vous nous faites donc plus un procès d'intention qu'un procès réel. Nous devrions, au contraire, trouver un accord général dans cette assemblée pour dire que, face aux réalités de l'Europe de 1992, cette voie moyenne, acceptée par la majorité présidentielle - et certainement acceptable par ceux qui ont voté l'Acte unique - prépare la France à l'échéance de 1992.

Cela dit, vous avez énoncé un certain nombre de critiques. Certaines sont fondées ; nous ne prétendons pas avoir élaboré un Plan parfait. Toutefois, je dirai simplement, pour clore cette première partie du débat, que la planification est un exercice semé d'embûches. Nous sollicitons donc votre indulgence en pensant à la phrase bien connue : « La critique est aisée, et l'art est difficile. » (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur certaines travées du rassemblement démocratique et européen.*)

M. René Rénault. Puissent les Français entendre cette phrase !

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, quatre-vingt-trois minutes ;

Groupe de l'union centriste, soixante-dix-sept minutes ;

Groupe socialiste, soixante et onze minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, soixante-cinq minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen, cinquante-deux minutes ;

Groupe communiste, quarante minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, trente-deux minutes.

La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet du X^e Plan que nous examinons aujourd'hui montre combien la France est soumise aux souhaits européens décidés à Bruxelles.

En effet, les objectifs du Plan relèvent de ces choix, formalisés dans l'Acte unique et le projet d'achèvement du marché intérieur communautaire.

Force est de constater que la durée du Plan est ramenée à quatre ans au lieu de cinq ans afin de correspondre avec la trop fameuse échéance de 1992.

Ce qui nous est donc proposé, dans ce projet de X^e Plan 1989-1992, c'est une gestion à court terme, une adaptation, voire un alignement.

Ce qui nous est proposé conduit en fait à la dilution de la France dans une Europe intégrée, soumise à la loi du profit des multinationales et subissant les assauts des capitalistes dominants.

Ce projet de Plan fait donc correspondre intégralement la politique nationale de la France - politique monétaire, politique fiscale, politique sociale - aux décisions et aux choix de la Communauté économique européenne à Bruxelles, ce qui équivaut purement et simplement à l'alignement de la France sur des directives communautaires, et à la ratification de celles-ci par le Parlement français.

Le marché unique correspond à un formidable recul social et national. Ce qui est programmé, c'est le sacrifice de la protection sociale et celui des travailleurs au profit des puissances financières ; c'est l'aggravation des déséquilibres par rapport à la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis et du Japon en matière économique, monétaire et financière ; c'est l'abandon de la souveraineté nationale au profit de la supranationalité et de la domination des multinationales.

Tout converge donc dans ce projet de Plan pour faire une France douce à l'argent et dure aux salariés et à leurs familles. Ce ne sont pas les quelques amendements socialistes, « en trompe l'œil », adoptés par l'Assemblée nationale, qui changent l'idéologie politique libérale et individualiste de ce Plan. La lettre rectificative, qui insiste sur le partage social et sur l'importance accordée au Smic, relève sans doute de l'échéance de l'élection européenne. Malheureusement, ces quelques modifications ne remettent pas en cause le fondement même de ce X^e Plan.

Nous connaissons bien pourtant les méfaits et les ravages d'une telle politique. Si elle avait eu quelques effets bénéfiques, elle aurait sans doute déjà porté ses fruits. Or, il n'en est rien ! Et ce sont, malheureusement, toujours les mêmes qui en font les frais, les salariés.

Si ce Plan inclut le principe de la lutte contre le chômage et d'une croissance fondée sur l'emploi, les décisions gouvernementales n'en font rien.

En effet, qui annonce la suppression de 20 000 à 30 000 emplois dans la fonction publique, sinon vous, messieurs du Gouvernement ?

Le X^e Plan s'assigne ainsi un objectif de reconquête d'un haut niveau d'emploi, mais, pour l'atteindre, il préconise le freinage des salaires et une généralisation de la flexibilité.

La rigueur, toujours la rigueur, voilà ce que l'on demande aux salariés, alors que les capitalistes voient leurs profits augmenter avec la politique que vous préconisez, monsieur le secrétaire d'Etat. Les revenus non salariaux et les revenus non salariaux boursiers ont respectivement progressé de 13 et de 30 p. 100 en 1988. Vous opposez, comme pour culpabiliser les salariés, pouvoir d'achat et emploi.

Pour combattre le chômage et pour développer l'emploi, objectif prioritaire du X^e Plan, vous préconisez l'essor de services, notamment aux particuliers, tels que les services de garde d'enfants ou d'aides à domicile. Vous les livrez ainsi à la loi du marché !

Ces activités relèvent, pour l'essentiel, du secteur d'utilité sociale. Ce sont donc des pans entiers du service public qui disparaîtraient. C'est donc la loi du privé qui devient la loi du secteur public. Cela aboutit en fait à une véritable institutionnalisation de la précarité.

Ainsi, selon une étude de l'I.N.S.E.E., un emploi sur deux relève de l'intérim ou d'un contrat à durée déterminée. Il existe donc une réelle dégradation de la qualité de la structure d'emploi en France.

L'infléchissement du chômage constaté ces derniers mois est en vérité dû à la reconduction pure et simple des emplois intérimaires, principalement dans l'industrie et les services.

Le Plan que vous nous proposez, loin de remettre en cause cette altération, la prône tout au contraire. Est-ce cela qui va permettre une reprise de l'emploi ? Et quel emploi ? Votre notion de l'emploi relève bien des petits boulots, monsieur le secrétaire d'Etat. D'ailleurs, vous nous l'avez encore confirmé tout à l'heure.

Malheureusement, l'emploi ne sera pas au rendez-vous. La plupart des projections économiques montrent qu'à l'horizon 1992, la France continuera à se distinguer par un taux de chômage élevé. Ainsi, selon les projections du Sénat, le taux de chômage en 1992 oscillerait entre 9,8 p. 100 et 11,4 p. 100.

Cela montre bien que votre politique, monsieur le secrétaire d'Etat - menée et préconisée également par vous, messieurs de la majorité sénatoriale -, ne saurait en aucun cas sortir notre pays de la crise.

Voilà pourquoi nous proposons la création d'emplois stables, bien rémunérés et qualifiés.

C'est encore au nom de l'emploi que le projet de Plan prévoit de continuer à exonérer en tout ou en partie le patronat de ses cotisations sociales. Or, chaque exonération constitue un mauvais coup porté à la fois à l'emploi, en ce qu'il le précarise, et à la sécurité sociale, en ce qu'il en diminue les recettes.

Selon une enquête de la Communauté économique européenne, les coûts salariaux des entreprises industrielles françaises étaient en 1985 inférieurs de 12 p. 100 à ceux de leurs concurrents de la République fédérale d'Allemagne. Pour l'année 1987, le bureau américain des statistiques du travail place la France en sixième position dans la Communauté économique européenne pour les salaires et les charges sociales.

Pourtant, vous persistez dans cette voie !

Une étude élaborée par la commission « Relations sociales et emploi » du commissariat général du Plan indique que « les perspectives de croissance de notre économie continueront durablement d'être freinées par la fragilité de son commerce extérieur et que, en outre, et peut être surtout, l'économie française est l'une de celles qui ont le plus « économisé » le travail, et le plus « consommé » le capital. « Or une croissance fortement capitaliste est redoutable pour un pays ayant à la fois de forts besoins d'emplois et des difficultés d'équilibre extérieur ».

Fort de cette constatation, le Plan prône donc d'éviter « de distribuer plus que ce que nous produisons » et « de maintenir durablement la stabilisation du coût du travail en s'efforçant même de l'alléger ». Cela va-t-il enrayer cette tendance à économiser le travail ?

Tout prouve au contraire que les objectifs assignés par le Plan vont encore favoriser encore le capital au détriment du travail.

Ainsi, les capitalistes continueront de spéculer, d'investir sur le marché financier, détournant l'argent de la production et comprimant toujours plus la masse salariale.

Une France tendre aux forces de l'argent, voilà ce que vous mettez en place en réduisant les contraintes réglementaires et la fiscalité sur le capital. Favoriser toujours plus les profits, voilà votre devise !

Ceux-ci ont atteint des niveaux records : 30 p. 100 de la valeur ajoutée en 1988. La situation financière des entreprises s'est améliorée de manière substantielle. Pour la seule année 1988, les banques ont vu leurs profits augmentés de 10 p. 100.

Les allègements de la fiscalité du capital se traduiraient, pour les grandes fortunes qui ont les plus gros patrimoines d'actions et d'obligations, par une progression de 11 p. 100 en moyenne du pouvoir d'achat. Cela est illustré par l'amendement déposé et adopté à la sauvegarde par le groupe socialiste - soutenu par la droite - à l'Assemblée nationale. Cet amendement vise à défiscaliser les revenus financiers au nom du marché unique européen.

Pendant ce temps, le Gouvernement reste de marbre devant les revendications des travailleurs, alors qu'il accède aux moindres vœux des forces du capital.

Le Gouvernement est intransigeant dans les conflits qui marquent la situation sociale depuis plusieurs mois. Il est dur, avec les travailleurs, les Corses, les infirmières, les fonctionnaires et les salariés du secteur public et du secteur privé.

Même les lois que la droite a fait passer quand elle était majoritaire à l'Assemblée nationale trouvent grâce à vos yeux.

Pourtant, ces lois font mal aux familles populaires : je pense à la loi Séguin, supprimant l'autorisation administrative de licenciement, qui a permis au patronat de licencier à sa guise ; je pense à la loi Méhaignerie qui fait flamber les loyers ; je pense à la loi Pasqua contre les travailleurs immigrés ; je pense à la loi Galland sur les fonctionnaires territoriaux.

Toutes ces lois, nous pourrions les abroger. Nous le réclamons fermement, comme les intéressés d'ailleurs. Que faites-vous ? Vous les habillez quelque peu, modifiant la forme, mais les principes de fond demeurent.

Ainsi, aucune mesure réelle ne vise à améliorer la situation, des familles et des salariés.

La mise en place du marché unique prônée par le X^e Plan, c'est la rentabilité financière et la spéculation financière puissance douze. La haute finance peut donc se frotter les mains.

Vos belles paroles sur la justice sociale sont contredites par les mesures fiscales à mettre en place d'ici à 1992.

Vous pénalisez toujours plus les revenus du travail et favorisez les revenus du capital. Est-il utile que je vous rappelle que les ponctions opérées sur les revenus du travail sont de 60 p. 100 - 50 p. 100 de cotisations sociales et 10 p. 100 d'impôts - tandis que les revenus du capital le sont en moyenne de 20 p. 100 ? L'objectif du X^e Plan ne corrige en rien ces injustices, bien au contraire.

N'est-ce pas vous, monsieur le secrétaire d'Etat, qui, sous prétexte d'une redistribution entre impôts directs et indirects dans le cadre de l'harmonisation européenne, voulez alourdir l'impôt sur le revenu ?

Le Gouvernement, notamment le ministre chargé du budget, soulignant la trop forte concentration de l'impôt sur le revenu, propose d'élargir sa base aux contribuables qui en sont exonérés aujourd'hui. Concrètement, cela veut dire que trois millions de foyers aujourd'hui exonérés seraient ainsi imposés. En outre, vous proposez d'instituer une contribution assise sur tous les revenus.

Voilà votre justice sociale, messieurs du Gouvernement !

Tout au contraire, nous, nous proposons d'exonérer les revenus des familles populaires et de taxer de l'ordre de 80 p. 100 les hauts revenus.

Vous poursuivez en rejetant, par exemple, le système des retraites, en remettant en cause son calcul assis sur les dix meilleures années de salaire, et en allongeant au-delà de trente-sept ans et demi la durée de cotisations.

Voilà donc un gouvernement qui va s'aligner sur les Etats-Unis, le Japon, le Canada et l'Espagne, pays qui ont reculé l'âge auquel on peut prétendre à une retraite. Au lieu d'améliorer la retraite à soixante ans, vous la remettez tout simplement en question. Vous profitez du Plan pour revenir sur des concessions arrachées par les luttes.

Le Plan suggère, en outre, l'individualisation des salaires et l'intéressement, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Dans ce dernier, vous instaurez la notion de productivité et de rentabilité, le livrant à la loi du marché.

La notion même de service public est remise en cause par la pression accrue que vous faites peser sur les dépenses publiques. Cela se fera sentir dès le budget de 1990.

Les secteurs déclarés prioritaires, telles l'éducation et la recherche, verront leurs dépenses augmenter à un rythme au moins équivalent à celui du produit intérieur brut, ce qui est loin d'être suffisant dans les conditions actuelles. Quant aux autres dépenses, jugées non prioritaires, elles sont refoulées au rang des budgets absents. C'est vrai pour la santé, le logement, la justice, les P.T.T., les transports, avec 30 000 suppressions d'emplois.

Parlons des transports justement : vous restez sourd aux luttes des cheminots des secteurs Nord et Est, qui réclament des augmentations d'effectifs pour assurer une bonne sécurité des usagers et des travailleurs, et pour améliorer la qualité du service public.

M. Philippe François. Ça, c'est vrai !

M. Robert Vizet. Voilà votre Plan, qui jette en pâture aux capitalistes et aux multinationales les atouts industriels de la France, les travailleurs français et européens, ainsi que leurs acquis sociaux.

Quotas laitiers, pénalités laitières et bien d'autres décisions mettent gravement en cause l'agriculture. Il faudrait, par exemple, abandonner la référence aux prix mondiaux, encourager les produits déficitaires, multiplier les labels de production.

La conception de l'Europe que vous défendez, messieurs du Gouvernement, mais vous aussi, messieurs de la majorité sénatoriale, est hostile aux travailleurs de l'ensemble de la Communauté économique européenne. Elle s'inscrit dans la régression sociale et nous ne pouvons donc que nous y opposer. Mais nous ne nous contentons pas d'être contre ; nous aussi faisons des propositions nouvelles.

Ce dont notre pays a besoin, c'est d'un X^e Plan pour une France forte, équilibrée et indépendante, et non d'un Plan pour une France appauvrie et affaiblie. Ce Plan, en effet, engage notre pays dans la voie de la soumission systématique aux puissances dominantes, notamment la République fédérale d'Allemagne, ainsi qu'aux multinationales, et préconise une « zone monétaire unifiée » où le mark serait roi.

Le X^e Plan perpénise ces déséquilibres, en particulier le déficit avec la R.F.A. : selon une étude de la Deutsche Bank, la République fédérale d'Allemagne serait « le grand gagnant du marché unique », la France faisant partie « des perdants potentiels ». Belle perspective, en vérité !

Nous comprenons, dans ces conditions, que les syndicats n'aient pas voté le projet de X^e Plan au Conseil économique et social.

Tel a été le cas de la C.G.T., qui a caractérisé ce Plan comme étant un projet destructeur pour l'emploi et porteur d'une aggravation considérable des difficultés des travailleurs et du pays, ainsi que des disparités sociales et économiques !

Tel a été le cas également de Force ouvrière, qui a voté contre en récusant les orientations prises en matière salariale et le recul social en matière de retraite.

Les autres syndicats, comme la C.F.D.T. et la F.E.N., se sont abstenus.

Ce dont notre pays a besoin aussi, c'est de rompre avec la logique de l'austérité, de stopper la rigueur qui frappe les familles et le service public.

Pour ce faire, il faut porter le Smic à 6 000 francs ; c'est possible en prenant 25 p. 100 des profits réalisés dans les entreprises. Il faut inscrire dans ce Plan la défense des revenus des petits et moyens agriculteurs, des pensions et des retraites, ainsi que la défense des statuts, des droits et des conventions collectives, et établir des droits nouveaux pour les syndicats et les comités d'entreprise, face aux dominations financières et économiques des banques et des multinationales. Il faut instituer un impôt sur les fortunes rapportant 20 milliards de francs dès le budget de 1990.

Il convient aussi d'œuvrer contre la précarité de l'emploi et la pauvreté. Là, il ne suffit pas de constater : les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre. Cela suppose qu'on s'attaque aux racines du mal : rentabilité financière, spéculation, gâchis financiers, détournements de profits de la production, insuffisance des investissements de capacité, de recherche, de formation.

Tant que vous ne vous attaquez pas aux maux de la crise dont l'analyse est absente de ce Plan, tant que vous continuerez à agiter l'austérité, notre pays ne pourra pas s'engager dans une reprise de l'emploi, de la croissance.

Nous ne saurons nous satisfaire des moyens mis à la disposition de l'éducation nationale pour répondre aux seuls besoins mis en exergue, et qui sont loin d'être suffisants : en effet, 74,5 milliards de francs supplémentaires seraient d'ores et déjà nécessaires. Par conséquent, prendre 40 milliards de francs sur le budget de l'armement ne relève pas de l'utopie, mais est une « ardente nécessité », ce dès cette année, et non pas dans cinq ans, comme le proclame M. le Président de la République.

Nous sommes bien loin du compte.

Le Plan doit également prévoir la défense et l'amélioration de la protection sociale, du logement social, du secteur public.

Nous proposons de favoriser la protection sociale en instaurant une contribution d'un taux égal à celui qui est supporté par les salariés, soit 13,6 p. 100 à la charge des revenus du capital et des revenus financiers.

Le Plan doit favoriser les coopérations internationales, dans l'intérêt mutuel des peuples, et s'attaquer à toutes les dominations. Doit y être inscrite l'annulation des dettes vis-à-vis des pays en voie de développement.

Le Plan qui nous est proposé ne permet pas de sortir la France de la crise ; il l'y enfonce davantage et il remet en cause sa souveraineté.

Une telle élaboration démocratique implique la participation de tous les élus à tous les échelons, celle des salariés et de leurs organisations, la transparence, l'obligation pour l'Etat de favoriser la concertation avec les entreprises, leur coopération dans la réalisation d'objectifs de croissance. Dans ce cadre, l'aménagement du territoire doit corriger les inégalités.

Dans le même esprit, et pour plus de justice, il est urgent de réformer les taxes locales, notamment la taxe d'habitation, et de laisser aux communes leur autonomie. Nous proposons d'alléger cette taxe en introduisant un nouveau système qui tienne réellement compte de la faculté contributive des ménages. Par ailleurs, il faut réformer et développer la taxe professionnelle pour inciter à des productions efficaces.

Nous savons que des luttes sont nécessaires pour arriver à cela, mais, d'ores et déjà, elles se développent en France et en Europe, pour le progrès social et la paix. Dans cette optique, une autre Europe est possible, et bien au-delà de l'Europe des Douze. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous ne pouvons que récuser ce Plan.

Le groupe communiste et apparenté votera donc contre ce Plan tel qu'il nous est présenté, parce qu'il s'inscrit dans une logique de régression sociale, pour les travailleurs tant français qu'européens. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq, est reprise à vingt-deux heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi approuvant le X^e Plan.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Louvot.

M. Pierre Louvot. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la séance de cet après-midi a été, pour vous comme pour moi, fort enrichissante. Il est temps, puisque l'opportunité m'en est offerte, de me délivrer maintenant, dans la paix du soir (*sourires*), l'hémicycle s'étant singulièrement dépeuplé, de quelques interrogations. Ces dernières sont sans doute le fruit de l'observation de vos réponses, monsieur le secrétaire d'Etat, de la conviction et de la loyauté qui vous portent, mais aussi, et plus encore, des critiques convergentes et complémentaires de nos excellents rapporteurs.

Le travail d'information accompli par la délégation du Sénat pour la planification, sous la présidence de M. Barbier, m'avait conduit déjà, dès le mois de juillet 1988, à porter un regard attentif sur le processus d'élaboration du X^e Plan.

Après avoir entendu les premiers intervenants, je voudrais exprimer mon sentiment au regard du projet de loi qui nous est soumis à l'issue de sa discussion devant l'Assemblée nationale.

Je m'en tiendrai à quelques observations générales, qui traduisent mon inquiétude sans occulter mon espérance. Il m'aurait été agréable de vous rendre hommage, monsieur le secrétaire d'Etat, car votre première esquisse bien orientée, et que j'ai appréciée, n'allait pas sans mérite.

Au-delà des nouveaux contrats de plan, auxquels les départements et les régions sont pragmatiquement attachés et qu'il convenait de renouveler et d'adapter aux perspectives fondamentales, la tâche était ardue.

Au surplus et considérant les temps nouveaux, je ne suis pas de ceux qui contestent à l'excès les changements de procédure de la planification, alors que la souplesse s'impose et que la stratégie devra continuellement s'adapter aux réalités.

Encore convenait-il, non pas de chiffrer, comme on le fit jadis, mais de mieux cibler financièrement, dans un souci de clarté et à titre indicatif, les obligations qu'implique le respect des axes principaux.

Prévoir pour quatre années, en fonction des contraintes et des aléas auxquels notre pays reste soumis, une navigation à la fois sûre et ambitieuse, tenir le cap - c'est l'image que vous avez évoquée tout à l'heure - dans l'exigence et la perspective d'une nouvelle et grande étape européenne, voilà qui appelait, avec la rigueur, la recherche d'un équilibre attentif à notre environnement international, à nos atouts et à nos handicaps.

Articuler, enfin, la nécessité d'une stratégie de croissance capable de redresser l'emploi et de maintenir la cohésion sociale avec le chemin d'harmonisation qu'appelle l'Europe, tel était le défi.

Ainsi, le X^e Plan pouvait être le « phare rassurant » de l'avenir, un phare dont la lumière aurait permis d'éviter les écueils, et non pas d'éblouir l'équipage au risque de l'aveugler.

Bien que les objectifs définis n'aient guère dépassé le champ des bonnes intentions - Dieu sait si elles sont nombreuses et généreuses ! - le socle était cependant fiable en raison même de la rigueur avec laquelle il avait été construit, dans une conjoncture plus aléatoire, plus complexe et plus interdépendante que jamais.

Il restait sans doute à compléter l'architecture afin qu'elle soit capable de supporter les composantes et la résultante de forces contradictoires, d'assurer le dispositif et de définir les moyens indispensables.

En réalité, au-delà de l'avis des commissions de travail et des consultations les plus éclairées, la tentation de vouloir tout embrasser l'a emporté au fil du temps. Peut-être fallait-il compter avec le temps ? Peut-être n'était-il pas possible d'élaborer en cinquante pages ce projet de loi, dans lequel personne ne se retrouve ?

Le projet s'est infléchi en quelques étapes successives. Il masque désormais, dans une ardente ambition sans obligation, la vérité que l'on doit aux Français.

Le parti socialiste enfin, écoutant les démons qui, parfois l'inspirent, démons évoqués par M. Fourcade, a voulu que la raison soit accompagnée par le rêve sans cependant obtenir un réel consentement de l'Assemblée nationale et de l'opinion publique, la mieux avertie.

Je regrette, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'on en soit arrivé là, car le Parlement était capable, dans sa majorité, de s'accorder mieux sur un projet à la fois crédible et volontariste. Nous sommes devant une perspective trop souvent surréaliste, dont je souhaite, et dont je doute en même temps, qu'elle puisse s'inscrire dans les réalités de l'Histoire.

Les modèles économétriques sollicités à juste titre et souvent à l'extrême ont, au moins, la vertu d'éviter la proclamation évangélique. Ils alimentent notre réflexion et montrent les tendances, en même temps que les inerties et les incertitudes. Comme autant de moulins, ils tournent au vent d'un esprit gouverné par la mathématique.

Les scénarios établis par l'I.N.S.E.E., la direction de la prévision, les instituts et les observatoires, entraînés par Icare, D.M.S., Metric Hermès ou Mimosa, cher monsieur Barbier, démontrent la force incontournable de l'interdépendance européenne et mondiale et balisent les voies d'un possible incertain.

Investir, exporter, n'est-ce pas une volonté qu'expriment aussi nos partenaires ?

Un plus haut niveau d'emploi n'est-ce pas une ambition commune ? Aussi ne sommes-nous pas assurés d'une stratégie privilégiée.

Il est vrai que les vertus - au sens latin - des uns et des autres sont différentes. Les chances et les faiblesses s'inscrivent en termes de taux de change de variables monétaires, de déficit budgétaire, d'inflation, d'endettement, de commerce extérieur, de distorsions fiscales et sociales, de démographie et d'équilibre des régimes sociaux.

Pour l'Europe qui vient, il faut donc rechercher toutes les convergences possibles ; il faut tracer et emprunter le chemin de crête en évitant les précipices.

C'était et c'est votre projet ; je ne suis pas encore certain que vous y soyez parvenu.

Quel est donc, pour la France, le profil idéal de la productivité et de la compétitivité, de l'articulation de l'économique et du social dans la perspective de 1993 ? Nous ne savons pas encore, en effet, de quelle manière se coordonneront en Europe les politiques macroéconomiques et encore moins les politiques sociales.

Grâce à un bon environnement international le vent est certes favorable en matière de croissance. En outre, la France a tiré profit d'une ouverture libérale dont les aspects positifs méritent d'être protégés et prolongés.

Il est vrai que, en termes d'embauche, les entreprises n'ont pas encore tiré les conséquences de la modération du coût du travail. Il leur faut activer la rénovation de l'appareil productif.

Par ailleurs, l'allègement nécessaire de leurs charges - on hésite sur ce point - notamment dans l'ordre social, impliquera un transfert difficile.

En vérité, le pouvoir d'achat du salaire brut ne peut venir que du redressement de la masse salariale et de la progression de l'emploi. C'est de cette réalité que dépendra le partage social, sur le principe duquel nous sommes d'accord.

Ainsi, tout est fondé sur la croissance et le Plan aurait pu tenir en trois mots : « Vive la croissance », une croissance la plus forte possible et hors de laquelle il n'y aurait point de marge de manœuvre.

Encore faut-il que l'évolution des salaires soit contenue, l'Etat lui-même devant s'imposer une rigueur plus grande pour assurer les « grands chantiers » de l'éducation et de la formation, de la recherche et de la solidarité, enfin.

Sur ce dernier point, nul ne pouvait mieux dire que M. Jean-Pierre Fourcade, au nom de la commission des affaires sociales. Je soulignerai simplement à mon tour que l'adaptation des régimes sociaux sera lourde de conséquences, notamment dans le domaine de la retraite, et qu'un prélèvement universel sur les revenus devient incontournable si l'Etat veut protéger les grands équilibres dont il est le gardien.

En outre, la spécificité de la politique familiale à laquelle nous sommes attachés n'est pas convenablement affirmée ; elle s'oriente davantage vers une redistribution et une assistance qui la détournent de sa réelle vocation.

Je tiens enfin à souligner, en raison de l'attention que je porte à la grande pauvreté et à la précarité ainsi qu'au drame de l'exclusion, combien la lutte engagée à partir du revenu minimum d'insertion doit être complétée par une expérimentation portant sur l'ensemble des situations constitutives de la grande pauvreté.

Lors de l'examen du projet de loi, le Sénat avait souhaité qu'une politique globale et coordonnée s'inscrive dans le cadre d'une loi d'orientation. Monsieur le secrétaire d'Etat, le X^e Plan pouvait, à juste titre, annoncer un tel engagement, car nous savons déjà quelles seront les limites de l'insertion prévue par le texte que nous avons voté.

Quant à l'aménagement du territoire, il implique, à coup sûr, non seulement la correction de disparités marquantes entre les régions et les départements en matière d'infrastructures, mais aussi le soutien des zones défavorisées et un nouvel équilibre d'un monde rural qui ne saurait se contenter de bonnes intentions.

En définitive, malgré de solides réflexions qui ne sont ni sans qualités ni sans oublis, les contraintes et les contradictions apparaissent.

Il s'agit, tout d'abord, d'une forte croissance génératrice d'emplois, tirée par l'investissement et l'exportation, mais sans excès d'importation et sans dérapage des salaires, bien qu'une certaine dynamique de la consommation des ménages soit néanmoins nécessaire.

Il s'agit, ensuite, non seulement de l'accroissement de la productivité du capital en même temps que de celle du travail, mais aussi de l'allègement des charges des entreprises.

Il s'agit également de la réduction du déficit budgétaire et de l'endettement, de l'amélioration de la balance commerciale, de la réduction des dépenses publiques, de la maîtrise de l'inflation, mais aussi des charges induites par une progressive harmonisation au regard de la nouvelle étape européenne.

Il s'agit, enfin, des exigences de la protection sociale et de la solidarité que je viens d'évoquer brièvement, ainsi que du maintien de la cohésion sociale et de l'entraînement d'une Europe sociale exemplaire. Tout nous montre l'ampleur d'un pari qui sollicite un permanent miracle, celui d'une conjoncture dynamique et durable dans un ciel sans nuage.

En conclusion, mes chers collègues, tel qu'il nous vient de l'Assemblée nationale, le projet de X^e Plan manque de crédibilité, bien qu'il s'inscrive dans un meilleur environnement international et ne soit pas à contretemps de l'Histoire, comme le fut un plan intérimaire dont nous avons gardé le souvenir.

Ce projet de X^e Plan a pour mérite principal d'amplifier, dans l'ordre de la littérature, un certain message à tous les Français. Dans le même temps, il multiplie les risques sans nous donner des assurances quant aux moyens.

Dans la crainte que la déception demain ne succède à la proclamation d'aujourd'hui, je me garderai - c'est sans doute également l'avis des membres du groupe de l'U.R.E.I., auquel j'appartiens - d'ensevelir dans le verbe du moment l'ambition que je nourris pour l'avenir de la France. Monsieur le secrétaire d'Etat, puisse le printemps 1991, mi-parcours de l'épreuve, me rendre l'espérance dont j'ai besoin ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du P.P.R. et de l'union centriste.*)

M. Paul Souffrin. Ciel !

M. le président. La parole est à M. Laucournet.

M. Robert Laucournet. Dans ce grand débat à la fois critique et provocant, voire souvent hostile, que nous « subissons » depuis le début de l'après-midi, je veux maintenant vous apporter notre soutien, monsieur le secrétaire d'Etat. En effet, c'est avec un grand brio et beaucoup de persuasion que vous avez répondu aux rapporteurs. Par ailleurs, c'est avec modestie et courage que vous avez défendu les grands thèmes du dossier que vous étiez chargé de présenter.

Pour que la France tire le meilleur parti des étapes de l'achèvement du marché intérieur européen, elle doit aujourd'hui à la fois poursuivre les adaptations économiques et sociales qui s'imposent à elle et s'interroger, à la faveur de la discussion de ce Plan, sur la vision du développement communautaire qu'elle entend défendre auprès de ses partenaires dans les prochaines années.

Au-delà du discours surréaliste que nous avons entendu dans cette enceinte, je veux, en premier lieu, aborder le problème de fond de l'utilité de la démarche planificatrice de l'Etat dans la période actuelle, à savoir sa stratégie à moyen terme dans un monde de turbulences remettant en question non seulement les certitudes théoriques, mais aussi les possibilités mêmes de redresser rapidement les déséquilibres fondamentaux affectant nos pays.

Les défis qui continuent à se présenter à nous atteignent encore profondément les mécanismes de nos sociétés industrielles. Le rapport de l'homme au travail est devenu un bien rare, au même titre que les matières premières. De plus, qu'en est-il du rôle et de la puissance de l'Etat envers les individus comme à l'égard des collectivités territoriales, ainsi que des attitudes et des mentalités collectives face aux valeurs humaines que l'on croyait jusqu'ici les plus solidement enracinées ?

Le Gouvernement a choisi - le groupe socialiste l'approuve - de rétablir la notion de planification nationale, outil privilégié de l'expression de la volonté et de l'intérêt de la nation.

M. William Chervy. Très bien !

M. Robert Laucournet. A l'Etat doit, en effet, incomber la responsabilité de la cohérence ; à tous les acteurs décentralisés incombe celle de donner suite à leurs choix et à leurs initiatives.

La raison même du Plan n'est pas uniquement ou prioritairement de réaliser des prévisions. Il a essentiellement pour objet, en partant du principe qu'il n'existe pas de déterminisme dans l'évolution de l'économie, d'orienter celle-ci en jouant sur les marges existantes afin de se rapprocher au mieux de certains objectifs souhaités.

Pour les chantres du libéralisme à tout-va - ce rapport de M. Barbier en constitue un exemple frappant - une telle vision des choses paraît naturellement inutile. Le gouvernement précédent, qui a hésité longuement entre un « assassinat du Plan pour perspectives hasardeuses » et son remplacement par une version mineure, amputée et baptisée « stratégie », démontrait l'antagonisme de nos démarches.

La planification n'aurait pas su anticiper la crise, elle serait inopérante et n'aurait plus de raison d'être. Nous estimons, pour notre part, que l'ampleur des difficultés et la perspective européenne font du redressement économique une œuvre de longue haleine qui nécessite, pour le moins, une confrontation des analyses, une centralisation et une coordination des moyens. (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

Il serait vain, a-t-on clamé, de planifier une économie française de plus en plus enchaînée dans le tissu complexe des relations internationales ?

Il est certain que, depuis plus de dix ans, le monde connaît de graves incertitudes économiques et des risques politiques considérables. Mais il paraît de ce fait indispensable que l'Etat, à l'heure où des échéances décisives se profilent sur les grandes négociations monétaires, fiscales, commerciales et industrielles, dispose d'un outil qui lui permette de mesurer le plus exactement possible ses marges de manœuvre pour le développement économique, social et culturel de notre pays.

La ligne est donc naturellement tracée : le pilotage quotidien doit être exercé de manière à profiter au mieux des chances et des atouts que nous connaissons avant l'échéance européenne ; il doit limiter au minimum les coûts qu'engendrent les vents changeants de la conjoncture mondiale, tout en permettant que se déroule une action permanente, attentive et précise visant la transformation des structures et des comportements.

A ce projet, il fallait un éclairage, c'est au Plan qu'il incombe de le fournir selon une tradition qui remonte à la Libération et qui vise à conduire le destin du pays au lieu de le subir. (*« Très bien ! » sur les travées socialistes.*)

Voilà quelle est la conception socialiste de la planification et le crédit que nous accordons au document qui nous est soumis.

A la lecture des conclusions frileuses et négatives du rapport Barbier, qui se refuse en fait à la discussion, je reviendrai sur les trois principes majeurs de la loi de 1982.

Ils affirmaient que la nouvelle planification devait être nationale, décentralisée et continue. Il en est simplement resté, après les gouvernements de 1986 et 1987, les contrats de plan Etat-régions, en dépit du fait que ceux-ci avaient été conçus, à l'origine, comme des instruments d'exécution du Plan national et qu'ils lui étaient indissolublement liés. C'était l'innovation majeure de la loi de 1982. Elle a donc été assurée d'une certaine pérennité, mais au prix d'une modification sensible de la signification de ces contrats désormais déconnectés du Plan national à présent effacé.

L'explication de cet apparent paradoxe réside, bien entendu, dans le fait que le gouvernement le plus hostile à l'idée de planification, sauf à décider de renier la signature de l'Etat, ne pouvait envisager de mettre un terme prématuré à l'application de ces contrats.

Pour l'avenir, il était impossible de ne pas renouveler une expérience dont toutes les régions dressaient un bilan positif, mais il était prévu de faire perdre à ces plans leur caractère original, puisqu'ils ne devaient plus être les instruments de la mise en œuvre d'orientations nationales.

Qu'il soit nécessaire de rénover le Plan, nous n'en disons pas, mais il est essentiel d'en préserver les acquis et de conserver des mécanismes du IX^e Plan et de la loi

de 1982 ce qui s'est révélé le meilleur : les contrats Etat-régions et Etat-grandes entreprises, par exemple, ou la cohérence du budget avec le Plan qui doit s'organiser.

L'abandon larvé, puis brutal, de la grande idée de planification - remplacée par des parolotes et des palabres pour avoir bonne conscience - pour casser ce Plan décentralisé au risque de peser sur l'élaboration du X^e Plan et sur les modalités de son articulation avec les plans Etats-régions, me semble relever d'un entêtement idéologique incohérent et dangereux dont j'ai relevé l'empreinte dans les rapports de la commission saisie au fond et des trois commissions saisies pour avis.

Mais, pour ma part, je reprends les propos du Président de la République dans sa Lettre à tous les Français, M. le secrétaire d'Etat en a parlé en fin d'après-midi : il convient de « se méfier du « moins d'Etat » qui glisse vite au « pas d'Etat du tout », alibi des affaires qui ne supportent pas la lumière du jour, invitation aux razzias officielles sur le patrimoine national ».

En effet, dans notre société, le secteur public et le secteur privé ne peuvent être dissociés, car l'économie française est mixte par nature. L'accès à la compétitivité internationale, la diffusion de la recherche, l'irrigation du développement y compris dans nos zones rurales ou fragiles, les progrès sociaux, la préservation et la reconquête des emplois par la formation et l'éducation relèvent d'abord de l'effort de l'Etat en matière d'impulsion, d'orientation et de soutien.

Cet effort, appuyé par les finances publiques et des orientations préparées en concertation avec tous les acteurs du progrès économique et social - les syndicats, les chefs d'entreprise, le secteur industriel et bancaire, le secteur coopératif et mutualiste, les activités agricoles et artisanales, les associations, mais aussi les régions au titre des responsabilités que la décentralisation leur a confiées - est en fait indispensable pour affronter les aléas et préparer les conditions d'une mobilisation de l'ensemble des forces vives du pays autour d'un projet collectif qui puisse traduire un grand sursaut national.

En soumettant au Parlement le projet de loi approuvant le X^e Plan, le Gouvernement respecte aujourd'hui un engagement qu'il avait pris dès son entrée en fonction, celui de réactiver une planification largement mise à mal. Il n'était que temps, je crois.

MM. René Régnauld et Roland Grimaldi. Très bien !

M. Robert Laucournet. Après avoir ainsi précisé les idées diamétralement opposées que nous nous faisons de la politique et de la stratégie planificatrices, je voudrais brièvement me pencher sur quelques points essentiels du document de base et sur les éléments que vous avez apportés lors de la discussion à l'Assemblée nationale.

Le projet, que nous approuvons, s'inscrit dans une perspective évolutive de la notion même de planification : il ne s'agit pas d'élaborer un nouveau IX^e Plan, mais plutôt, en relançant cet instrument, de lui donner, selon votre expression, monsieur le secrétaire d'Etat, « un rôle transformé, mais équivalent ».

Le projet s'inscrit en effet dans la poursuite de l'évolution constante qu'a connue l'ensemble de ses prédécesseurs. Il comporte aujourd'hui peu d'objectifs chiffrés, même s'il n'est pas exempt d'hypothèses quantifiées.

Cette quasi-absence de données chiffrées, hormis des hypothèses de croissance et d'investissement, par exemple, ou certains engagements budgétaires significatifs dans les grands chantiers, résulte de son caractère stratégique, ce que le rapport de la commission des affaires économiques et du Plan n'a pas voulu admettre.

L'ouverture croissante de notre économie réduit nos marges de manœuvre. Nos moyens d'intervention, de moins en moins nationaux, sont de plus en plus tributaires des négociations dans lesquelles la France est engagée. Aussi, dans l'environnement actuel d'internationalisation croissante des économies et d'instabilité, le Plan est conduit à adapter ses méthodes et à modifier la nature de ses objectifs. Depuis le milieu des années soixante-dix, le Plan ne peut plus, comme en économie fermée, fixer dans le détail, pour chaque secteur d'activité, des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Il s'agit désormais de définir des stratégies pour atteindre des priorités.

La nature stratégique du projet de Plan initial nous avait amenés à nous poser la question de son suivi. Nous nous félicitons, monsieur le secrétaire d'Etat, des deux engagements importants que vous avez pris devant l'Assemblée nationale.

En premier lieu, un rapport à mi-parcours sera soumis au Parlement à la session de printemps 1991 après avoir été examiné par le collège des présidents des commissions du Plan et par le Conseil économique et social.

En second lieu, des indications sur la cohérence du budget avec le Plan seront annexées au rapport économique et financier annuel de chaque projet de loi de finances.

Pour la première fois, je crois, dans ce débat, ces deux points sont clairement affirmés. Ainsi, même si le Plan n'est pas appliqué à la lettre, on ne pourra s'en écarter sans que la représentation nationale et les partenaires économiques et sociaux puissent en débattre.

Il faut cependant convenir que la nature du projet de Plan appelle, quant à l'avenir de la planification, deux observations.

D'une part, la loi de 1982 est devenue, dans une certaine mesure « difficile à gérer » : quelle serait, en effet, la nécessité de deux lois de Plan si le Plan doit être seulement stratégique ? En outre, le prochain Plan aura nécessairement une dimension européenne encore plus accentuée et il n'est guère probable qu'il se prête à la procédure arrêtée en 1982. Sur ce chemin qui nous conduit vraisemblablement vers le premier « Europlan », nous regrettons aujourd'hui l'absence d'une large concertation des Etats membres de la Communauté sur leurs stratégies respectives.

D'autre part, si le Plan modère ses ambitions, la planification, elle, se développe et devient multiforme avec les contrats de plan et les contrats d'objectifs. Il n'est guère contestable que l'un des débats majeurs de la planification de demain portera sur l'articulation entre les programmations établies par ces différents niveaux de décisions que sont les entreprises, les régions, l'Etat et l'Europe. Cela impliquera un autre suivi spécifique, indépendant de celui du Plan, du contenu et des résultats de cette programmation contractuelle.

Avant de conclure, et sans entrer dans le détail de ce Plan qui sera abordé dans ses dispositions essentielles par mes collègues socialistes, MM. Sérusclat, Régnauld et Grimaldi, je voudrais rapidement souligner, reprenant en cela l'exposé des motifs, qu'« il s'agit moins de préparer la France à l'échéance de 1993 que d'utiliser cette échéance pour que la France s'adapte à un monde nouveau ». (« Très bien ! » sur les travées socialistes.)

Cela paraît une évidence : nous nous trouvons, dans cette période, à un tournant de notre histoire économique et sociale. Saurons-nous négocier ce tournant dans les meilleures conditions ? Nous le pensons.

Les orientations générales et la stratégie du projet de Plan nous semblent bonnes. Nous apprécions, en outre, les inflexions que vous avez accepté d'introduire par votre lettre rectificative à l'Assemblée nationale, monsieur le secrétaire d'Etat.

S'agissant du partage social, le progrès économique, les gains de productivité et l'équilibre retrouvé dans le partage de la valeur ajoutée dus aux sacrifices consentis par les salariés depuis six ans doivent maintenant permettre que la progression de la masse salariale accompagne celle de la valeur ajoutée et que les revenus non salariaux, notamment ceux du capital, participent plus activement à l'effort pour l'emploi.

En ce qui concerne l'économie mixte, il convient effectivement tout à la fois de réaffirmer son rôle et celui de l'Etat actionnaire, dans un pays où la structure de l'actionariat privé demeure fragile, et de souligner la nécessité de développer une synergie entre entreprises publiques et P.M.E.

Pour ce qui a trait au progrès social, il est souhaitable de faire référence de manière marquée à la nécessité de maintenir et de développer les conquêtes du monde du travail, notamment celles qui sont relatives au Smic, à la négociation collective et à la durée du travail.

S'agissant de l'Europe sociale, il y a effectivement lieu de réaffirmer avec force le fait que le projet européen ne saurait être limité à sa seule dimension économique. La consolidation des droits sociaux ainsi que le renforcement de la solidarité à l'échelon communautaire concourront à donner à l'Europe en gestation toute sa dimension humaine.

Enfin, en ce qui concerne les collectivités territoriales et l'aménagement du territoire, l'échéance de 1993 doit impliquer obligatoirement une adaptation de nos collectivités locales en matière de dimension, de financement et de compétences.

M. René Rénault. Très juste !

M. Robert Laucournet. En définitive, le choix de la planification, spécialement à travers ce X^e Plan, qui a pour objet l'adaptation de notre pays à la construction européenne, perçue par nous tous dans cette assemblée, quelles que soient nos options politiques, comme une nécessité - du moins, je pense - est un choix de raison.

Il faut en effet créer un dynamisme national coordonné, qui ne laisse de côté aucune de nos régions, aucun de nos secteurs, et qui prône la solidarité en même temps que le développement économique, social et culturel.

Cela suppose obligatoirement un effort de discipline et même, parfois, des sacrifices. Le Plan doit organiser cet objectif, en s'opposant à ces attitudes stériles et dangereuses de laisser-faire, d'inertie, voire de mauvaise foi, qui se manifestent encore, notamment par l'amendement de suppression de l'article unique dont l'adoption probable clora malheureusement demain nos débats.

Nous pensons au contraire, en reconnaissant les vertus de l'économie de marché avec ce qu'elle implique de dynamisme et de compétition, que notre activité doit s'organiser et préparer son avenir avec des règles claires et définies. Ainsi, nous assurerons la justice sociale, nous renforcerons l'efficacité économique de notre pays et le mettrons en état d'affronter, dans un cadre nouveau, les défis de demain. *(Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées du rassemblement démocratique et européen.)*

M. le président. La parole est à M. Hœffel.

M. Daniel Hœffel. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le X^e Plan, tel qu'il nous est présenté, exprime à la fois une stratégie de croissance pour la France et une ambition pour l'Europe, les deux volets étant d'ailleurs inséparables.

Nos rapporteurs ayant clairement analysé tous les volets du projet, je me bornerai donc à n'en évoquer que trois aspects : l'aménagement du territoire à l'heure de l'Europe, le rôle des collectivités territoriales, les responsabilités respectives de l'Etat et du secteur privé.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, on ne peut qu'approuver la volonté d'étayer notre armature urbaine et de soutenir les zones rurales, les régions touchées par les grandes mutations industrielles et les secteurs à difficultés majeures. L'équilibre de notre pays est à ce prix.

Mais l'un des enjeux majeurs des années à venir sera la capacité de la France de tirer pleinement parti de la grande dorsale de développement, qui va de la Grande-Bretagne à la plaine du Pô en passant par les Pays-Bas, la Suisse et l'Allemagne du Sud, et qui décrit un arc de cercle autour de nos frontières. Le grand Est français ne doit pas être rejeté à la périphérie de cet axe et sa position doit être consolidée.

Je pense particulièrement à la France rhénane, qui, dans la perspective du Marché unique et de l'élargissement progressif vers l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, a une mission importante à jouer, à condition d'être dotée des structures de formation, de recherches culturelles et économiques.

Je souscris au rôle que le Plan attribue à cet égard aux liaisons routières, ferroviaires à grande vitesse et aériennes, mais je regrette l'absence de toute mention relative aux liaisons fluviales.

Il est difficilement admissible que la liaison Rhin-Rhône soit oubliée, alors que dix-sept kilomètres seulement de la liaison Rhin-Main-Danube restent à engager et que cette liaison sera achevée en 1992 pour devenir l'axe majeur de la politique allemande, en particulier en direction de l'Europe centrale. Il faut que l'aménagement du territoire français, à l'heure de l'Europe sans frontières, n'ait pas pour conséquence un grand pôle de développement de cette Europe, qui marginalise notre pays.

Selon le projet de Plan qui nous est soumis, l'appel d'air que peut créer la libéralisation de l'Europe de l'Est, si elle se poursuit, ne resterait certainement pas sans effet sur l'évolution de la grande dorsale de développement européen.

Encore faut-il que l'on n'en reste pas à ce diagnostic. On doit reconnaître clairement que l'axe Rhin-Rhône sera à cet égard l'outil privilégié de notre amarrage à l'Europe.

Les voies navigables sont un enjeu européen. Nous ne pouvons pas nous permettre le luxe de l'ignorer plus longtemps.

Ma deuxième observation concerne le rôle assigné aux collectivités territoriales dans la perspective d'un plan orienté vers l'Europe. Monsieur le secrétaire d'Etat, votre projet évoque à cet égard la nécessité de revoir les structures territoriales, d'ouvrir un débat sur les communes et de s'orienter vers les entités régionales atteignant « une taille critique à l'échelle européenne ».

Je ne méconnais pas le fait qu'il s'agit là de problèmes fondamentaux, que la France compte plus de communes que ses partenaires réunis et qu'une administration territoriale à quatre niveaux n'est pas forcément source de clarté et d'efficacité ; reconnaissons-le.

Si nous regardons ce qui se passe chez nos voisins, nous ne pouvons pas simplement affirmer que nos structures doivent rester figées alors que nous vivons dans un environnement qui connaît des évolutions très rapides. Dans les régions frontalières, les disparités institutionnelles trop grandes entre pays peuvent être un frein du point de vue de la coopération transfrontalière, car la juxtaposition des logiques centralisatrice française et fédéraliste de nos voisins rend complexes les mécanismes de collaboration.

Mais gardons-nous de vouloir plaquer simplement sur la France ce qui existe, par exemple, en République fédérale d'Allemagne ou en Italie. L'histoire et les mentalités ne sont pas les mêmes. Il n'y a pas de schéma européen type pour collectivités locales.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Très bien !

M. Daniel Hœffel. Que veut dire, par exemple, « région à taille critique à l'échelle européenne » ? Il n'est pas réaliste d'invoquer l'exemple de la République fédérale d'Allemagne où existent non seulement de très puissantes régions, mais aussi des länders viables, dont la taille est en dessous de la moyenne de nos régions. Il faut, me semble-t-il, rester pragmatique dans la nécessaire recherche de l'adaptation de nos collectivités territoriales.

En revanche, tout ce qui va dans le sens d'une véritable décentralisation va dans le bon sens. Chez beaucoup de nos partenaires, la décentralisation a été la clé d'un aménagement du territoire meilleur que chez nous et la source de l'efficacité économique. Votre projet affirme à cet égard que « la décentralisation est aujourd'hui un acquis irréversible et une réussite ».

M. René Rénault. C'est vrai !

M. Daniel Hœffel. J'y souscris à condition qu'elle soit considérée dans son état actuel non pas comme un aboutissement, mais comme une étape vers des formes d'administration territoriale correspondant aux aspirations d'aujourd'hui.

Ma troisième observation a trait aux rôles respectifs de l'Etat et du secteur privé, débat difficile auquel il n'est pas simple d'apporter une réponse claire. Le Plan devrait aussi faire référence - mais il y a ici une lacune - à la mission qui incombe en particulier aux professions libérales. Elles ont en effet un rôle à tenir dans la France, qui évolue.

La définition des responsabilités de l'Etat, telle qu'elle résulte du X^e Plan rectifié par l'Assemblée nationale, ne se situe pas suffisamment dans la perspective européenne, qui veut et qui doit être la trame du X^e Plan.

Je ne nie pas le rôle qui doit incomber à l'Etat, rôle d'arbitrage, de définition des grandes orientations, de décision pour les grandes infrastructures, de coordination. Ce sont des missions qui naturellement lui reviennent. En revanche, on ne peut pas approuver une conception qui consiste à substituer, là où ce n'est pas nécessaire, l'Etat à l'initiative privée, alors que nos principaux partenaires ont fondé toute leur réussite sur l'économie de marché.

Affirmer que la France a choisi le système d'économie mixte, n'est-ce pas nous mettre à contre-courant de l'évolution européenne ? Soyons, là encore, réalistes et pragmatiques ! L'Europe nous impose une discipline et un effort collectifs. Elle nécessite un rapprochement des politiques et leur

harmonisation. Ce n'est pas maintenant que nous pouvons nous permettre d'expérimenter des formules qui nous éloigneraient du reste de la Communauté européenne.

Telles sont les quelques observations sur trois points particuliers que je tenais à formuler. Puisse le X^e Plan tenir compte des souhaits du Sénat qui ne veulent et ne doivent avoir d'autre objectif que d'en faire vraiment une ambition pour l'Europe ! (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées du rassemblement démocratique et européen.*)

M. le président. La parole est à M. Mouly.

M. Georges Mouly. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, s'il est un sujet qui peut - doit-on dire en cet instant : qui aurait pu - susciter un débat large, ouvert, j'allais dire raisonnablement passionné, c'est bien, me semble-t-il, le projet de loi portant sur le X^e Plan.

Membre de la commission sénatoriale pour la planification, que préside notre collègue M. Barbier, j'atteste de l'intérêt porté à vous entendre à maintes reprises, monsieur le secrétaire d'Etat. J'atteste de votre propre conviction à exposer vos idées et de votre bonne volonté à répondre aux questions posées.

Il y eut, en définitive, ici et ailleurs sans doute, une réelle concertation à partir du document que vous avez élaboré et qui a le mérite d'exister. A plusieurs reprises, il a été question, à propos de ce document, de la métamorphose subie et de ce que l'on a appelé le retour à l'idéologie. « Chassez le naturel, il revient au galop », écrit même M. Barbier dans son rapport. Quoi qu'il en soit, sur le projet tel qu'il est soumis à notre examen, je me bornerai à quelques réflexions touchant à l'aménagement du territoire : désenclavement, zones rurales en difficulté, place du tourisme et structures territoriales.

De l'aménagement du territoire, vous dites, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il fait l'objet d'une « politique renouée ». L'expression est belle et séduisante ; les moyens sont-ils mis en œuvre à cet effet ? D'aucuns auront, à l'Assemblée nationale et ici même, répondu négativement à cette question et j'ai en mémoire les termes employés par les différents rapporteurs.

L'aménagement du territoire, c'est d'abord, peut-être, le désenclavement. Certaines décisions prises par le précédent gouvernement de l'ancienne majorité, en 1987, sont à cet égard des plus opportunes. Nous en savons quelque chose en Limousin, mes collègues de la Haute-Vienne, région enclavée s'il en est, ne le nieront pas. Deux projets surtout sont d'importance vitale : l'axe Nord-Sud - Vierzon, Brive, Montauban - et l'axe Est-Ouest - Clermont-Ferrand-Bordeaux en passant par Ussel, Tulle, Brive et Périgueux - et cela sur les plans tant régional qu'euro-péen. Il y a eu récemment quelques turbulences à propos du tracé de l'axe Est-Ouest à la suite de contre-propositions formulées tardivement.

L'Europe se faisant plus concrète de mois en mois, il n'y a pas de temps à perdre pour le désenclavement. Sans doute pourrez-vous, à tout le moins, monsieur le secrétaire d'Etat, me confirmer qu'aucun retard ne sera pris en matière de politique autoroutière ; c'est tout de même d'une importance certaine.

L'aménagement du territoire, c'est encore l'attention qu'il convient de porter aux zones rurales en difficulté : 15 p. 100 du territoire aujourd'hui, 40 p. 100 à moyen terme. Le projet de Plan traduit-il une véritable volonté de lutte contre la désertification rurale ? Je veux bien ne pas en douter, mais je note cependant - ce n'est qu'un exemple - que l'allègement de la taxe sur le foncier non bâti n'est plus une priorité...

M. Philippe François. Très juste !

M. Georges Mouly. Arrivera-t-on un jour à cette rationalisation de l'implantation des services publics, dont il est encore question dans votre projet ?

Des espoirs avaient été mis, de ce point de vue, dans la politique de la montagne. Certes, le problème est difficile et les moyens toujours insuffisants. Nous n'avons pas connu de miracle en la matière.

Que peut-on attendre aujourd'hui de cette volonté heureusement réaffirmée et de l'intention manifestée d'une économie diversifiée ? J'ai noté, monsieur le secrétaire d'Etat, votre volonté de faciliter la pluriactivité ainsi que vous l'avez déclaré cet après-midi même ; mais le F.I.D.A.R. - fonds

interministériel de développement et d'aménagement rural - et les autres fonds d'aménagement ont été quelque peu mis à mal récemment, convenons-en.

Dès lors, ne devrait-on pas, pour le moins, veiller à une meilleure utilisation de ces fonds, utilisation à propos de laquelle beaucoup ont actuellement du mal à y voir clair, et cela ne date pas d'aujourd'hui !

Autre facteur d'aménagement, singulièrement en milieu rural : le tourisme. N'est-il pas entre autres un moyen de diversification de l'économie rurale ? Le troisième rang retrouvé par la France, la progression du tourisme supérieure à celle de l'économie française, le solde extérieur important, les emplois créés, font du tourisme un point fort de l'économie, qu'il convient de renforcer encore.

J'ai noté que M. le rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, s'il trouve trop vague le programme en la matière et sur ce point précis, le trouve tout de même bon dans son ensemble. Il faut promouvoir le tourisme - et je veux souligner ici l'action dynamique conduite par M. Olivier Stirn en faveur de cette grande ambition nationale. Les énergies ne manquent pas ; il faut les fédérer et leur donner les moyens, même s'il s'agit d'un secteur où l'initiative privée doit être importante. Nous sommes là en un domaine consensuel, et voilà qui devrait faciliter les choses.

Il est un dernier point que je veux aborder au seuil de la mise en œuvre de ce X^e Plan, lequel, plus que ses prédécesseurs, il est vrai, se situe dans l'optique de la réalité européenne.

Le développement de la charpente urbaine et des métropoles européennes est un axe du Plan auquel je veux bien souscrire, mais un danger nous guette, danger que j'ai toujours dénoncé, notamment lors de la discussion du IX^e Plan et autres plans intermédiaires, et dont vous disiez, monsieur le secrétaire d'Etat, que tout le monde veut l'éviter, celui de la France à deux vitesses.

La conclusion des contrats de plan Etat-régions, excellente démarche que je salue une fois encore quant au fond, aurait dû contribuer à atténuer ce risque, et j'espère que les nouveaux contrats de plan atteindront cet objectif mieux que les précédents.

Vous avez fait allusion, monsieur le secrétaire d'Etat, à la taille des régions. Nous avons tous noté que le président de l'Assemblée nationale, lors de son passage à *L'heure de vérité*, ainsi que M. le Président de la République ont mis l'accent sur cet aspect du problème et sur la nécessité d'y remédier. M. Barbier affirme, dans son rapport écrit, que l'infériorité des régions françaises tient au moins autant à leurs compétences limitées qu'à leur superficie ou à leur population.

Le débat est ouvert ; il ne saurait être tranché aisément ou dans la précipitation, et je rejoins de ce point de vue la réflexion de M. Hoeffel.

Si j'ai abordé cet aspect des choses, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est que, comme beaucoup d'entre nous, sans doute, je perçois déjà une interrogation, voire, ici ou là, une lueur d'irritation ou d'inquiétude, non seulement chez tel ou tel responsable politique, mais également chez les responsables socio-économiques ou socioprofessionnels. Cette incertitude pourrait être fâcheuse, me semble-t-il, si elle devait se prolonger sans que soit mise à l'étude rapidement cette question délicate.

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'arrête là ces quelques réflexions - ou interrogations - sans prétention, que, dans une discussion portant sur l'avenir du pays dans le cadre de l'Europe, d'aucuns peuvent trouver trop « terre à terre » ou à courte vue.

Mais, pour un élu de la France rurale profonde, l'aménagement du territoire est, depuis des années, l'éternelle question et un espoir sans cesse renouvelé. L'aménagement du territoire doit constituer l'un des points forts d'un Plan national, parallèlement aux contrats de plan.

D'une façon plus générale, j'ai noté, monsieur le secrétaire d'Etat, votre volonté d'instaurer un véritable suivi du Plan, de prendre des mesures incitatives et de rattraper d'éventuels retards. C'est bien, et j'approuve. Mais, sur le fond, en l'état actuel des choses, les nombreuses interrogations ou critiques des rapporteurs ne peuvent laisser indifférent, et l'adoption, à l'Assemblée nationale, par mise en jeu de la responsabilité du Gouvernement, d'un texte relatif à un sujet d'une telle importance est tout de même regrettable.

Si le choix est définitivement fait et la cause définitivement entendue, je trouve cela dommage. Je veux croire encore, monsieur le secrétaire d'Etat, en la possibilité d'un réel débat, toujours nécessaire et salutaire lorsque l'avenir du pays est en jeu. C'est un appel un peu tardif, utopique, j'en conviens, mais sincère que je vous adresse.

Vous aviez, vous avez toujours, en face de vous beaucoup de bonnes volontés, beaucoup plus de bonnes volontés que d'oppositions *a priori*... L'enjeu aurait mérité un réel débat de fond en vue de parvenir, ainsi que vous l'avez souhaité, à un accord plus général pour préparer la France à l'échéance de 1992. C'était possible, ce l'est peut-être encore.

J'exprime ici une grande part de regrets et d'inquiétudes, mais, pourquoi pas, une part d'espérance, dont je souhaite bien qu'elle se concrétisera avant le printemps de 1990. (*Applaudissements sur les travées du Rassemblement démocratique et européen, de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. François.

M. Philippe François. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la fin du X^e Plan coïncidera avec l'ouverture du grand marché intérieur européen. C'est dire assez l'importance de ce document qui doit déterminer les voies et les moyens de la préparation de l'économie et de la société française à cette grande échéance.

Quelle déception, pourtant, à la lecture de ce Plan ! Certes, nous sommes loin des égarements du plan intérimaire pour 1982 et 1983, qui était fondé sur la relance par la demande, la réduction accélérée du temps de travail et l'extension du secteur public. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette évolution.

J'ajouterai, cependant, que nous sommes tout autant éloignés de la procédure de planification fixée par la loi du 29 juillet 1982. Votre prédécesseur, monsieur le secrétaire d'Etat, avait déposé un projet de loi qui permettait de simplifier la préparation du Plan, vous vous en souvenez.

Or, plutôt que de vous engager dans la même voie, comme vous nous l'aviez tout d'abord annoncé, vous avez considéré que cette loi, dont certaines dispositions avaient été déclarées inopérantes par le Conseil constitutionnel, serait, *de facto*, abrogée par l'adoption du Plan que vous nous proposez.

J'estime à cet égard qu'une attitude plus volontaire et plus claire eût été préférable. La loi de 1982, en effet, contient des dispositions intéressantes, à côté de lourdeurs évidentes de procédure. Je citerai par exemple l'institution des délégations parlementaires pour la planification et la consultation des régions sur le plan national.

Le Sénat aurait apprécié - je pense - de pouvoir les compléter et les modifier à la lumière de l'expérience acquise. En refusant de déposer un projet de loi de procédure en même temps que le projet de X^e Plan, vous lui avez malheureusement ôté cette occasion.

Que nous propose aujourd'hui le X^e Plan pour les quatre années à venir ? Une croissance forte et riche en emplois, l'inflation la plus faible de la Communauté européenne, la réduction du déficit budgétaire et une intégration réussie de la France au grand marché intérieur européen. Il y ajoute cinq priorités : l'éducation, la recherche, la solidarité, l'aménagement du territoire et le service public.

Autant dire que, si l'on se contentait d'en survoler le sommaire, le X^e Plan devrait naturellement attirer notre sympathie.

Notre réaction est malheureusement tout autre à la lecture des quatre-vingt-dix-neuf pages du rapport annexé au projet de Plan. A ce propos, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous rappelle que, selon vos propres termes, « plus le Plan est court, plus les choix sont clairs. » Or l'esquisse du Plan comptait seulement trente pages. Faut-il en déduire que le nombre des priorités a été multiplié par trois et que le Gouvernement a renoncé à faire les choix nécessaires ? Vous saurez, j'en suis sûr, nous convaincre que cette inflation-là, elle aussi, a été maîtrisée !

Si, dans les objectifs qu'il fixe, le X^e Plan est parfois courageux et souvent incohérent, il est presque toujours muet lorsqu'il s'agit de définir les moyens à mettre en œuvre.

Le courage et la détermination, nous les retrouvons, au fil des pages, dans la prise en compte de l'évolution des régimes de protection sociale, dans la volonté de moderniser le fonctionnement du service public et dans le choix d'une crois-

sance tirée par l'investissement et l'exportation - et non par la consommation. Sur ce dernier point toutefois, le revirement des conceptions économiques a dû être trop douloureux pour certains et, à l'Assemblée nationale, vous avez malheureusement dû modérer ce principe et admettre que la progression de la masse salariale devait accompagner celle de la valeur ajoutée.

Parmi les incohérences, j'en relèverai deux qui sont, à mes yeux, graves de conséquences.

La première est d'ordre budgétaire. Vous annoncez un effort accru en faveur de l'éducation et de la recherche, donc plus de dépenses. Dans le même temps, la libéralisation des mouvements de capitaux au 1^{er} juillet 1990 et la perspective du marché unique en 1993 vous conduisent à prévoir une réduction des rentrées de la T.V.A. et de la fiscalité sur l'épargne. Pourtant, le Plan annonce que le déficit budgétaire de l'Etat sera réduit chaque année, de 1989 à 1992.

Comment, monsieur le secrétaire d'Etat, parviendrez-vous à cet objectif ? Les recettes du X^e Plan me paraissent de toute évidence largement insuffisantes.

La modernisation du secteur public ? Nous savons bien, les uns et les autres, que c'est une œuvre de longue haleine et que les progrès de productivité y sont difficilement quantifiables, à moins - mais cela ne figure pas dans le Plan - que le Gouvernement n'envisage une sérieuse réduction des effectifs de la fonction publique.

Le rééquilibrage entre prélèvements directs et indirects ? C'est la seconde voie qui est suggérée par le Plan à la fois grâce à l'institution d'un prélèvement assis sur tous les revenus et à la mise en œuvre d'une retenue à la source. Mais le prélèvement supplémentaire est censé équilibrer les régimes sociaux, pas le budget de l'Etat, et il me semble que le principe d'une retenue à la source ne fait pas l'unanimité au sein du Gouvernement. Il est même largement contesté en raison des risques de tension à la hausse des salaires qu'il comporte.

Il reste une troisième voie que le Plan n'évoque pas, celle d'économies sérieuses, de coupes claires dans certains postes du budget de l'Etat. Mais vous avez refusé de vous prononcer sur ce point. Devant la délégation du Sénat pour la planification, n'avez-vous pas déclaré, en substance : « Il n'appartient pas au Plan, qui a une vocation stratégique, d'aller au-delà dans le "bouclage" des mesures nécessaires » ?

Je regrette, monsieur le secrétaire d'Etat, cette absence de courage et la limitation que vous avez ainsi imposée au contenu du Plan. Il me semble, au contraire, que, si le Plan doit fixer les priorités de la Nation, il doit le faire aussi pour les non-priorités. Cela nous éviterait sans doute d'apprendre, au gré des arbitrages budgétaires, que le Gouvernement reviendra - par exemple - sur la loi de programmation militaire, et de lancer des paris sur les prochains budgets, qui subiront demain les mêmes mesures d'économie.

Le refus des choix me semble, enfin, difficilement compatible avec la volonté affichée par le Plan de relancer la pratique des projections budgétaires triennales. En bref, votre attitude, monsieur le secrétaire d'Etat, se trouve en contradiction avec ce que vous écrivez dans la première partie du Plan lorsque vous affirmez que « les Français souhaitent qu'on leur dise ce que l'on veut et où l'on va ».

La seconde incohérence concerne vos choix de politique économique. Vous reconnaissez que chaque pays, à chaque époque, peut avoir des objectifs et des stratégies différents pour sa croissance, illustrant cette vérité par deux exemples : celui de l'Allemagne, qui, avec un chômage relativement réduit et une population déclinante, peut se contenter d'une croissance modérée, et celui de la France, qui se caractérise par un chômage élevé et une population active en augmentation et doit donc se fixer un objectif de croissance soutenue.

Pourtant, le projet de X^e Plan me paraît faire le choix d'une croissance à l'allemande, notamment en imposant un alignement durable de notre rythme de hausse des prix sur la meilleure performance européenne, celle de la R.F.A.

A cet égard, je me réjouis que vous ayez rappelé cet après-midi le manque de fonds propres de l'industrie française par rapport aux industries américaine ou japonaise. Or nos collègues socialistes et communistes non seulement n'ont pas « moufté », mais ont apprécié ! (*M. Régnauld proteste.*)

M. Robert Vizet. N'ont pas quoi ?

Mme Danielle Bidard-Reydet. « Moufté » ?

M. Paul Souffrin. C'est dans le *Petit Robert* ?

M. Philippe François. Les lecteurs du *Journal officiel* se rendront compte de votre attitude de cet après-midi !

Ne croyez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous risquez ainsi de pénaliser la lutte pour l'emploi que vous entendez mener et que le X^e Plan ne recèle sur ce point une contradiction majeure ?

Le projet de X^e Plan pêche plus encore par ses lacunes que par ses contradictions.

Sous le prétexte que le Plan doit être stratégique, vous avez exclu toute quantification des objectifs. Vous avez aussi renoncé à accompagner la définition des objectifs d'engagements financiers et de calendriers précis.

Quelle crédibilité peut encore avoir un Plan qui annonce - je ne prendrai que ce seul exemple - à propos des petites et moyennes entreprises, une « politique plus avisée » et « des moyens appropriés » ?

Ce n'est plus un Plan, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est un catalogue de bonnes intentions et de vœux pieux ! Mais, surtout, je constate, en examinant les priorités du Gouvernement, trois absences de marque qui me paraissent très inquiétantes ; je veux parler de l'agriculture, de l'aménagement du territoire et de la politique familiale.

Certes, vous y faites allusion. L'aménagement du territoire a même l'honneur de partager, avec la vie quotidienne, l'intitulé de l'un des cinq grands chantiers du Plan. C'est important ! Mais, dans les pages qui y sont consacrées, on ne lit que le constat désabusé d'une situation alarmante et on cherche en vain les remèdes que vous proposez.

Alors que, selon le Plan lui-même, 15 p. 100 du territoire naturel - et, à moyen terme, près de 40 p. 100 - sont constitués de zones rurales fragiles en voie de désertification, alors que la réforme des fonds structurels européens a exclu, pour l'essentiel, les régions françaises du bénéfice de leur intervention, vous annoncez, monsieur le secrétaire d'Etat, que, « s'agissant des aides financières, la France n'entend pas se livrer avec ses partenaires à une surenchère qui serait, à terme, préjudiciable à l'équilibre du développement de l'Europe ».

C'est sans doute oublier très vite que certains de nos partenaires européens n'ont pas vos scrupules. Ainsi, pour un ECU consenti par l'Etat français à travers les primes d'aménagement du territoire, les Allemands en dépensent presque cinq, la Grande-Bretagne quatre et l'Italie plus de dix.

Que dire encore de la politique de la montagne, que notre collègue M. Mouly a évoquée à l'instant et que vous traitez - permettez-moi de vous le dire - avec une désinvolture étonnante ? Mes collègues des départements montagnards vous parleront des difficultés considérables qu'ils rencontrent.

Vous pensez sans doute avoir répondu à leur attente en ajoutant au passage concernant les zones rurales, par la lettre rectificative, les trois mots : « notamment en montagne », qui englobent à eux seuls l'ensemble de vos propositions. On ne peut être plus bref !

M. René Régnauld. Qu'y a-t-il en amont ?

M. Philippe François. L'agriculture, même les Bretons s'en préoccupent.

M. René Régnauld. Bien sûr !

M. Philippe François. Or elle n'est pas mieux lotie que l'aménagement du territoire dans le projet de Plan.

Vous savez tout le prix que j'attache à ce pan entier de la société française. Que nous propose le projet à cet égard ? De vagues engagements concernant la protection des produits de qualité et quelques développements sur l'allègement des charges structurelles et la modernisation des exploitations.

Pourtant, nous le savons bien, l'agriculture se trouve aujourd'hui dans une phase de transition difficile et ne retrouvera sans doute un nouvel équilibre qu'aux alentours de l'an 2000, comme nous avons eu l'occasion de le rappeler récemment lors d'une conférence de presse. D'ici à cette date, nous assisterons à une restructuration considérable des exploitations qui ne manquera pas d'être socialement coûteuse.

La sidérurgie, aux temps difficiles, a été aidée - je l'ai dit cent fois - par la nation ; pourquoi l'agriculture ne le serait-elle pas aujourd'hui ? La sidérurgie, je le rappelle, a coûté 100 milliards de francs à la nation...

M. Paul Souffrin. Et combien d'emplois ?

M. Philippe François. ... pour 100 000 chômeurs.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Oui, il y a les chômeurs !

M. Philippe François. L'agriculture en demande moins, pour plus de chômeurs. Le Plan n'en parle pas. Je vous prends à témoin, monsieur Souffrin !

Bien évidemment, la politique agricole ne doit pas se limiter à un plan social d'accompagnement. Il faut aussi donner à l'agriculture une image de marque plus dynamique, réussir la transformation de l'exploitation agricole en entreprise agricole et concilier enfin agriculture et environnement, qui sont indissociables.

Mais aucune des ces ambitions ne se retrouve dans le Plan. Au contraire, le seul engagement précis qui figurait dans l'esquisse de Plan, l'allègement du foncier non bâti, a été supprimé d'un trait de plume dans le projet définitif. C'est très grave !

Troisième lacune du X^e Plan : la politique familiale. Au moins dans ce domaine, le X^e Plan ne se pare pas d'artifices littéraires pour masquer l'absence de moyens puisqu'il annonce clairement qu'un accroissement significatif de l'effort global en faveur des familles n'est pas envisageable compte tenu du déséquilibre financier qui affecte notre système de protection sociale. Les choses sont claires, elles sont nettes et précises.

Vous n'ignorez pourtant pas, monsieur le secrétaire d'Etat, quels risques fait peser le déclin démographique sur l'avenir d'un pays. Il n'est de richesse que d'hommes, vous le savez, comme vous savez aussi qu'à long terme notre système de protection sociale et de retraite ne pourra être maintenu que si le rapport entre actifs et inactifs s'améliore.

Au terme de cet examen - trop rapide - du projet de X^e Plan, je crois qu'il faut poser la question de la nature du document qui nous est présenté.

Peut-on encore parler d'un Plan national ? Je ne le pense pas. Vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, avez qualifié le X^e Plan de programme d'action pour le Gouvernement, indiquant qu'il était fait par et pour le Premier ministre. Comme l'a brillamment démontré notre rapporteur, M. Bernard Barbier, vous avez exclu le Parlement du débat par le recours au vote bloqué à l'Assemblée nationale et, surtout, par l'utilisation de l'arme absolue que constitue la mise en jeu de la responsabilité du Gouvernement.

M. Robert Laucournet. Vous auriez voté contre !

M. René Régnauld. Ici, vous êtes libre !

M. Philippe François. Le débat parlementaire sur le Plan, dans ces conditions, a perdu de son intérêt. Vous ne pouvez pas dire le contraire !

M. René Régnauld. Débattons-en ici !

M. Philippe François. Monsieur Régnauld, la discussion sur le X^e Plan n'est plus, vous le savez bien, qu'une simple déclaration de politique générale du Gouvernement !

M. René Régnauld. Mais débattons-en ici !

Mme Marie-Claude Beaudeau. C'est bien plus grave que cela !

M. Philippe François. Vous vouliez, monsieur le secrétaire d'Etat, la renaissance de la planification et vous n'avez eu de cesse d'accuser le gouvernement de Jacques Chirac d'avoir enterré le Plan.

MM. René Régnauld, Robert Laucournet et Jean-Pierre Masseret. C'est vrai !

M. Philippe François. Or, en proposant aujourd'hui un catalogue de bonnes intentions sans moyens véritables, un catalogue que vous avez négocié à huis clos avec le groupe socialiste à l'Assemblée nationale, je crains que vous n'ayez porté un coup fatal à la planification française.

M. René Régnauld. Nous sommes au Sénat, ici ! Servez-vous de votre majorité.

M. Philippe François. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le groupe du rassemblement pour la République reste attaché à une certaine conception de la planification.

M. Franck Sérusclat. Celle de de Gaulle ?

M. Philippe François. Nous en sommes un peu à l'origine : souvenez-vous de l'Histoire, messieurs !

M. René Régnauld. Vous l'avez bien oubliée !

M. Philippe François. Que cette planification ne soit pas littérature, mais qu'elle constitue un véritable engagement de la nation sur des objectifs peu nombreux et précis. Nous ne sommes pas contre le Plan, au contraire ! Le principe du Plan, nous y sommes attachés.

M. Jean-Pierre Masseret. Et en 1986 ?

M. Philippe François. Dans votre précipitation à faire voter ce X^e Plan, vous avez renoncé au débat que nous attendions sur la forme nouvelle que devait prendre la planification.

L'occasion m'est d'ailleurs offerte de relever ce que disait tout à l'heure mon cher collègue et ami M. Robert Laucournet, en parlant d'idéologie. Cela m'amuse d'entendre un socialiste nous donner des leçons en matière d'idéologie ! N'avez-vous pas entendu M. le secrétaire d'Etat déclarer, devant la délégation à la planification, qu'il s'était produit, du fait du Gouvernement, une certaine « gauchisation » - j'emploie son propre terme - entre l'esquisse et le plan définitif ?

M. René Régnauld. Ce n'est pas une tare !

M. Philippe François. Alors, évitez de nous donner des leçons d'idéologie, messieurs, je vous en prie !

Nous avons également entendu notre ami M. Laucournet nous parler de « l'économie de marché ».

M. René Régnauld. « Marché » avec un accent aigu ! (Sourires.)

M. Philippe François. Dans la bouche d'un socialiste, il faut reconnaître que c'est fabuleux !

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, votre « ardente ambition » n'est pas la nôtre, ni dans la forme ni sur le fond. C'est pourquoi notre groupe votera l'amendement de suppression présenté, sur la suggestion de M. Bernard Barbier, par la commission des affaires économiques et du Plan. (Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)

M. René Régnauld. Vous voyez bien que vous ne voulez pas débattre !

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en tant que sénateur des Français établis hors de France, je dois vous faire part de la profonde déception qui a été la mienne à la lecture du X^e Plan, annexé à l'article unique du projet de loi que nous examinons cette nuit.

Dans les 99 pages de ce X^e Plan, il faut attendre la page 83 pour découvrir, enfin, au bout d'un court paragraphe, une ligne, une seule petite ligne, rappelant la présence et la situation de nos compatriotes de l'étranger.

Ils ne sont pas mentionnés, d'ailleurs, pour que soit évoquée la remarquable communauté qu'ils forment, forte de près de deux millions de femmes et d'hommes, courageux et actifs, dispersés sur tous les continents, mais restés très attachés à leur pays. Ils ne sont pas mentionnés non plus pour que soient rappelés l'œuvre qu'ils poursuivent sur le plan culturel, le rôle qu'ils jouent dans le domaine économique, la place qu'ils tiennent du point de vue social, les tâches qu'ils assument et les exemples qu'ils donnent souvent.

Non, ils n'apparaissent dans ce X^e Plan, nos Français de l'étranger, que par le biais des incidences du commerce extérieur de notre pays et sous un titre aux intentions uniquement mercantiles : « La France doit vendre plus et mieux ». Ils arrivent tout à coup, au détour d'une phrase, présentés comme des personnages un peu falots dans un paysage mal défini.

Ecoutez plutôt ! Je lis : « Le succès de nos ventes à l'étranger est largement tributaire de la présence et de l'image de la France à l'étranger. Cette image doit être considérée comme un bien collectif et faire l'objet d'une politique de promotion coordonnée. A cette fin sera créé un haut conseil de l'image France associant partenaires publics et privés. »

M. René Régnauld. C'est bon, tout cela !

M. Jean-Pierre Masseret. C'est très bien !

M. Jacques Habert. Attendez, c'est là que nous apparaissons : « En outre, pour encourager l'emploi d'expatriés, les dispositions fiscales et sociales les concernant seront aménagées. »

M. Jean-Pierre Masseret. C'est parfait !

M. Jacques Habert. Il était temps qu'on s'aperçoive de l'existence de ces expatriés ! Mais, apparemment, ils n'ont pas grande valeur.

M. Jean-Pierre Masseret. Si !

M. Jacques Habert. Non, puisqu'il faut « encourager » les entreprises à leur donner un emploi et, de plus, leur accorder des avantages fiscaux, sociaux, ou autres, pour qu'ils puissent les occuper.

M. Jean-Pierre Masseret. Vous êtes contre ?

M. Jacques Habert. Non ! Mais, vraiment, les Français de l'étranger valent mieux que la façon quasi péjorative dont on en parle ici. (Protestations sur les travées socialistes.)

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. Jacques Habert. Venons-en au « haut conseil de l'image France » ! Voilà, sans doute, ce qui vous enthousiasme, messieurs.

En effet, je suis sûr qu'il y aura beaucoup de candidats pour en être membre. On ne sait pas ce que ce sera, mais cela fera une belle ligne sur les cartes de visite !

Des hauts conseils, il y en a pléthore, il en existe de tous les côtés. On va en créer un de plus. Est-ce utile ?

Il existe déjà un conseil, dont le X^e Plan ne fait nulle mention, mais dont la mission spécifique est de s'occuper de toutes les questions qui concernent nos compatriotes expatriés. Ce conseil, élu au suffrage universel, vous le connaissez bien : c'est le conseil supérieur des Français de l'étranger. Il a été créé pour rendre des consultations et donner des avis.

S'agissant de l'image de la France à l'extérieur, le mieux n'était-il pas de s'adresser à ceux qui y vivent et qui ont été élus pour représenter nos compatriotes expatriés ? Le conseil supérieur des Français de l'étranger n'était-il pas, de toute évidence, l'organisme qualifié pour remplir cette mission ? Dans ces conditions, avait-on besoin d'un « haut conseil de l'image France » ? (Brouhaha sur les travées socialistes.)

En tout cas, il est tout à fait regrettable qu'on n'ait pas, cette fois, consulté les Français de l'étranger. A d'autres occasions - je veux le rappeler - lors de l'élaboration des différents plans, le Gouvernement a constamment demandé au conseil supérieur des Français à l'étranger et aux sénateurs qui les représentent dans cette assemblée leur avis et éventuellement quelques suggestions.

Il aurait été excellent de le faire pour ce X^e Plan. Cela aurait permis d'éviter que l'on ne tombât dans le vide presque complet du texte qui nous est soumis. Les Français de l'étranger, les expatriés n'y apparaissent qu'à l'occasion d'une remarque légère, médiocre...

M. René Régnauld. Non !

M. Jacques Habert. Si ! tout à fait médiocre : « encourager l'emploi » de ces expatriés ! Non mais sans blague ! (Sourires sur de nombreuses travées.)

Permettez-moi de vous rappeler, mesdames, messieurs, que, dans les plans antérieurs, ces questions ont été étudiées beaucoup plus sérieusement.

De tout temps - pour ne parler que des plans auxquels j'ai pu être associé depuis que je siège au conseil supérieur - nous avons été consultés.

En 1976, le Premier ministre de l'époque avait convoqué une commission présidée par notre collègue M. Bettencourt. Elle comprenait trois sous-commissions : une pour les affaires scolaires, que j'avais d'ailleurs l'honneur de diriger, une pour les affaires économiques, une autre pour les affaires sociales. Nous avons présenté des conclusions qui ont été insérées dans le VII^e Plan et ont été suivies d'effets bénéfiques.

En 1980, le conseil supérieur a été consulté, et plusieurs groupes d'étude ont été formés : les principales revendications des Français de l'étranger ont pu ainsi figurer dans le VIII^e Plan.

En 1984, une consultation a également eu lieu.

M. René Régnault. Oui !

M. Jacques Habert. Voyez comme je suis impartial : oui, en 1984, un travail sérieux a également été accompli.

Comme le gouvernement de l'époque présentait quelque affinité avec celui d'aujourd'hui, il sera peut-être bon que ce dernier se souvienne de ce qui a été fait ou proposé voilà cinq ans. Aussi vais-je vous lire un extrait du IX^e Plan concernant les Français de l'étranger. Puisqu'il n'est presque pas question d'eux dans le X^e Plan, grâce à cette lecture, ils figureront au moins au *Journal officiel* à l'occasion de cette discussion.

« La présence commerciale, industrielle, culturelle de la France à l'étranger est d'abord le fait des hommes. Il y a environ, dans le monde, un million et demi de Français ; mais les conditions d'expatriation sont devenues, en général, inappropriées aux exigences qui sont maintenant requises, tant du point de vue des individus que de celui des entreprises et de leur compétitivité. Conformément aux recommandations du conseil supérieur des Français à l'étranger, ... » Il a donc été consulté, voilà cinq ans ; pourquoi ne pas l'avoir fait cette fois-ci ?

M. René Régnault. On va le faire !

M. Jacques Habert. « ... l'expatriation doit être considérée désormais à la fois comme un moyen de valorisation des connaissances et d'enrichissement de la personnalité et comme un instrument efficace de notre action à l'étranger. »

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez entendu certains de nos collègues crier qu'on allait consulter le conseil supérieur des Français de l'étranger, comme je le demandais. J'espère qu'à votre tour, emporté par la *vox populi*, vous souhaitez, vous aussi, procéder à cette consultation. (*Sourires.*)

M. René Régnault. A cette heure-ci ?

M. Jacques Habert. On pourra attendre demain matin.

Je continue ma lecture. « Une politique cohérente d'emploi à l'étranger et de valorisation de la carrière des expatriés devra donc améliorer : l'information à destination des candidats au départ et des Français expatriés ; la situation des Français à l'étranger, notamment en ce qui concerne la protection sociale et juridique des personnes et des biens, et les études des enfants : des moyens nouveaux ont été dégagés pour l'aide à la scolarisation ; cet effort sera poursuivi au cours du 9^e Plan. »

J'aimerais entendre que cet effort sera également poursuivi au cours du X^e Plan ; ce n'est malheureusement pas le cas.

Je poursuis : « les conditions professionnelles de l'expatriation : développement des formations, sécurité de l'emploi, valorisation de l'expérience acquise à l'étranger, réinsertion et recyclage sont toujours préférables... »

Voilà un certain nombre de principes qui demeurent parfaitement valables. Dès lors, pourquoi ne pas les avoir réaffirmés, puisqu'ils étaient déjà énoncés ? La réinsertion, c'est tout de même très important pour les Français de l'étranger.

Vous savez très bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que le fait d'avoir passé quelques années à l'étranger constitue, au retour en France, un handicap - ce qui est, d'ailleurs, scandaleux : on a perdu de l'avancement, on est plutôt mal, ou on a des difficultés pour être « recasé ». C'est décourageant pour les candidats à l'expatriation !

Pourtant, nous avons besoin de Français de l'étranger, tout le monde en convient. Il faut donc les encourager à partir, mais ensuite, il faut mener une politique qui leur soit favorable.

On parle de la scolarisation des Français de l'étranger. C'est très important, car nous sommes légitimement inquiets : on a supprimé de nombreux postes budgétaires d'enseignants au cours des dernières années et il se dit que les subventions pourraient être diminuées. L'assurance donnée par une seule ligne dans le Plan aurait été réconfortante à cet égard.

On parle également d'une réforme complète, d'une réorganisation de l'enseignement français à l'étranger, mais rien n'est évoqué. On reste dans un flou rempli de menaces.

M. Séramy nous disait, cet après-midi, que 4 milliards de francs - si je ne me trompe - seraient affectés chaque année en plus à l'éducation nationale.

M. Jean-Pierre Masseret. Plus que cela ! Sept milliards !

M. Jacques Habert. Parfait ! Mais combien pour les Français de l'étranger ? L'enseignement français de l'étranger, fort de 210 000 élèves, ne fait-il pas partie de l'éducation des jeunes ?

M. Jean-Pierre Masseret. Si !

M. Jacques Habert. Vous dites oui, mais ce n'est malheureusement pas le cas.

En effet, cet argent est destiné au ministère de l'éducation nationale. Or, ce que l'on aurait pu prévoir, dans ce Plan, c'est l'osmose entre le ministère de l'éducation nationale et celui des affaires étrangères en faveur de l'enseignement des jeunes Français à l'extérieur.

Tous les crédits qui sont prévus - je m'en félicite - pour l'éducation nationale en France, l'extérieur n'en profitera absolument pas. Il y a des cloisons étanches qu'il faut briser. A l'étranger, nous n'aurons pas ce dont nous avons besoin pour scolariser ces quelque 200 000 enfants.

Nous nous félicitons de voir que l'on accorde tous ces milliards de francs à l'éducation, mais penser que les jeunes Français de l'extérieur n'auront rien, que le devoir d'instruction, d'éducation à leur égard ne sera pas accompli nous navre profondément. Nous aurions aimé qu'une phrase, au moins, dans le Plan, nous laisse quelques espérances à cet égard.

Ce plan que - vous le voyez - j'ai lu avec la plus grande attention, comprend toutes sortes de choses intéressantes, et souvent, je m'attendais, en le lisant, à voir surgir, tout de suite derrière, les Français de l'étranger. Mais ils n'apparaissent pas ! On les a oubliés !

Prenons cette phrase, par exemple : « En l'an 2005, la France ne constituera plus que 1 p. 100 de la population mondiale et la francophonie plus que 2 p. 100. » Cette constatation est très grave ! Et pourtant, on n'en tire absolument pas les conséquences. La suivante devrait préciser immédiatement : « Il faut donc faire en sorte que tous ceux qui sont ou ont été Français le demeurent, et que tous ceux qui parlent notre langue continuent à adhérer au monde francophone groupé autour de notre pays. »

Et quels sont ceux qui risquent d'être perdus ? D'abord, les deux millions de Français de l'extérieur qui, pour des raisons de double nationalité, par exemple, ou parce que certaines dispositions juridiques sont trop sévères, sont menacés de perdre la nationalité française et d'être rejetés du sein de la nation.

Nous avons essayé, pour cette raison, de faire modifier par le Parlement les articles 95 et 144 du code de la nationalité, ces fameux articles qui font que quelqu'un que les autorités françaises n'ont pas connu, à l'étranger, depuis cinquante ans perd automatiquement la nationalité française.

Cinquante ans, cela semble énorme, mais ce n'est pas long. Comme personne n'a jamais dit à ces gens qu'ils devaient aller s'inscrire et que l'immatriculation dans les consulats n'est nullement obligatoire, certains de nos compatriotes, un jour, ont appris brutalement qu'ils n'étaient plus Français.

Il faut garder tous les Français d'origine, il faut préserver cette communauté, comme le font d'ailleurs les autres pays pour leurs ressortissants. Il ne faut pas perdre ces Français-là, surtout quand on pense qu'en l'an 2000 la population française ne représentera plus que 1 p. 100 de la population.

Plusieurs pages du X^e Plan se rapportent à l'accueil des étrangers en France et aux facilités qui leur sont accordées. Les Français de l'étranger aimeraient pouvoir bénéficier des mêmes avantages. (*Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

Absolument ! Pourquoi n'auraient-ils pas les mêmes avantages ? (*M. René Régnault proteste.*)

Vous semblez étonné, mais je vous donnerai plusieurs exemples de cette situation si vous le souhaitez. Il est clair que les Français de l'étranger sont, à certains égards, plus mal traités et qu'ils ont moins d'avantages, en particulier dans le domaine social, que les étrangers en France.

Par exemple, nos compatriotes ne touchent plus les allocations familiales dès qu'ils partent à l'étranger, et ils doivent payer très cher la scolarité de leurs enfants dans les écoles françaises.

Ce sont là des problèmes que le conseil supérieur des Français de l'étranger ne connaît que trop : le Gouvernement n'aurait pas dû les ignorer dans les perspectives de son Plan.

Dans le chapitre « Les handicaps propres à la France », j'ai noté une phrase très heureuse : les Français ont « un goût croissant pour l'initiative », mais ils désirent quand même « bénéficier, parallèlement, d'un haut niveau de protection sociale ». C'est vrai pour les Français de métropole ; c'est vrai aussi pour les Français de l'étranger.

Nous savons qu'il sera impossible, à l'étranger, de bénéficier du haut niveau de protection sociale qui existe en métropole, mais nous voudrions au moins nous en approcher et obtenir, par exemple, des taux moins élevés pour les cotisations volontaires d'assurances sociales. Tous les Français de l'étranger auraient été heureux de voir figurer cette possibilité dans le Plan.

Une « stratégie de croissance pour la France » ? Une phrase est tout à fait révélatrice : « La France a un objectif de croissance soutenu, mais cette volonté est contrariée par les obstacles qui entravent son développement. Le garrot du déficit extérieur étouffe toute relance intérieure. » Ce garrot est dangereux. Mais les Français vivant à l'étranger ne sont-ils pas bien placés pour tenter de le desserrer ?

Le X^e Plan contient sur ce point précis, exceptionnellement, une indication intéressante et, à mes yeux, très positive. (*« Ah ! » sur les travées socialistes.*)

Elle se situe sous le titre : « L'exportation doit être le fait de tous » et se lit : « Les pouvoirs publics contribueront, pour leur part, à cet effort en proposant aux chambres de commerce, aux organisations professionnelles et aux conseils du commerce extérieur de conclure avec eux une charte nationale de l'exportation. » Voilà une idée intéressante.

Ensuite, sont précisés les organismes directement visés : « Il est nécessaire de renforcer le dispositif des chambres de commerce et les antennes permanentes des fédérations professionnelles, qui sont les mieux à même de rendre aux entreprises des services dits de proximité et de leur fournir une information professionnelle très spécialisée. »

En revanche, « corrélativement, l'activité des postes d'expansion économique des ambassades sera progressivement recentrée sur les tâches de diplomatie économique et d'animation générale ». Il reste à voir si les postes d'expansion économique et les services commerciaux officiels se contenteront de « diplomatie » et d'« animation » en laissant aux chambres de commerce, organismes privés et parfois organismes étrangers, le soin de la promotion commerciale française.

M. Jean-Pierre Masseret. Ce sont des établissements publics.

M. Jacques Habert. Pas à l'étranger, sauf rares exceptions. Mais cette orientation n'en est pas moins très intéressante. Elle méritera d'être étudiée et suivie.

Le X^e Plan parle beaucoup de l'Europe. Un demi-million de Françaises et de Français vivent hors de nos frontières en Europe, mais à aucun moment on ne parle d'eux. Pourtant, dans cette réorganisation de l'Europe, ne sont-ils pas parmi les premiers concernés ? Il y aura pour eux des questions de nationalité, de traitement, de situations.

Seront-ils toujours considérés comme résidant à l'étranger ? Les fonctionnaires qui percevaient des indemnités continueront-ils à les recevoir ? Et les enseignants qui étaient payés différemment selon qu'ils travaillaient à Forbach ou à Luxembourg, à Lille ou à Bruxelles ? Tout cela va sans doute changer, mais rien n'en est dit dans le texte que nous examinons.

Vous l'avez compris, dans ce Plan, les Français de l'étranger sont absents ! Par conséquent, ne serait-il pas bien difficile que les représentants de ces mêmes Français de l'étranger puissent lui donner approbation ?

Pour remédier à cette absence, un certain nombre de nos collègues ont déposé des amendements qui visent à les introduire d'une façon ou d'une autre dans le projet de loi.

Par conséquent, avant de nous prononcer, nous attendrons de voir quelle suite leur sera donnée. Nous serons également attentifs, monsieur le secrétaire d'Etat, aux explications, aux orientations, aux espérances que vous voudrez bien nous donner.

En tout cas, il est vraiment dommage que, dans un plan de développement économique, social et culturel pour la France, les Français de l'étranger n'aient pas obtenu la place qui leur revient. Pourtant, croyez-moi, mes chers collègues, les Français de l'étranger la méritent bien. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., de l'union centriste, du R.P.R. et du rassemblement démocratique et européen.*)

M. René Rénault. Mais bien sûr !

M. le président. La parole est à Mme Beaudeau.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'Histoire retiendra ce moment de l'évolution de nos sociétés européennes comme une nouvelle tentative - à chaque siècle la sienne ! - de faire renaître l'espoir alors que l'on organise le recul, l'abaissement et, demain, la désespérance.

M. le Président de la République ne peut plus, après huit ans de responsabilité à la tête du pays, nier le retour de la pauvreté, de l'inégalité, du rejet. Il envisage des solutions, en dehors du pays, comme Michel Rocard, dans la recherche, en fait, de l'affaiblissement de la France ou, comme M. Fabius, dans la définition d'une prétendue Europe sociale, qui ne peuvent conduire qu'à de nouveaux abandons, à de nouvelles difficultés pour le peuple français.

M. Calvet n'a pas tort de considérer que l'Europe risque de devenir une espèce de « ventre mou » où l'emploi chute.

M. Serge July n'a pas tort de considérer qu'« avec la fuite en avant européenne, les effets négatifs de la modernisation seraient élevés au carré, et ce sera une promesse noire de concurrence sauvage et meurtrière, de régions à l'abandon, de professions sinistrées, de statuts sociaux compromis ».

J'évoquerai maintenant un fait beaucoup plus grave que M. Rocard lui-même reconnaît : construire l'Europe, « c'est également reconnaître que l'Allemagne est la puissance économique dominatrice ».

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous n'approuvons pas ces noirs desseins, ces nouveaux abandons, ces dangers pour toute une politique sociale. L'objet de mon intervention tendra donc à défendre d'autres propositions que celles de cette Europe, traduite pour notre pays par votre projet de X^e Plan.

Philippe Herzog a raison de noter que le X^e Plan compare les services publics à la sidérurgie ; si l'on additionne les projets actuels, on ira vers la suppression de centaines de milliers d'emplois. Imaginez aussi, dit-il, les dégâts pour les usagers : l'aggravation de la flexibilité du travail, de la précarité de l'emploi, l'attaque contre les comités d'hygiène et de sécurité, la suppression d'un lit public sur trois, les mesures tendant à accroître l'injustice fiscale.

Après le naufrage de notre sidérurgie, de notre politique charbonnière, après le sacrifice de notre agriculture, de notre industrie textile, de notre politique industrielle, culturelle, forestière, fluviale, l'étape qui se dessine est celle de la remise en cause de la vie des hommes.

Votre X^e Plan au service de la politique européenne ne peut que porter des coups décisifs à toute la législation sociale de notre pays, la faire revenir à des dizaines d'années en arrière. Nous ne l'acceptons pas ! Et les hommes et les femmes de notre pays commencent à le percevoir.

Vous me direz que nous exagérons. Soyons clairs : je vous demande de démontrer que j'ai tort sur les points que je vais maintenant soulever.

Est-il acceptable que la Cour de justice européenne rappelle à l'ordre la France, qui a osé commencer à prendre des mesures positives en faveur de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes ?

Va-t-on, au nom de l'Europe - de l'intérêt des enfants peut-être ! - contester la durée du congé de maternité, le droit à des heures de sortie dont bénéficient les salariées enceintes et les mamans des jeunes enfants lors des rentrées scolaires ?

Va-t-on, au nom de l'Europe, remettre en cause l'interdiction du travail de nuit pour les femmes ?

Va-t-on aligner notre système de prestations familiales sur celui des autres pays et supprimer ainsi de nombreuses allocations ?

Votre projet de Plan, monsieur le secrétaire d'Etat, en introduisant des conditions de ressources, exclura des milliers de familles du bénéfice des allocations familiales. Votre projet au service de l'Europe va-t-il remplacer la cotisation patronale destinée à alimenter la branche famille par un prélèvement sur les revenus des salariés ?

La France est le seul pays d'Europe où les allocations familiales sont financées par des cotisations patronales. Croyez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que le patronat des autres pays européens va accepter la généralisation d'un tel système ?

Confirmez-vous que, sans attendre le X^e Plan, vous avez donné des instructions pour que la politique en faveur des femmes - dénoncée par l'arrêt de la Cour - soit revue, non pas comme le veulent les femmes de notre pays mais comme l'exige l'Europe, qui ne sera décidément pas celle des droits de la femme ?

Est-il vrai également que l'école maternelle française devra évoluer pour tenir compte d'une situation différente ailleurs, excepté la Belgique, mais évoluant dans un sens remettant en cause éducation, éveil, formation des plus jeunes enfants ?

Le projet de M. Jospin ne s'inscrit-il pas déjà dans cette perspective ?

J'en viens à une deuxième série de questions.

N'est-il pas vrai que dans ce X^e Plan vous envisagez de réduire la charge des entreprises pour le financement de la solidarité en faveur des retraités ?

N'est-il pas vrai que vous préconisez un prélèvement supplémentaire - 1 p. 100 - sur le revenu des salariés, un effort de solidarité envers ce que vous appelez les exclus du système, que nous considérons, nous, comme des victimes d'une politique injuste et inégalitaire ?

Pourquoi n'envisagez-vous pas de faire supporter par les bénéfices patronaux le financement d'une généralisation du revenu minimum d'insertion aux jeunes, à l'ensemble des démunis, dont vous savez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'ils sont de plus en plus nombreux ? Même M. le Président de la République le reconnaît.

Troisième série de questions : n'est-il pas vrai que vous envisagiez d'alléger la fiscalité de l'épargne, les revenus du capital, mais qu'en revanche vous décidiez d'intégrer dans l'assiette de l'impôt tous les revenus, y compris les bas revenus ?

N'est-il pas vrai que désormais, avec votre système, on prendra en compte, pour l'impôt sur le revenu, les allocations de chômage, le revenu minimum d'insertion, les prestations familiales ?

N'est-il pas vrai que 80 p. 100 des salariés seront assujettis à l'impôt, intégrant désormais des familles que la législation française exonérait de l'impôt sur le revenu ?

Quatrième série de questions : n'est-il pas vrai que vous remettiez en cause le droit à la santé pour lui substituer un système d'assistance ?

Comment pouvez-vous résoudre cette dualité entre les besoins grandissants en matière de santé et votre diminution des dépenses, votre démantèlement des services publics de protection sociale, votre incitation au recours tardif à l'hospitalisation, votre refus de suppression du secteur 2 relatif aux honoraires libres et votre intention de fermer un tiers, peut-être plus, de lits d'hospitalisation publique en France ?

Cinquième série de questions : pour les retraites, n'envisagez-vous pas un recul de l'âge effectif du départ en retraite, en exigeant quarante et une annuités de versement au lieu de trente-sept annuités et demie ? Ne prévoyez-vous pas d'abaisser le niveau des pensions en remplaçant la règle des dix meilleures années par une moyenne, en remplaçant l'indexation sur les prix ou les salaires bruts par une indexation sur les salaires nets ?

Enfin, le dernier point concerne les salaires et l'emploi.

Le projet de Plan ne reconnaît pas le salaire minimum à 6 000 francs. Il ne prévoit pas la transformation des emplois précaires en emplois définitifs. Il ne maintient pas les acquis sociaux, les droits conquis par la lutte, les statuts qui, pour beaucoup de pays européens, constituent une avancée, une conquête.

Votre projet de Plan ne fait que traduire un renforcement des inégalités sociales. Il envisage de substituer à la protection sociale collective des prestations d'assistance, dites de solidarité. L'aggravation des inégalités sociales est le fondement essentiel du processus d'intégration européenne.

En ce sens, nous nous déterminons de façon résolue contre cette volonté. Au recul de la protection sociale que vous envisagez, au développement du travail temporaire que vous organisez, aux ravages du travail clandestin prévisibles, aux inégalités sociales, aux inégalités entre hommes et femmes qui s'approfondissent, nous opposons un autre Plan que le vôtre - du renoncement et du recul - celui de l'espoir et du possible.

Les statuts et les droits nationaux de tous les salariés doivent être garantis et améliorés. Dans aucun pays, les acquis sociaux ne doivent être remis en cause. Le Smic à 6 000 francs est plus que jamais à l'ordre du jour, comme l'augmentation des bas et moyens salaires, des retraites et des revenus paysans. Des emplois stables et qualifiés doivent répondre aux besoins, tout comme la diminution du temps de travail à trente-cinq heures. Un bond en avant doit être réalisé dans tous les domaines, permettant le progrès social.

S'agissant des services publics, stoppons leur privatisation pour les améliorer et permettre l'égalité à leur accès, créer des formations et des emplois nouveaux, qualifiés et modernes dans les secteurs de la santé, des P.T.T. et des transports. La sécurité sociale, le logement social et la protection sociale doivent être préservés et améliorés, pour vivre dignement.

Une formation de qualité ouverte sur la vie et accessible à tous est urgente. Pour cela, les impôts doivent être justement répartis. Voilà un Plan, voilà une Europe nouvelle, celle des peuples et non celle de la finance, des affairistes et des spéculateurs.

Pierre Mauroy a déclaré samedi, à la Cité des sciences, que « l'Europe est perçue comme une contrainte et trop rarement comme un espoir ». Comment pourrait-il en être autrement avec les objectifs que vous cachez, que je viens de rappeler, et que confirmait tout à l'heure M. Fourcade, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ?

M. René Rénault. Ils sont d'accord !

Mme Marie-Claude Beaudeau. Je voudrais exprimer notre inquiétude devant l'opinion émise par la commission des affaires sociales. Dans son avis, M. Fourcade développe, en fait, deux idées.

La première est que « des orientations courageuses sont esquissées », portant sur le recul de l'âge effectif de la retraite et la nécessité de modérer le coût du travail afin de renforcer la compétitivité des entreprises.

La seconde marque une déception sur des choix trop timides concernant « le mode de financement des hôpitaux », « la non-fiscalisation du financement des prestations sociales », un prétendu « alourdissement des charges des régimes sociaux dans le domaine de la politique d'immigration », une réglementation communautaire « surabondante et une justice qui fera peser sur nos régimes sociaux de nouvelles obligations financières ».

M. Fourcade, dans ses réponses à notre commission, justifie son refus de soutenir le projet par le fait, notamment, que la période 1981-1983, la seule positive dans le gouvernement de la gauche, a accordé une priorité à la redistribution du pouvoir d'achat et qu'il ne faut surtout pas que cela se renouvelle par des références à la préservation des acquis sociaux.

M. Fourcade et la commission des affaires sociales ne veulent pas d'une Europe sociale. N'est-il pas écrit, à la page 26 du rapport, que jusqu'à présent l'Europe sociale a eu pour conséquences de « surajouter des réglementations contraignantes à une législation déjà très en avance sur celle de nos partenaires et d'imposer à nos régimes sociaux des obligations financières » ?

La majorité du Sénat ne votera pas le projet parce que, en fait, il est trop timide ou déjà trop en avance. Pour des raisons diamétralement opposées, que je me suis efforcée de mettre en évidence, nous ne le voterons pas non plus.

M. François Mitterrand affirmait vendredi, au Mans, vouloir faire reculer les inégalités : avec ce Plan, il les aggrave ; avec nos propositions, elles peuvent reculer.

C'est là un choix. Nous le faisons sans hésitation : il est celui de la France pour aujourd'hui, mais encore plus pour demain. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Sérusclat.

M. Franck Sérusclat. Monsieur le secrétaire d'Etat, au début de mon intervention, je tiens à vous dire combien j'approuve les apports de l'Assemblée nationale à votre premier projet de Plan, car ils contribuent à la recherche de justice sociale qui marque un gouvernement de gauche, et combien j'ai apprécié que vous les ayez acceptés. C'est, d'ailleurs, sur cette partie, c'est-à-dire sur cette ambition essentielle d'une stratégie de croissance et de lutte pour l'emploi liée à une cohésion sociale, que je souhaiterais m'attarder un instant et vous soumettre quelques suggestions concernant, notamment, les secteurs de l'éducation et de la santé.

Personne, aujourd'hui, ne peut contester ce que François Mitterrand exprimait à Limoges récemment, à savoir que « la France est dans une situation bien meilleure qu'elle n'a jamais été ; elle gagne du terrain et c'est le moment d'éviter que des catégories sociales puissent ressentir quelque inégalité ».

Il ajoutait que c'était, d'ailleurs, l'un des devoirs d'un gouvernement de gauche que de tenter d'effacer les inégalités pour assurer non seulement cette justice sociale dont je parlais, mais aussi cette cohésion sociale qui est nécessaire dans un environnement aussi difficile - certains l'ont dépeint tout à l'heure - la France entrant dans l'Europe et le Marché commun.

En fait, nous savons que la France est en situation non seulement de s'adapter au Marché commun, mais aussi d'y apporter un nombre déterminant d'éléments qui feront évoluer cette Europe de demain vers davantage de justice sociale.

Le temps est venu de partager plus équitablement, et sans nuire à la prospérité du pays, les résultats et la productivité qui est, en fait - je cite encore François Mitterrand - « le fruit de la sueur de tous les Français ». C'est ce que vous avez accepté, après le débat à l'Assemblée nationale, en répartissant les 3 p. 100 dont vous parliez tout à l'heure en trois fois 1 p. 100.

Désormais, 1 p. 100 sera consacré à la création d'emplois, étant entendu qu'il faudra savoir se servir de ce gisement nouveau et important qu'est le tertiaire, ainsi que de ce gisement qui peut être trouvé dans une amélioration du coût du travail, en particulier au niveau des bas salaires, en s'efforçant de déterminer les moyens d'exonération fiscale ou d'abaissement du coût social. Il conviendra également d'assurer l'investissement industriel et de faire en sorte que le pouvoir d'achat soit augmenté, en accompagnement de la valeur ajoutée. Ce n'est que justice d'envisager cette conception et cette répartition.

Le temps est venu aussi de modifier les relations entre l'entreprise et les travailleurs. Pendant une période que j'ai trouvée un peu longue, l'entreprise a joui d'une liberté telle que l'on frôlait l'arbitraire s'agissant des conditions d'embauche et de renvoi. Il est bon que des règles un peu plus strictes assurent la sécurité de l'emploi, mais cette dernière ne doit pas s'opposer à la mobilité de l'emploi.

Or, aujourd'hui, deux hypothèses peuvent être envisagées en la matière : la progression par la formation au sein de l'entreprise et la mobilité géographique par la dispersion des filiales des entreprises, non seulement dans l'Hexagone mais au-delà.

Il convient donc d'instaurer davantage de négociations et de concertation afin que le risque de perte d'emploi ne pèse plus trop lourdement sur le vécu du travailleur. De même est-il nécessaire de faire en sorte que les formes précaires deviennent de plus en plus des formes stables. En ce sens, l'entreprise doit respecter davantage qu'elle ne le faisait l'homme au travail.

Dans ces conditions, il faut consolider la place des travailleurs dans l'entreprise et assurer non seulement la concertation mais aussi le respect des grands droits fondamentaux que sont les droits au travail, à l'expression, à la formation, ainsi que l'égalité des hommes et des femmes. Ce seront, d'ailleurs, autant de points d'appui pour une projection dans l'Europe sociale dont nous aurons à parler.

Il convient encore de savoir lutter contre le chômage par la réinsertion et la réadaptation. Mais, je crois - vous l'évoquez, d'ailleurs, dans ce Plan - qu'il est un domaine essentiel pour lutter contre le chômage dans une société - Condorcet l'avait déjà prévu, mais peut-être est-ce encore plus urgent maintenant - dont il convient de savoir élever le niveau culturel : l'école pré-élémentaire et élémentaire. Je suis relativement étonné que les gouvernements, depuis quelque trente ans, n'aient pas vraiment pris conscience de l'importance de ces premiers temps dans le cursus scolaire.

Condorcet, Le Peletier, Jules Ferry avaient bien senti que c'était entre cinq et douze ans que se jouait le long terme. Mais il est bien évident que les conceptions de cette époque ne sont plus adaptées à la nôtre et qu'aujourd'hui l'école doit être dans la vie, accompagner l'enfant, et que les rythmes et contenus des enseignements doivent être adaptés à une civilisation si riche qu'il est important d'y être sensibilisé très tôt.

Je me permets d'insister sur cet aspect, car même le plan d'orientation de mon camarade et ami M. le ministre de l'éducation nationale commence à l'étape suivante. Or, si les premières possibilités d'acquérir la capacité d'être un citoyen apte à s'insérer professionnellement et socialement dans la société ne sont pas amorcées très tôt, on risque de ne pas réduire les difficultés que l'on rencontre dans les autres étapes, au lycée, à l'université, etc.

Je souhaitais vous présenter cette remarque pour que, éventuellement, dans les discussions qui se dérouleront sur ce projet de loi, vous puissiez en tenir compte.

Je désirerais faire également une remarque sur l'apprentissage, qui ne rejoindra pas celle de M. Fourcade. En France, trop nombreux encore sont ceux qui croient que les Allemands sont parfaitement satisfaits de la formule d'apprentissage qu'ils utilisent depuis quinze ou vingt ans, alors qu'en ce moment ils se posent une question difficile à résoudre, ceux qui arrivent aux niveaux de qualification importants n'ayant pas les éléments suffisants pour les acquérir solidement.

Trop nombreux aussi sont ceux qui pensent que l'apprentissage entre quatorze et seize ans est la bonne solution pour apprendre un métier. Non ! Je crois qu'aujourd'hui, si l'on veut effectivement bénéficier de l'apport de professionnels pour l'acquisition de données techniques, il faut que ce soit grâce à l'alternance vraie à partir des lycées qui, mélangeant le théorique et le technique de façon intelligente, permettent de former un homme ayant acquis des connaissances universelles et disposant de l'enseignement du professionnel pour son activité particulière.

Il faudrait aller, me semble-t-il, vers des lycées sachant associer les humanités et la technologie pour former, comme le souhaitait Jaurès, des hommes qui ne soient pas enfermés sans des fenêtres ouvertes sur le monde de la civilisation. Il conviendrait, par une alternance vraie, qu'on intègre, dans ce temps et hors des lieux d'enseignement ordinaires, la rencontre avec la profession.

Cette voie permet effectivement une orientation précoce et, éventuellement, des retours au lycée pour conforter les éléments théoriques dont on a besoin afin, ensuite, de pouvoir s'adapter et être mobile. Il me paraît préférable d'emprunter cette voie plutôt que de tenter de donner aux centres d'apprentissage la possibilité de faire obtenir les baccalauréats, les B.T.S. ou les unités d'enseignement supérieur.

Dans vos propositions, je me suis également arrêté un instant sur l'effort de solidarité auquel vous nous conviez. Aujourd'hui, il ne me paraît pas utile de présenter nos réflexions sur le R.M.I., sur les règles pour éviter l'exclusion, sur la nécessité d'améliorer ou de maintenir, au moins à son niveau, notre protection sociale.

En revanche, je me permettrai d'insister sur la nécessité de concourir à la bonne santé de tous les Français, donc de suggérer ce que pourraient être, dans le Plan, les propositions concernant la santé et, d'abord, la prévention et l'épidémiologie.

La France est particulièrement en retard par rapport aux pays anglo-saxons, s'agissant de l'épidémiologie. Il est important de savoir aujourd'hui quelles sont les causes particulières de certaines maladies cardio-vasculaires, telles que l'hypertension, quels sont les dévoiements des malades nutritionnelles.

Il conviendrait en ce domaine de légiférer afin que puissent être effectuées de vraies recherches épidémiologiques, qui débouchent sur de véritables propositions de prévention.

Il faut aussi que nous sachions lutter contre les fléaux de société, tels que le tabagisme, l'alcoolisme, la drogue, le sida, et, pour certains d'entre eux, coordonner nos actions à l'échelon européen.

En même temps, il faut que le Gouvernement soit cohérent. S'il veut lutter contre le tabagisme, il faut qu'il ait du courage et de l'audace pour empêcher la publicité. Il faut qu'il joue sur l'augmentation des prix, en évitant toute incidence sur l'indice des prix.

Il faut que, sur le plan général de la santé, des dispositions soient prises pour assurer la maîtrise des coûts hospitaliers, mais surtout pour organiser l'hôpital de telle façon qu'il s'ouvre sur l'extérieur par l'implantation de réseaux de soins permettant de « complémentariser » les capacités des centres hospitaliers universitaires, qu'il s'agisse des centres hospitaliers généraux, de l'hôpital local ou de la médecine ambulatoire.

Il faut que l'hôpital centre son action sur l'homme malade et que nous reparlions de la départementalisation, qui assurerait une responsabilisation des praticiens et, en même temps, une certaine mobilité dans l'entreprise qu'est l'hôpital.

Il faudra savoir revaloriser la situation des personnels, qu'il s'agisse du personnel non soignant, mais aussi des praticiens, internes, assistants...

Il faut savoir mettre en place des outils d'évaluation. Le rapport du Dr Armogathe montre que certaines propositions, sinon simples et pratiques, tout au moins claires et précises, devraient permettre, reprenant l'œuvre du ministre de la santé M. Edmond Hervé, que s'est dépêchée de détruire son successeur, Mme Barzach, de créer une agence, un conseil ou un comité d'évaluation, afin d'assurer une plus grande médicalisation du remboursement et de pouvoir juger, grâce aux données mises à notre disposition, quelle est la meilleure méthode de soin, en prenant le moins de risques possible et en sachant accepter les contraintes de l'économie et de l'humanité.

Une raison économique nous dicte certains choix : 8 720 francs de dépenses de soins par an et par habitant. Mais une raison humanitaire nous impose de mettre les soins à la disposition de tous.

M. Paul Souffrin. Et le forfait hospitalier ?

M. Franck Sérusclat. C'est une réalité qui correspond à une juste participation à l'accueil hôtelier.

Je ne vois pas pourquoi, dans la mesure où des exonérations ont été prévues, le parti communiste exprime encore aujourd'hui une réserve en la matière.

Je souhaiterais maintenant m'arrêter brièvement sur l'Europe sociale, dont l'objectif est de rapprocher les situations sociales existant aujourd'hui dans les pays de la C.E.E.

Il serait maladroit, et même absurde, de vouloir imposer la position française aux autres partenaires européens. La position française a des éléments positifs, mais la position allemande a des éléments intéressants.

Dans un premier temps, il faudra rapprocher ces positions, pour parvenir ensuite à une charte des droits fondamentaux, dans laquelle les travailleurs se retrouveront, car l'Europe ne peut pas se faire contre ces derniers.

L'Europe doit être maîtrisée afin que soient évitées les conséquences éventuelles de la libre circulation des capitaux, des tentatives de mouvements spéculatifs ou de restructuration d'usines qui prendraient en otage les ouvriers. (*Sourires sur les travées communistes.*)

Nous sommes capables de faire des propositions dans ce sens et de les concrétiser. Cette Europe sociale prendra, à l'initiative de M. le Président de la République, un bon départ prochainement.

Un autre domaine, qui préoccupe chaque travailleur européen, doit nous soucier aussi, c'est la protection de l'environnement. Il convient, en ce domaine, de faire les propositions qui nous amèneront peu à peu à la création d'une agence européenne de l'environnement, pour que des normes semblables prennent en compte non pas les intérêts économiques, mais la santé des individus et la protection de ce capital extraordinaire qu'est la nature. Les hommes ont, aujourd'hui, droit à la survie.

Enfin, c'est sur ce dernier point que je terminerai, vous évoquez dans le X^e Plan que vous défendez la nécessité de l'approfondissement de la démocratie. J'y crois beaucoup.

Cet approfondissement de la démocratie locale ne doit, à aucun moment, dévier d'un principe fondamental, la relation entre les électeurs et les élus, le suffrage universel.

M. René Régnault. Très bien !

M. Franck Sérusclat. Aujourd'hui, nous avons tendance à accumuler communauté sur communauté, délégation sur délégation. Le citoyen ne s'y retrouve plus et ne sait plus qui décide pour lui. Il ne peut plus le désigner directement et il ne peut plus le sanctionner. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, sans revenir sur l'historique de la planification française, permettez-moi de m'interroger avec vous sur la signification et la portée de cet acte politique fondamental, auquel la représentation nationale est associée aujourd'hui.

Si, au lendemain de la dernière guerre mondiale, la mission du Plan était de concourir à la reconstruction du pays et à la réorganisation des grands secteurs de base dans une économie exsangue et fermée, elle est désormais plus tributaire de l'ouverture de plus en plus large de notre économie sur l'extérieur, mais aussi de la complexité croissante de notre société, ainsi que d'une décentralisation de plus en plus poussée des décisions.

Le Plan a perdu sa valeur normative. Il n'est plus ce carnet de bord de la nation, cette liste d'objectifs à réaliser en vue de satisfaire les besoins individuels et sociaux du peuple français : la planification stratégique lui a succédé.

Le Plan demeure néanmoins l'expression privilégiée de la volonté nationale appliquée au développement économique et social. Il est l'outil de réflexion, de concertation et d'orientation sur les questions que se posent les Français, notamment pour relever le défi européen, lutter contre le chômage et renforcer la solidarité.

Il paraît donc essentiel qu'un texte de cette importance, quelles que soient les orientations proposées par le Gouvernement ou modifiées par l'Assemblée nationale en première lecture, soit examiné et débattu par le Sénat.

Le Plan présenté me semble plus proche d'un catalogue de bonnes intentions que d'une volonté claire et affirmée de répondre efficacement à l'enjeu du grand marché unique de 1993.

L'hymne au libéralisme du projet gouvernemental complété, en sens inverse, par l'orientation idéologique de l'économie mixte à l'Assemblée nationale sonne le glas d'une stratégie, louable à son départ, mais dépourvue de mesures détaillées.

Il convient alors de s'interroger sur les ambiguïtés de ce projet de loi et de signaler les rigidités oubliées ou les freins à la modernisation de l'économie, au redéploiement de l'Etat ou à la conquête de l'espace économique et social européen.

A priori, la lecture de ce texte littéraire pourrait recueillir notre accord sur l'essentiel. En effet, la stratégie de croissance, l'ambition pour l'Europe, la reconquête d'un haut niveau d'emploi, la maîtrise de l'inflation ou la définition des « grands chantiers » ne peuvent susciter que notre approbation.

Comment ne pas constater le virage pris depuis six ans ?

On reconnaît, désormais, les contraintes déterminantes que font peser sur l'économie l'environnement international, le rôle du marché, le principe de la liberté de gestion pour les entreprises.

On admet que les rémunérations, ainsi que l'aménagement des conditions et de la durée du travail, relèvent de la négociation contractuelle.

On soutient, enfin, que le respect des équilibres fondamentaux - prix, échanges, paiements extérieurs, budget, régimes sociaux - est la condition impérative d'une croissance forte et équilibrée.

La prose qui nous est soumise ici heurte l'esprit critique par son flou artistique.

En ce qui concerne la politique fiscale, tant à propos des revenus de l'épargne que dans le domaine de la T.V.A. et des accises, la libre circulation des capitaux au 1^{er} juillet 1990 et le nécessaire rapprochement des taux pour 1993 vont induire des pertes de recettes substantielles qu'il faudra compenser.

Ils vont surtout créer de très forts clivages entre les zones de basse pression fiscale - R.F.A., Luxembourg, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Irlande - et les autres.

En France, les épargnants sont imposés à 27 p. 100, alors que les Allemands et les Anglais ne le sont pas du tout ; les bénéficiaires sont taxés à 42 p. 100 - contre 33 p. 100 chez nos grands partenaires et 10 p. 100 en Irlande - et 40 p. 100 de la protection sociale est supportée par les entreprises - contre 33 p. 100 en R.F.A. et aux Pays-Bas et moins de 30 p. 100 en Grande-Bretagne.

Comment, dans ces conditions, la France se prépare-t-elle à affronter l'espace unique ?

Préparer le 1^{er} janvier 1993 revient à trouver plusieurs dizaines de milliards de francs de ressources pour compenser ces baisses d'impôts nécessaires. Cela veut dire aussi moins de fonctionnaires, moins d'administration centrale, plus de décentralisation et la reprise des privatisations. Le projet de Plan que nous examinons aujourd'hui est muet sur tous ces sujets !

S'agissant de l'emploi et de l'analyse de la croissance actuelle, selon le texte amendé par l'Assemblée nationale, ou rectifié par le Gouvernement, la France entre dans une « phase nouvelle » qui met un terme à la période d'assainissement 1983-1988.

Vous en tirez la conclusion, peut-être hâtive, que notre pays peut s'orienter vers un nouveau partage social et donner un certain avantage aux salaires par rapport aux autres revenus.

Il faut rappeler la nécessité d'une modération salariale, car seuls les pays ayant freiné les hausses de salaire ont enregistré des créations d'emplois.

On ne peut pas séparer cette analyse des résultats du commerce extérieur. Certes, il y a amélioration à l'exportation - nous avons récemment dépassé le cap des 100 milliards de francs d'exportations mensuelles - mais le déficit prévu cette année n'est-il pas de l'ordre de 50 milliards de francs ?

Votre analyse comporte des dangers parce qu'elle risque de compromettre les efforts de rigueur affichés par ailleurs en matière d'inflation, de dépenses publiques et de monnaie. Elle méconnaît le retard accumulé depuis le premier choc pétrolier en matière de marges, la diversité des situations individuelles ou professionnelles ainsi que la nécessité, soulignée fortement par le Plan, de financer un volume plus important d'investissements.

Doit-on pour autant oublier d'autres problèmes, tels le recul de l'âge de la retraite pour faire face au déficit du régime à l'horizon 2005 ou la reconnaissance du lien entre le coût du travail et l'emploi, lequel a pu être sous-estimé dans le passé ?

Le projet de Plan fait référence à la réduction du temps de travail, l'objectif étant d'abaisser la durée du travail sans peser sur les coûts et sans réduire les capacités de production. Vous oubliez peut-être dans votre raisonnement les possibilités d'accroître le temps d'utilisation des moyens de production.

Le Gouvernement affiche la volonté de gérer de manière stricte les finances publiques en s'engageant à réduire chaque année le déficit pour qu'il atteigne 70 milliards de francs en 1992.

De plus, pour alléger le coût de la protection sociale et améliorer la solidarité nationale, il envisage un prélèvement sur tous les revenus.

Enfin, il affirme que l'ensemble des dépenses publiques devrait augmenter moins vite que la production nationale.

Pour financer l'ensemble de ses bonnes intentions, le Gouvernement compte sur un surplus de croissance, déjà sensible en 1989. On peut cependant s'interroger sur la possibilité de réaliser ces objectifs.

En effet, si la version initiale du projet de Plan rendait un certain hommage au marché, nuancé par l'affirmation de l'utilité éminente d'un Etat fort et sous réserve que sa gestion soit plus économe et plus efficace, la version amendée opère un repli frileux sur ce terme sacré.

Paradoxalement, le caractère quasi religieux de ce vaste secteur public ne rend-il pas nos entreprises privées plus « offertes » et vulnérables dans une économie ouverte en droit ou en fait aux étrangers ?

Ne devrait-on pas affirmer plus nettement que les entreprises publiques du secteur concurrentiel doivent exercer leur activité à armes totalement égales ?

Sur ce point, nous avons déjà eu l'occasion de souligner le rôle anormal de la Caisse des dépôts et consignations dans l'affaire de la Société générale. Cette institution prestigieuse est sortie de sa position habituelle d'équilibre et de neutralité pour participer à une bataille franco-française, soulignant ainsi les dangers d'une économie mixte sans règles du jeu ni code de déontologie et laissant transparaître à la fois des objectifs de règlements de comptes et des soucis de querelles politiques.

Nous ne pouvons donc que nous élever contre la prise de participation de la Caisse des dépôts et consignations dans le Crédit lyonnais, nouvelle démonstration d'un détournement de ses fonds propres qui est susceptible de créer, de surcroît, des inégalités de traitement entre les entreprises publiques elles-mêmes.

Ce concept d'économie mixte, tel qu'il transparaît dans l'actualité financière de ces derniers mois, semble contradictoire avec la démarche de libre concurrence qui inspire la Communauté économique européenne.

Il faudrait reprendre la politique de privatisations qui a été conduite pendant les deux dernières années. C'est là une contrainte qu'il conviendrait de lever au risque d'enrayer le développement de nos entreprises nationalisées et de contrarier leur stratégie de regroupement à l'échelle mondiale.

La manne financière de ces nouvelles privatisations permettrait de pallier les conséquences de l'harmonisation fiscale ou de tenir, par exemple, les engagements de la loi de programmation militaire aujourd'hui compromis.

Notre groupe a déposé un amendement dans ce sens pour poursuivre la privatisation du secteur concurrentiel des entreprises publiques et permettre à ces dernières de vendre des actions, jusqu'à 49 p. 100 de leur capital, dans une première étape.

Une reprise des privatisations permettrait d'arrêter cette lente et insidieuse paupérisation de l'Etat et de le contraindre à plus de productivité, ainsi qu'à un inévitable redéploiement de sa place et de son rôle.

En matière de politique industrielle, cela suppose une politique du tissu productif passant par plus de régionalisation et de partenariat.

L'Etat doit être ici plus compréhensif et incitatif ; il doit jouer avec les entreprises, être leur complice, comme cela se passe aux Etats-Unis ou au Japon.

La planification pourrait jouer pleinement un rôle envers les entreprises, notamment les P.M.E. et P.M.I., qui sont, paradoxalement, bien délaissées par le texte qui nous est soumis. Ces dernières réalisent près de 40 p. 100 du chiffre d'affaires et emploient la moitié des effectifs de l'industrie. Le Plan pourrait donc soutenir leur bonne intégration en Europe, en veillant à améliorer leur environnement économique et financier.

Je terminerai mon exposé en évoquant deux grandes données oubliées par ce projet de Plan.

Je traiterai, tout d'abord, de l'avenir du secteur de l'électronique et de l'informatique dont la détérioration rapide est inquiétante.

Une prise de conscience à l'échelon de l'Europe paraît nécessaire pour élaborer une politique de redressement, face aux géants américain et japonais ou aux « quatre dragons » asiatiques. L'Europe représente 30 p. 100 du marché mondial de l'électronique.

Une approche commune permettrait d'augmenter massivement l'effort en matière de circuits intégrés et de nous mobiliser sur les nouvelles technologies, haute définition et numérisation, dans les industries des communications, de l'information et de l'audiovisuel. Elle permettrait, en outre, de rassembler les investissements nécessaires aux groupes européens pour faire face à la percée asiatique.

L'autre secteur ignoré par le projet de Plan est l'automobile. C'est pourtant l'un des plus exposés à la concurrence.

A l'horizon de 1992, une part de nos marchés ne nous sera-t-elle pas enlevée par nos concurrents asiatiques comme en République fédérale d'Allemagne où leur pénétration est déjà supérieure à 14 p. 100 ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre texte n'aborde pas les vrais problèmes de la modernisation de notre pays, notamment les freins à la mobilité. On peut ainsi citer des hommes qui sont gênés pour changer de domicile par une fiscalité immobilière trop lourde, des entreprises dont la transmission reste problématique et complexe, des Français désireux de

s'installer à l'étranger pour renforcer la présence de notre pays et qui rencontrent des obstacles pour l'enseignement de leurs enfants, des coûts élevés de protection sociale et des difficultés de réinsertion à leur retour.

Vous me permettrez de conclure en remerciant les rapporteurs, nos amis, qui ont fait ce très important travail.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ce Plan nous paraît peu convaincant et très insuffisant. Sa discussion, nous l'espérons, permettra de l'amender. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste et du R.P.R.*)

M. Jean-Pierre Masseret. Avec l'amendement de suppression de l'article unique !

M. le président. La parole est à M. Bonduel.

M. Stéphane Bonduel. Monsieur le secrétaire d'Etat, lors du débat à l'Assemblée nationale, vous n'avez pas manqué de rappeler que c'est Pierre Mendès France qui est l'auteur de la formule « faire du Plan un des grands sujets de la concertation politique est le meilleur moyen d'intéresser la nation à ses orientations ». Sur ce point au moins, il était en accord avec le général de Gaulle qui faisait de cet exercice consacré aux perspectives d'avenir de la France une « ardente obligation ».

Mais les temps ont changé et le cadre dans lequel s'élabore le X^e Plan - c'est à juste titre que le Conseil économique et social ne manque pas de l'observer - est celui d'une internationalisation de l'économie de marché et d'une interdépendance accrue des économies.

Les perspectives d'avenir sont donc, pour une part importante, conditionnelles. C'est d'ailleurs cette notion que l'on retrouve dans l'exposé des motifs du projet de Plan, qui indique que le Gouvernement a fait dans son projet « un choix délibéré en faveur d'une planification stratégique, la seule qui soit utile dans un monde de plus en plus aléatoire ».

La philosophie qui, en fait, inspire le projet de Plan est celle d'une économie mixte ou partagée, dans laquelle non seulement l'Etat joue sa partie, mais suscite et oriente les actions que d'autres que lui peuvent réaliser. C'est là une première raison pour que ce projet de Plan reçoive notre approbation.

Bien entendu, les grands objectifs sont clairement affichés. Il s'agit de la reconquête progressive d'un haut niveau d'emploi par la poursuite d'une politique de désinflation avec une modération des revenus nominaux, une modération des prix internes et, en conséquence, une amélioration de la compétitivité.

C'est bien la volonté clairement exprimée d'aller vers une croissance économique « tirée » par l'exportation et l'investissement et, de ce fait, d'atteindre une capacité nouvelle de création d'emplois. Voilà une autre raison d'y apporter notre concours.

Le deuxième objectif est un meilleur partage de cette croissance en vue d'améliorer le niveau et les conditions de vie et de maintenir les conditions d'une bonne protection sociale ainsi que d'une solidarité nationale entre les différentes couches de la population.

Ce plan vise enfin à créer les conditions de mise en œuvre d'un projet européen ou, plutôt, d'une meilleure insertion dans une Europe nouvelle.

Il reste cependant, comme l'observe le rapport du Conseil économique et social, que le projet de Plan peut sembler insuffisamment nourri d'évaluations, lesquelles permettraient de se faire une meilleure idée de sa « faisabilité » et qui souffrent d'une imprécision sur les moyens associés aux projets.

Mais comme vous l'avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, en définitive, c'est le résultat de la démarche générale adoptée et pour ne pas, en quelque sorte, planifier à crédit.

Et puis, comme vous l'avez également dit de nombreuses fois, des projections budgétaires pluriannuelles doivent, sinon dès la prochaine loi de finances, du moins à partir des lois de finances ultérieures, accompagner celles-ci pour vérifier et, dans toute la mesure du possible, adapter les moyens aux projets.

Mais cela signifie aussi, une fois le projet de Plan adopté, que la concertation devra être poursuivie lors du suivi de l'exécution, et que, en particulier dans un certain nombre de domaines qui peuvent échapper aux aléas extérieurs, les moyens de leur mise en œuvre soient mieux précisés.

Vous vous y êtes engagé, c'est une raison supplémentaire de vous apporter notre appui, monsieur le secrétaire d'Etat.

Après ces quelques réflexions liminaires, je souhaite aborder un point particulier qui a trait aux contrats de plan, plus particulièrement aux problèmes posés par les zones rurales en difficultés. Monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement, lors de sa prise de fonctions, a trouvé largement engagé le processus des contrats Etat - régions, sans référence au Plan, bien entendu, puisque la notion même en avait disparu. Je vois d'ailleurs là une certaine cohérence entre la démarche adoptée aujourd'hui par la Haute Assemblée, tout au moins par sa majorité, et cette absence de ligne directrice nationale voulue par le gouvernement précédent.

Vous avez décidé de faire à nouveau des contrats de plan Etat - régions, sans d'ailleurs remettre en cause fondamentalement les négociations antérieures, mais le fait que ces contrats ont été négociés en dehors même de la planification nationale semble poser un certain nombre de problèmes.

Un des axes majeurs de la politique d'aménagement du territoire est le soutien des zones en difficulté, notamment le milieu rural puisque le territoire naturel est constitué à hauteur de 15 p. 100 par des zones rurales fragiles.

Une politique d'aménagement rural plus active, « coordonnée avec les actions de la Communauté européenne » est certes préconisée, l'agriculture et la forêt devant faire partie d'un tissu économique diversifié impliquant « des activités secondaires et tertiaires et une armature urbaine bien structurée. » Dans l'optique des contrats signés par l'Etat et la région, des actions visant à exercer la solidarité nationale et régionale à l'égard des zones rurales en difficulté sont prévues.

Les zones retenues présentent des critères de vulnérabilité économique, démographique, urbaine et spatiale, et recouvrent, pour la plupart, des « pays » structurés depuis de nombreuses années et qui constituent des entités à l'identité affirmée ayant une bonne pratique de la coopération intercommunale. Dans le même temps, la réforme des fonds structurels européens se met en place : l'objectif 5 b, dans la perspective de la réforme de la politique agricole commune, est de promouvoir le développement des zones rurales classées fragiles.

Pour prendre un exemple, la région Poitou-Charentes a proposé que l'ensemble des zones fragiles de son territoire soit éligible à cet objectif 5 b compte tenu des critères de sélection déterminés par le règlement de coordination. Il apparaît aujourd'hui que, parmi les trois zones proposées, le secteur central ne sera pas éligible aux fonds structurels européens pour des raisons, semble-t-il, de contraintes budgétaires, puisque les indicateurs passés et présents n'y sont pas plus favorables que dans l'ensemble des autres secteurs retenus.

La première question qui se pose est de savoir si cette différence de traitement entre les zones fragiles à l'intérieur d'une même région n'entraînera pas un déséquilibre qui précipitera le dépeuplement des « pays » non bénéficiaires des fonds structurels européens.

Le développement économique des zones rurales va-t-il se polariser dans les secteurs ruraux aidés à la fois par l'Europe, l'Etat et la région ? Aurons-nous un système d'aide à deux vitesses avec, d'une part, des régions fragiles bénéficiant des aides croisées de l'Europe, de l'Etat et des régions, qui pourront ainsi envisager des actions de développement significatives leur permettant d'affronter les conséquences de la politique agricole commune et, d'autre part, des régions, elles aussi fragiles, mais ne bénéficiant pas des concours européens et qui seront en conséquence un peu plus isolées pour lutter contre le mouvement de désertification rurale déjà bien engagé ?

La seconde question, qui découle de la première, est de savoir si l'Etat envisage un redéploiement de ses aides en direction des zones fragiles qui ne seront pas retenues pour bénéficier des dispositions prévues à l'objectif 5 b de la réforme des fonds structurels afin que soit instituée une sorte de péréquation des ressources en utilisant les moyens existants : le F.R.I.L.E., fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi ; le F.I.D.A.R., fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, etc., ou en les abondant. Ainsi, il serait contribué à une meilleure structuration de l'espace rural avec la mise en place d'une armature plus solide et d'un maillage plus fin qui ne laisserait pas de larges vides sur la carte des « pays » fragiles.

Tels ne doivent pas être, tels ne sont pas - je le sais, monsieur le secrétaire d'Etat - le vœu et l'intention du Gouvernement ; vous l'avez suffisamment indiqué dans vos réponses à l'Assemblée nationale. Il s'agit là, s'il en était besoin, d'une raison supplémentaire pour vous apporter notre appui. *(Applaudissements sur certaines travées du rassemblement démocratique et européen et sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Ginesy.

M. Charles Ginesy. Monsieur le secrétaire d'Etat, compte tenu de l'heure qui avance inexorablement...

M. le président. Elle est même avancée !

M. Charles Ginesy. ... mon souci sera d'attirer essentiellement votre attention sur les pratiques de l'Etat au cours de la mise en œuvre du IX^e Plan, contre lesquelles il est absolument indispensable de se prémunir par des dispositions concrètes et adéquates au cours du déroulement du X^e Plan.

Ces pratiques devraient intéresser particulièrement tous mes collègues dotés d'un mandat électif au sein de l'une des collectivités locales cosignataires du Plan. En effet, d'après vos services, monsieur le secrétaire d'Etat, les objectifs du IX^e Plan, les contrats de plan, auraient été atteints dans les Alpes-Maritimes pour le programme routier. L'Etat s'appuie à cet égard sur un postulat clair et simple : le montant des autorisations de programme ouvertes entre 1984 et 1988 dépasse largement les financements prévus initialement dans les contrats de plan.

Il est bien évident que ce constat est bien utile à l'Etat pour convaincre les collectivités locales de renouveler ce partenariat au cours du X^e Plan, si celui-ci doit être exécuté dans les mêmes conditions que celles du IX^e Plan.

Seulement voilà... si les chiffres annoncés paraissent - je dis bien paraissent - donner tous apaisements aux partenaires de l'Etat que sont le conseil régional et le conseil général, ils ne reflètent pas, tant s'en faut, la réalité des travaux exécutés, hélas !

Qu'a donc fait l'Etat dans le département des Alpes-Maritimes ? J'ai examiné les divers dossiers routiers du IX^e Plan. Je citerai, pour commencer, un exemple qui m'est cher : celui de la liaison Nice-Digne par la route nationale 202, exemple que vous connaissez, monsieur le secrétaire d'Etat, pour être venu dans notre département ; je m'en souviens, on vous a reçu au conseil général lorsque vous vous occupiez de la formation.

Le retard pris au cours du Plan dans l'exécution des travaux a atteint un point tel que la presse locale s'est en fait l'écho à plusieurs reprises. Vers la fin de l'année 1988, alors que la route aurait dû être dédoublée, *Nice-Matin* titrait sans ambages : « O.K. pour le département - K.O. pour l'Etat ». Cela résumait bien la situation.

Dans les gorges de la Mescla, il n'avait été percé qu'un tunnel inutilisable en l'absence des accès aux deux têtes et, de plus, ce tunnel avait été financé en totalité par le conseil général, la maîtrise d'ouvrage lui ayant été confiée.

Mais qu'a fait l'Etat en aval, partie placée directement sous son contrôle exclusif ? Pendant des mois, les travaux ont été ralentis pour ne pas dire arrêtés : on a prétendu qu'il s'agissait d'une décision politique ! Je n'ose y croire, permettez-moi de vous le dire !... Mais alors pourquoi le chantier a-t-il été suspendu ?

Je citerai également, opérations vitales pour le développement de notre département, la « pénétrante » Cannes-Grasse, amorce de la route Napoléon, et l'aménagement de la vallée de la Roya, qui connaissent des problèmes à l'heure actuelle et qui ont également stagné au cours du IX^e Plan.

Ces constatations m'ont conduit à me pencher sur les bilans chiffrés émanant de vos services. Ce que j'ai découvert, monsieur le secrétaire d'Etat, me semble être une pratique pour le moins contestable de l'Etat, je pèse mes mots.

En effet, en 1984, au cours du IX^e Plan, nous avons signé un contrat qui programmait un engagement précis de l'Etat et des collectivités locales dans le domaine des routes.

Chaque année - je le rappelle - les directions départementales de l'équipement sont destinataires des enveloppes d'autorisations de programme de l'administration centrale et elles sont autorisées à engager des dépenses à l'intérieur de l'enveloppe attribuée. Lorsque ces autorisations de programme sont ouvertes, des titres de perception sont émis par l'Etat à l'encontre des collectivités locales qui participent financièrement

aux opérations de contrat. Les dépenses réelles sont ensuite couvertes par l'Etat au fur et à mesure des besoins par les crédits de paiement.

Ces mécanismes rappelés, le bilan du contrat de plan me conduit au constat suivant : savez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, que les dépenses réelles de l'Etat, au cours du IX^e Plan, pour les opérations routières contractualisées que j'ai évoquées, ont été en pratique inférieures aux contributions des collectivités locales concernées, régions et départements ?

En effet, je suis en mesure de vous préciser les chiffres qui concernent mon département : montant des autorisations de programme ouvertes, 185 millions de francs ; montant versé par les collectivités locales à l'Etat, 115 millions de francs ; montant réellement dépensé par l'Etat, 100 millions de francs. Ainsi, il apparaît notamment que l'Etat n'a pas tenu ses engagements contractuels.

De plus, l'Etat n'a rien dépensé de ses propres deniers sur les routes nationales des Alpes-Maritimes puisque le montant des dépenses totales s'est élevé à 100 millions de francs alors qu'il a reçu des collectivités locales, conseil régional et conseil général, 115 millions de francs pour ces travaux. Autrement dit, monsieur le secrétaire d'Etat, pourquoi l'Etat n'a-t-il pas respecté ses engagements ? Où sont passés les 15 millions de francs financés par les contribuables locaux et régionaux et non utilisés par l'Etat ? Sont-ils immobilisés dans les caisses de l'Etat ? Ont-ils été utilisés ailleurs, ce qui serait un comble ? Il est invraisemblable que l'Etat ouvre des autorisations de programme et que les crédits de paiement ne suivent pas, surtout dans de telles proportions : 185 millions de francs en autorisations de programme, 100 millions de francs en crédits de paiement, presque du simple au double !

Je vous laisse penser ce que cela représente sur le plan moral. Quelle confiance, dès lors, les collectivités locales concernées peuvent-elles faire à l'Etat au sein de la contractualisation ?

Comment les collectivités locales pourront-elles continuer à accepter de telles pratiques de l'Etat qui reviennent non seulement à ne faire financer que par les collectivités locales des équipements qui sont de sa compétence mais, plus encore, à faire supporter à ces dernières des avances de trésorerie à son bénéfice ?

Ce constat, pour la période 1984-1988, ne manque pas de susciter en moi de fortes et graves inquiétudes quant à la mise en place du X^e Plan et à son bon déroulement.

Aussi me paraît-il fondamental que l'Etat puisse donner aux collectivités locales des garanties de bonne gestion dans la mise en œuvre du contrat au travers des dispositions concrètes suivantes : assurer dans le cadre du X^e Plan le rattrapage du retard pris au cours du IX^e Plan, lequel s'élève à 115 millions de francs pour le seul département des Alpes-Maritimes ; prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour que les dépenses réelles au cours du X^e Plan atteignent les montants figurant au contrat ; enfin, prévoir un échelonnement régulier des dépenses au cours du X^e Plan.

Sur ce dernier point, les engagements de l'Etat au cours de la période 1984-1988 ont en effet été marqués par une très grande irrégularité. Alors que les autorisations de programme ouvertes chaque année auraient dû avoisiner 20 p. 100 du montant global, leur calendrier a été le suivant : 1984 : 3 p. 100 ; 1985 : 3 p. 100 ; 1986 : 14 p. 100 ; 1987 : 41 p. 100 ; 1988 : 39 p. 100.

Cette irrégularité flagrante des dépenses programmées conduit inévitablement à des conséquences néfastes telles que l'impossibilité de répartir dans le temps le plan de charge des entreprises du bâtiment et des travaux publics ou, encore, l'impossibilité de permettre des ouvertures de sections fonctionnelles tout au long du contrat.

Par ailleurs, dans les mêmes conditions que l'Etat demande aux collectivités locales de verser leur participation en totalité dès l'ouverture des travaux d'une tranche fonctionnelle, il me paraît logique et équitable de voir respecter une réciprocité et - pourquoi pas ? - de verser au département maître d'ouvrage des travaux préventifs de l'illustre glissement de la Clapière, que j'ai évoqué ici, le montant total de sa participation, soit 60 millions de francs, dès 1989. Pourquoi pas, sur la plan de l'équité ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, tous ces faits me permettent d'établir un constat : celui de la position de l'Etat, qui se « défait » sur les collectivités locales des dépenses qui lui incombent.

Je viens d'évoquer les procédés qu'utilise l'Etat pour les contrats de plan routiers, mais je pourrais ajouter non seulement les transferts de charges dont les partages des services de l'Etat - direction départementale de l'équipement, direction départementale de l'action sanitaire et sociale - sont accompagnés, mais encore les transferts en matière de collèges.

En définitive, l'Etat se conduit en « commandeur mais sans être le vrai payeur », contrairement à l'adage bien connu « qui commande paie ».

Pour en revenir aux routes, je ne vous demanderai pas de procéder à une analyse des résultats du IX^e Plan sur l'ensemble du territoire, analogue à celle que vous venez d'entendre. J'ose simplement espérer que tous les départements ne sont pas logés à la même enseigne que le mien.

En tout cas, je vous invite, monsieur le secrétaire d'Etat, à donner aux collectivités partenaires de l'Etat toutes les garanties indispensables afin que le X^e Plan ne soit pas, lui aussi, le « théâtre » de telles anomalies de gestion.

Je dois, en revanche, reconnaître que l'Etat affiche, dans le X^e Plan, son intention d'accroître sensiblement ses réalisations sur les axes routiers structurants des Alpes-Maritimes. Je veux d'ailleurs, en la circonstance, rendre hommage aux services locaux de l'équipement, directions départementale et régionale, qui ont pris conscience de la nécessité d'accélérer les travaux puisqu'ils ont prévu un financement de 835 millions de francs, réparti sur cinq ans.

Je ne peux qu'applaudir, car cela permettra de rattraper par des accès routiers des communications d'intérêt national - liaisons Cannes-Grasse, Nice-Digne-Grenoble - et international - liaison Nice-Cuneo, qui fait partie de l'axe reliant l'Espagne, la France et l'Italie. Il y a là un accroissement sensible par rapport aux chiffres du IX^e Plan, que j'ai rappelés tout à l'heure.

Cependant, qu'il ne s'agisse pas là encore d'un leurre et que les efforts affichés par l'Etat deviennent une réalité ! Pour cela, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande avec une insistance particulière de donner les instructions nécessaires afin que les 835 millions de francs prévus pour les opérations programmées au X^e Plan soient réellement dépensés. Je vous demande également - ce ne serait que justice - que soit rattrapé, pendant le X^e Plan, le retard pris par l'Etat au cours du IX^e Plan, qui s'élève à 110 millions de francs.

Afin de souligner les incohérences de l'application des contrats de plan, vous voudrez bien m'excuser, mes chers collègues, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir pris pour exemple celui de mon département, en citant des chiffres et en relatant des faits dûment contrôlés par mes soins. Il s'agit non pas d'égoïsme, mais de la nécessité de m'appuyer sur des réalités bien connues. Les chiffres, dit-on, sont têtus. Ils le sont pour moi plus que les phrases explicatives ou justificatives.

Vous me permettrez, dans cette intervention, une redondance pour inviter mes collègues à faire, s'ils le jugent utile, le point en la matière pour leur département.

Les contrats de plan ont-ils connu ici ou là, ou bien ici et là, les mêmes vicissitudes ? S'agit-il d'une image départementale s'appliquant au niveau national ? J'ose espérer que non.

Je précise que mon propos est guidé par le souci non pas de défendre les intérêts spécifiques d'un seul département, mais de tirer des conclusions d'ordre général en faveur de l'équité nationale.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous invite à tout mettre en œuvre afin que l'Etat ne continue pas à se discréditer à l'égard de certains de ses partenaires régionaux ou départementaux à l'occasion des engagements pris et non respectés. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que vous pourrez, à mon sens, assurer la crédibilité qui s'impose dans l'application des contrats de plan routiers du X^e Plan.

Puisse cette intervention, que j'ai voulue pragmatique et rationnelle, aider à remplir cette mission ! (M. Jacques Machel applaudit.)

M. le président. La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'un des objectifs déclarés de ce X^e Plan et que vous considérez être un grand « chantier » est la formation.

Or, les ambitions affichées par le Gouvernement sont loin d'être suffisantes et les moyens dégagés ne permettent pas de satisfaire les besoins immenses.

Ce premier chantier est le seul à comporter des prévisions financières. Aussi, pour la durée du Plan, le Gouvernement prévoit 4 milliards de francs supplémentaires chaque année. Le financement du système éducatif pour les années à venir devrait répondre à trois défis : le développement de la scolarisation, la crise du recrutement et l'amélioration de la qualité de la formation pour tous les jeunes.

Or l'accueil des 170 000 élèves supplémentaires attendus d'ici à 1992 dans le second degré public nécessite des postes, des locaux et des équipements correspondants, soit au total 20 milliards de francs supplémentaires.

Vous décidez de ramener les classes à 35 élèves, ce qui est un premier pas appréciable, mais encore insuffisant. En outre, vous limitez cet objectif aux lycées, ce qui demande 1,5 milliard de francs.

Treize milliards de francs sont nécessaires pour assurer l'accueil de 240 000 étudiants supplémentaires attendus pendant la durée du Plan.

A ce minimum de 34,5 milliards de francs, il faut ajouter les 35 à 40 milliards de francs jugés nécessaires par la commission des finances de l'Assemblée nationale pour engager la revalorisation de 25 p. 100 des salaires des personnels de l'éducation nationale. Le X^e Plan reste muet sur ce sujet.

Le total est donc de 74,5 milliards de francs. Cette évaluation ne prend pas en compte les écoles primaire et maternelle et le maintien de l'école en milieu rural.

Cela démontre, monsieur le secrétaire d'Etat, que les moyens financiers ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées par le X^e Plan.

C'est pourquoi je réaffirme la nécessité de prélever chaque année 40 milliards de francs pour l'éducation nationale et la formation sur les centaines de milliards de francs engloutis dans l'escalade du surarmement.

Si vous constatez que « plus d'un jeune sur six quitte chaque année l'appareil de formation initiale sans avoir bénéficié d'une formation professionnelle ou d'un apprentissage », que proposez-vous concrètement ?

Pas une seule fois, les mots « écoles primaire et maternelle » ne sont employés dans ce X^e Plan. Pas un mot non plus sur les instituteurs et leurs revendications. Rien n'est prévu pour faire reculer l'échec scolaire dans le premier degré, pour rapprocher par le haut, en quelque sorte, les lycées professionnels des autres lycées.

Le X^e Plan prétend répondre et actualiser les contenus de formation en opposant moins les enseignements généraux et les enseignements professionnels. Mais les tronc communs seraient réduits et les options se multiplieraient.

La question centrale en matière de système éducatif est, au fond, la suivante : que faut-il faire pour que des millions de jeunes puissent accéder à des formations élevées, dont ils sont jusqu'à maintenant exclus ? Votre projet de loi, monsieur le secrétaire d'Etat, reste silencieux sur ce point.

Nous proposons, quant à nous, de mettre en place une école ouverte sur la vie, le travail, la recherche et la culture.

Pour les jeunes qui n'ont pas accès au baccalauréat, le problème n'est pas qu'ils aient moins d'enseignement, mais qu'ils aient droit à plus de soutien individuel pour atteindre les objectifs sociaux de qualification : un enseignement dispensé par des enseignants très qualifiés, bien rémunérés et en nombre suffisant ; un couplage permanent formation-emploi, qui qualifie l'emploi et le rend plus efficace. Il faut, enfin, mettre en place une carte scolaire, qui commence à abolir les nombreuses inégalités.

Nous proposons d'agir dès le primaire pour l'initiation aux langues étrangères, sans en privilégier aucune et en faisant appel à des personnels qualifiés.

Nous proposons encore de lier étroitement école, recherche, qualification, emploi, en rejetant la conception de mobilité destinée à élargir la précarisation à l'échelle européenne.

Il faut soustraire les systèmes éducatifs des critères de rentabilité financière du capital et promouvoir une école publique et nationale permettant de prendre en compte et de dépasser les diversités de situation entre Etats européens.

Afin de faciliter les échanges au sein de la Communauté économique européenne, nous préconisons de supprimer les dispositifs restrictifs qui empêchent une grande majorité des étudiants de bénéficier des bourses d'échanges.

Certes, nous nous félicitons de la suppression du volet concernant le salaire au mérite dans l'enseignement, suppression d'ailleurs réclamée notamment par le syndicat national de l'enseignement secondaire, le S.N.E.S. Malheureusement, cela ne suffit pas, les principes mêmes de ce texte restent et nous le déplorons.

Nous ne pouvons que nous opposer à la remise en cause des enseignements sportifs, artistiques et plastiques afin d'en assurer la prise en charge par les collectivités territoriales. Encore un transfert de charges à supporter pour celles-ci, qui s'ajoute au démantèlement du service public et à la disparition de ces enseignements.

Dans l'enseignement supérieur, enfin, nous proposons le maintien du système des grandes écoles, des écoles d'ingénieurs, des filières universitaires, qui forment les ingénieurs et les universitaires de haut niveau par la recherche. Les effectifs actuels de sortie des I.U.T. et des sections de B.T.S. devraient, à notre avis, encore s'accroître. Un nouveau profil de formation d'ingénieurs d'un niveau bac + 3, dont l'université pourrait décerner les diplômes, devrait être créé.

Tels sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les éléments d'appréciation que je voulais vous faire connaître sur ce grand chantier qu'est la formation.

Le temps de parole qui m'était imparti étant dépassé, je n'évoquerai pas la recherche. Cela est tout à fait dommageable. J'aurai l'occasion, je l'espère, de revenir sur ce problème demain, à l'occasion de la discussion de l'article unique. *(Applaudissements sur les travées communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Régnauld.

M. René Régnauld. Monsieur le secrétaire d'Etat, partisan du « parler vrai », je tiens à dire, après d'autres collègues de mon groupe, combien j'ai apprécié vos deux interventions empreintes de clarté, d'une grande honnêteté intellectuelle, de courage, faites d'analyses et de propositions objectives et réalistes.

Le X^e Plan 1989-1993 doit tout particulièrement préparer la France au grand marché, à l'Europe de l'Acte unique.

Pour la dernière fois, notre démarche s'inscrit donc dans le cadre hexagonal. Le prochain Plan sera, ainsi que le rappelait M. Laucournet tout à l'heure, un Europlan. Il sera « l'ardente obligation » de l'Europe que nous appelons de nos vœux sinon cette Europe serait gravement compromise.

Le groupe socialiste adhère, monsieur le secrétaire d'Etat, à la démarche que vous proposez, à l'esprit qui anime votre projet et, en particulier, à cette mutation du plan normatif au plan stratégique. Il apportera, on vous l'a déjà dit, son soutien à ce texte tel que l'Assemblée nationale nous l'a transmis.

Le X^e Plan doit nous armer pour réussir notre entrée dans l'Europe de 1993 et il doit nous permettre d'accomplir de réels progrès pour que cette échéance soit, d'abord, celle d'une Europe sociale rejetant toute harmonisation par le bas.

L'objectif central doit être la reconquête de l'emploi, et notre action doit tenir compte des contraintes intérieures et extérieures avec le souci constant d'assurer une plus grande solidarité, un meilleur partage social.

Mes amis du groupe socialiste ont déjà traité certaines des données essentielles de ce projet. S'agissant des objectifs, pour ma part, adhérant aux cinq grands chantiers proposés, je me limiterai à évoquer deux d'entre eux : l'aménagement du territoire et le service public.

Si l'Europe est une chance, la décentralisation en est une autre. L'importance de cette décentralisation constatée chez nos partenaires sert souvent à justifier les succès qu'ils ont emportés, notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire ; M. Hoeffel le rappelait tout à l'heure.

Une plus grande solidarité, un meilleur partage social ne seront au rendez-vous que si la dimension géographique, territoriale est prise en compte dans le cadre d'un aménagement du territoire équilibré, soucieux en particulier de promouvoir l'aménagement rural, et les zones en difficulté.

Une compétition nouvelle, plus vive bien souvent, nous attend. La France doit disposer de métropoles de taille européenne, d'un réseau de villes moyennes, mais elle est aussi un pays de forte ruralité, caractérisé par un réseau important

de communes de petite taille, généralement dynamiques et volontaires, administrées par un ensemble exceptionnel de plus de 500 000 élus bénévoles représentant un atout de premier rang et dont notre pays ne saurait se dispenser.

Notre organisation administrative repose aussi sur les autres collectivités territoriales plus importantes que sont les départements et les régions.

Face aux länder de la République fédérale d'Allemagne ou aux régions autonomes espagnoles, nos régions sont souvent trop petites, notamment aux plans démographique et économique. Dès ce X^e Plan nous devons, je crois, nous interroger sur un nouveau découpage de ces collectivités territoriales en vue de leur rendre la dimension nécessaire pour affronter la compétition qui va s'engager. Par ailleurs, leurs compétences devront être mieux précisées ou adaptées.

La décentralisation est une chance. Nous nous la sommes donnée en 1982. Nous savions alors que la démarche empruntée était et devait être pragmatique, qu'il faudrait poursuivre l'œuvre. Quelque 50 lois et 200 décrets ont suivi, et pour autant l'ouvrage n'est pas achevé.

L'exposé des motifs de la loi du 5 mars 1982 évoquait entre autres la réforme fiscale, la coopération, le statut de l'élu, la démocratie locale. Il nous faudra, au cours de ce Plan, franchir ces étapes tant elles sont nécessaires pour satisfaire les objectifs affichés.

Enfin, il faudra - je le pense aussi - adopter certaines dispositions en matière de partage des compétences et en finir avec les réticences ou résistances freinant certains transferts. Cet effort est nécessaire pour la promotion de la formation, de l'éducation, de la culture, par exemple.

Nous devons également, dans le respect des textes existants, veiller à réduire le recours, trop systématique, aux financements multiples et donc croisés.

L'aménagement du territoire au bénéfice de tout le territoire, de toutes les régions, suppose des lieux d'arbitrage forts, une volonté politique claire et des collectivités territoriales puissamment organisées à tous les niveaux.

Avec le Président de la République, qui le rappelait encore voilà quelques jours, je pense qu'il faut considérer nos 36 000 communes comme un atout exceptionnel. Il ne faut pas y toucher. En revanche, nous devons très vite développer, inventer, adapter des formes de coopération qui leur permettent d'être, dans leur domaine de compétence, des interlocuteurs efficaces alors que, par ailleurs, nos départements aux compétences encore mieux définies se justifient tout à fait.

Mais cette recherche de formes à inventer, cette coopération à développer et à renforcer devront s'opérer en conciliation avec le suffrage universel, qui constitue la garantie de la promotion de nos communes et, surtout, la garantie de la solidarité.

La synergie qui doit exister entre nos collectivités territoriales profitant de la décentralisation, à partir d'une coopération - notamment intercommunale - renforcée, nous autorise à attendre sereinement la compétition. Par ailleurs, le réseau établi saura mettre en œuvre une réelle politique d'aménagement du territoire profitant mieux des fonds structurels européens et s'appuyant sur une délégation à l'aménagement du territoire renouée et renforcée, aux compétences plus larges, aux libertés de décision retrouvées et aux moyens financiers accrus.

L'organisation territoriale décrite n'atteindra son objectif organisationnel et fonctionnel qu'à partir d'une réforme de la fiscalité locale et des finances locales.

Ainsi, par exemple, la coopération intercommunale dans un domaine de compétence comme le développement économique se heurte souvent au problème de la taxe professionnelle, de sa répartition et de son incidence sur les autres taxes locales.

Il faut que s'engagent sans tarder, pour que le X^e Plan en porte l'empreinte, les réformes nécessaires.

Je pense qu'il faut être pragmatique, opérer progressivement. L'assouplissement du lien entre les « quatre vieilles » puis sa suppression est primordial. On pourrait ensuite aborder la réforme de la taxe professionnelle, celle des bases, puis celle de la taxe d'habitation, de l'impôt foncier non bâti et enfin celle des finances locales, notamment des dotations qui découleront des dispositions que nous aurons adoptées.

La réforme de la fiscalité locale, une coopération intercollectivités, une synergie entre toutes les collectivités territoriales, des lieux d'arbitrage forts, un statut des hommes et

des femmes qui servent ce secteur, tous ces éléments sont la condition d'une France bien organisée en vue d'une politique d'aménagement solidaire permettant plus de croissance, plus de justice, un meilleur partage pour tous.

Nos progrès seront à la hauteur de l'organisation que nous saurons nous donner, de l'évolution, de la modernisation que nous accepterons ensemble d'initier. Le secteur public peut apporter une contribution déterminante.

Aujourd'hui, nous constatons que les usagers sont satisfaits du service public, alors qu'en même temps ils expriment de nombreuses critiques à l'égard de ceux - les fonctionnaires - qui constituent ce service public. Nous sommes dans une situation parfaitement équivoque.

Le débat sur la légitimité, l'efficacité, l'adaptabilité du service public fait très souvent la une de l'actualité avec, c'est vrai, ses temps forts et ses périodes de pause.

L'évolution de la société en fonction de la décentralisation et de l'ouverture européenne pose à nouveau tout particulièrement la problématique des missions du service public au nom de l'intérêt général, un intérêt général qui varie avec le temps, certes, mais aussi avec l'espace.

Le maintien de la qualité et du niveau du service public dans une petite commune rurale, élément essentiel de notre espace, de notre environnement, ne se pose pas de la même manière que dans une grande agglomération. Toutefois, les rigidités, les cloisonnements verticaux sont bien souvent ressentis. Une meilleure communication, une transversalité administrative, des bureaux pluriservices pourraient conférer une efficacité accrue, mais aussi apporter une satisfaction plus grande à l'utilisateur, et aux agents du secteur public.

L'évolution de notre société vers des conceptions plus modernes conduit - je le pense - le secteur public à se dynamiser pour ainsi retrouver son rôle d'entraînement général qu'il a quelque peu perdu depuis plusieurs années. Il doit concilier de meilleures prestations avec les exigences de l'intérêt général.

A la complexité de la vie économique, sociale et administrative, qui favorise les exclusions, les pouvoirs publics ont dû apporter des réponses complexes, régies par des règles subtiles, trop souvent difficiles à comprendre par les usagers, d'où la réaction de ceux-ci.

L'information passe mal entre usagers et administration : une organisation nouvelle est à inventer, guidée par un souci de clarification, de simplification pour satisfaire un vœu de transparence. Mais le service public, c'est l'affaire de tous : usagers, agents publics et responsables administratifs, pouvoirs publics. Une vision globale entre les trois partenaires est nécessaire. Les solutions aux problèmes posés passent par l'ouverture de lieux de concertation et de décision à l'ensemble des partenaires concernés ; elles requièrent en particulier que les usagers soient écoutés et les fonctionnaires considérés.

Ces problèmes concernent aussi bien les fonctionnaires de l'Etat que ceux des fonctions publiques hospitalières ou territoriales, mais encore les agents d'organismes comme la S.N.C.F., E.D.F., la sécurité sociale - et j'en passe - qui interviennent au premier chef la vie quotidienne des individus.

Pour progresser sur le grand chantier qui demandera du temps, pour humaniser, il faut précisément moderniser, déconcentrer, inventer un lieu de rencontre permanent. Ce lieu déjà recherché, et mentionné dans le rapport fort intéressant de M. Loik Le Floch-Prigent, qui vient, on le sait, d'accéder à de nouvelles et importantes responsabilités, ce lieu d'analyse et de proposition capable d'embrasser toute la problématique et de coordonner l'ensemble du dispositif doit être parfaitement indépendant, protégé de tout risque d'influences partisans.

Avec le groupe socialiste du Sénat, j'ai déposé, à l'ouverture de cette session, une proposition de loi visant précisément à créer un conseil national du service public.

Cette structure à parité triangulaire, lieu commun à tous et équidistant des principaux partenaires, se révèle un moyen essentiel pour contribuer à la satisfaction de l'objectif recherché.

La démarche doit, ici encore, être très pragmatique et progressive, et elle devra trouver son prolongement national au niveau local.

Décentralisation et déconcentration seront les maîtres-mots de la démarche prévue dans ce projet.

Ainsi, le débat pourra s'ouvrir sur les projets de services, sur les contrats d'objectifs ou encore sur les plans de formation, dont les contenus adaptés seront essentiels pour la satisfaction des besoins existants.

Dans ce domaine, il ne faut avoir aucun *a priori* : seule compte la volonté de créer ces lieux de rencontre et de les faire fonctionner.

Le grand chantier de modernisation de notre secteur public, combiné à une politique d'aménagement du territoire équilibrée - avec des collectivités territoriales plus fortes, mieux organisées - et accompagné des réformes essentielles concernant les finances publiques locales, les statuts des agents et des élus, voilà autant d'actions, d'outils essentiels pour relever les défis qui nous attendent, pour entrer dans une Europe qui bouge, pour une France qui gagne, pour atteindre de nouveaux progrès, pour construire l'Europe sociale que, nous, socialistes, appelons de nos vœux.

Je crois, en conclusion, que nous aurions pu discuter de ce texte et amender le projet du Gouvernement car il contient, beaucoup d'orateurs l'ont reconnu, des éléments intéressants et positifs. Il est regrettable que notre commission des affaires économiques et du Plan ait pris la décision de fermer la porte au débat, nous ôtant ainsi toute possibilité d'améliorer le texte. Nous aurions pourtant pu faire œuvre utile !

Il ne fallait sans doute pas se faire d'illusion, cependant, et il nous faut reconnaître que ce sont les mêmes qui, après avoir soutenu une autre majorité, ont abandonné en cours de route l'exécution du IX^e Plan et mis au placard les travaux d'élaboration du X^e.

Sur cette note de regret, mais confiant en notre Gouvernement et dans sa volonté d'exécuter le Plan qu'il nous propose, le groupe socialiste approuve votre démarche, et donc votre projet, monsieur le secrétaire d'Etat. C'est pourquoi il lui apportera son entier soutien. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux. (*Assentiment.*)

Conformément à la décision de la conférence des présidents, la suite de la présente discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

DÉPÔT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

M. Jacques Chaumont demande à M. le ministre de la défense comment, dans le cas où l'armée de terre se trouverait touchée par de nouvelles diminutions des crédits d'équipement initialement prévus - et dans l'hypothèse où aucune de ses missions traditionnelles ne serait remise en cause - il compte pérenniser à l'horizon 2000 la capacité opérationnelle de notre corps de bataille, compte tenu notamment : 1) des dérivés dans les programmes d'équipement d'ores et déjà enregistrés de 1981 à 1986 et confirmées par la loi de programmation 1987-1991 ; 2) de la baisse continue des effectifs enregistrée depuis cinq ans corrélativement à une réduction des crédits de fonctionnement de l'armée de terre. (N° 64.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

6

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 320, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

7

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 317, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires culturelles. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 318, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan. (*Assentiment.*)

8

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu de MM. Etienne Dailly, Pierre-Christian Taittinger, Jean Chérioux et Michel Dreyfus-Schmidt une proposition de résolution tendant à modifier les articles 7 et 8 du règlement du Sénat.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 319, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

9

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mercredi 24 mai 1989, à quinze heures et le soir :

1. - Suite de la discussion du projet de loi approuvant le X^e Plan (1989-1992) (n° 279 rectifié, 1988-1989), considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, après déclaration d'urgence.

Rapport (n° 294, 1988-1989) de Bernard Barbier fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan.

Avis (n° 311, 1988-1989) de M. Jacques Oudin fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Avis (n° 290, 1988-1989) de M. Paul Séramy fait au nom de la commission des affaires culturelles.

Avis (n° 309, 1988-1989) de M. Jean-Pierre Fourcade fait au nom de la commission des affaires sociales.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.

2. - Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi (n° 251, 1988-1989), adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles.

Rapport (n° 305, 1988-1989) de M. Marcel Rudloff fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements est fixé à aujourd'hui, mercredi 24 mai 1989, à dix heures.

Personne ne demande la parole ? ...

Le séance est levée.

(*La séance est levée le mercredi 24 mai 1989, à une heure trente-cinq.*)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
JEAN LEGRAND*

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRÉSIDENTIE DU SÉNAT

(Application des articles 76 et 78 du Règlement)

*Situation du centre d'aide par le travail
de la Brouaze à Châteaudun*

84. - 16 mai 1989. - **M. Raymond Poirier** appelle l'attention de **M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale** sur la situation très préoccupante du centre d'aide par le travail de la Brouaze à Châteaudun dans l'Eure-et-Loir. En effet, actuellement plus de 200 jeunes adultes attendent une place de travail protégé après avoir reçu le bénéfice d'une éducation spéciale pendant dix, voire quinze années. Le fait de leur retour dans leur famille, sans sollicitation particulière, entraîne, de par la caractéristique de leur handicap, une perte rapide des acquisitions effectuées préalablement. Devant cette situation difficile, il lui demande si le dossier d'extension du C.A.T. de la Brouaze à Châteaudun sera bientôt réglé.

*Situation des transports en commun
de la région parisienne*

87. - 19 mai 1989. - **M. Louis Perrein** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer** sur la situation des transports en commun de la région parisienne. Il semble que les retards pris dans la construction des infrastructures ferroviaires (R.A.T.P. et S.N.C.F.) des réseaux soient susceptibles de créer de graves difficultés aux usagers des transports et plus généralement à la population de la région Ile-de-France. Il souhaite qu'il fasse le point sur la situation des transports en commun de la région parisienne à l'horizon 1992, tant du point de vue des infrastructures que du point de vue de la cohérence des gestions des deux réseaux R.A.T.P. et S.N.C.F.

*Situation des artisans du bâtiment au regard
de la réglementation sociale européenne
dans les transports routiers*

88. - 23 mai 1989. - **M. Abel Sempé** appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer** sur la situation des artisans du bâtiment au regard de la réglementation sociale européenne dans les transports routiers applicable aux conducteurs de véhicules de plus de 3,5 tonnes. Les artisans qui utilisent fréquemment ce type de véhicule se voient imposer une réglementation adaptée certes aux conditions particulières qui sont celles du transport routier mais non à celles de leurs activités. Souscrivant pleinement aux objectifs de sécurité de cette réglementation, les artisans du bâtiment ne comprennent cependant pas l'application qui leur est faite de ces dispositions, alors que les règlements communautaires ont expressément prévu la possibilité pour chaque Etat membre de la C.E.E. de déroger à certaines dispositions pour des catégories de véhicules limitativement énumérées comme : "les véhicules transportant du matériel ou de l'équipement à utiliser dans l'exercice du métier de leur conducteur, dans un rayon de 50 kilomètres, à condition que la conduite du véhicule ne représente pas l'activité principale du conducteur". Il lui demande, en vue d'utiliser cette possibilité offerte par la réglementation européenne depuis bientôt trois ans, ce qu'il entend faire pour réaliser dans les meilleurs délais les études nécessaires à cette mesure.